
JOURNAUX
DU
CONSEIL LÉGISLATIF
VOL. XLI

JOURNAUX
DU
CONSEIL LÉGISLATIF

DE LA
PROVINCE DE QUÉBEC

TROISIÈME SESSION DE LA ONZIÈME LÉGISLATURE

VOLUME XLI



SON HONNEUR

L'HONORABLE LOUIS-AMABLE JETTÉ

LIEUTENANT-GOUVERNEUR



QUÉBEC:
IMPRIME PAR LA C^{IE} DE PUBLICATION "LE SOLEIL"

1907

JOURNAUX

DU

CONSEIL LEGISLATIF

CANADA,

PROVINCE DE QUÉBEC.



Canada,
Province de Québec. }
[L. S.]

L.-A. JETTÉ.

EDOUARD VII, par la Grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, et des possessions britanniques au-delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.

A Nos Très-Aimés et Fidèles Conseillers Législatif de la Province de *Québec*, et à Nos Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une assemblée de la Législature de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de *Québec*, le VINGT TROISIÈME jour d'AVRIL, dans l'année de Notre-Seigneur, mil neuf cent sept, et à chacun de vous—

SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que l'assemblée de la Législature de la Province de *Québec*, se trouve convoquée pour le VINGT-TROISIÈME jour du mois d'AVRIL, mil neuf cent sept, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en notre cité de *Québec*.

SACHEZ, MAINTENANT QUE, pour diverses causes et considérations, et pour la plus grande aise et la plus grande commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de la Province de *Québec*, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec nous, en notre Législature de Notre dite Province, en Notre Cité de *Québec*, le PREMIER jour du mois de JUIN prochain, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le grand Sceau de Notre dite Province de *Québec*, TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable SIR LOUIS A. JETTÉ, Chevalier, Commandeur de Notre Ordre Très distingué de Saint-Michel et Saint-George, Lieutenant-Gouverneur de Notre dite Province de *Québec*.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de *Québec*, dans Notre dite Province de *Québec*, ce QUATRIÈME jour d'AVRIL, dans l'année de Notre-Seigneur, mil neuf cent sept, et dans la septième année de Notre Règne.

Par ordre,

L.-G. DESJARDINS,
Greffier de la Couronne en Chancellerie
QUÉBEC.

JOURNAUX

DU

CONSEIL LEGISLATIF

DE LA

PROVINCE DE QUÉBEC

MARDI, 15 JANVIER 1907.

MARDI, le QUINZIEME jour du mois de JANVIER, dans la septième année du Règne de Notre Souverain Seigneur Edouard VII, par la Grâce de Dieu, roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, défenseur de la Foi, à la troisième session de la onzième législature provinciale de Québec, continuée par diverses prorogations jusqu'à ce jour :

Les honorables membres présents dans la salle du Conseil Législatif sont :

L'honorable *Horace Archambeault*, Orateur.

Les honorables Messieurs

Allard,
Berthiaume,
Boucher de Boucherville,
Bryson,
Chapais,
Cornier,
Dubord,
Garneau, E.,
Garneau, N.,
Gilman,

Girouard,
Lanctôt,
Letellier,
Méhot,
Pelletier,
Pérodeau,
Rolland,
Sharpley,
Turner.

A trois heures de l'après-midi, Son Honneur l'honorable sir Louis A. Jetté, chevalier, commandeur de l'ordre très distingué de Saint-

Michel et Saint-Georges, lieutenant-gouverneur de la province de Québec, étant assis dans le fauteuil sur le trône, l'honorable Orateur dit : "Gentilhomme huissier de la Verge Noire, rendez-vous à la Chambre d'Assemblée législative, et informez cette Chambre que c'est le plaisir de Son Honneur qu'elle se rende immédiatement auprès de lui dans la salle du Conseil législatif."

Laquelle étant venue,

L'honorable Orateur du Conseil législatif dit :

Honorables Messieurs du Conseil législatif,

Messieurs de l'Assemblée législative,

Son Honneur le lieutenant-gouverneur ayant été informé que l'honorable M. Weir, ci-devant Orateur de l'Assemblée législative, a accepté la charge de ministre des travaux publics et du travail, ne croit pas devoir déclarer les motifs qui lui ont fait convoquer la présente législature de la province de Québec avant qu'un Orateur pour l'Assemblée législative ait été choisi suivant la loi ;

L'Assemblée législative s'en est allée, et il a plu à Son Honneur le lieutenant-gouverneur de se retirer.

A trois heures et demi, de l'après-midi, Son Honneur l'honorable Louis Amable Jetté, lieutenant-gouverneur de la province de Québec, étant assis dans le fauteuil sur le trône, l'honorable Orateur dit : "Gentilhomme huissier de la Verge Noire, rendez-vous à la Chambre d'Assemblée législative, et informez cette Chambre que c'est le plaisir de Son Honneur qu'elle se rende immédiatement auprès de lui dans la salle du Conseil législatif."

Laquelle étant venue avec son Orateur,

L'honorable M. Roy dit :

"Qu'il plaise à Votre Honneur,

L'Assemblée législative m'a élu comme son Orateur, bien que je ne sois que peu capable de remplir les devoirs importants qui me sont assignés. Si, dans l'exécution de ces devoirs, il m'arrive en aucun temps de tomber en erreur, je demande que la faute me soit imputée et non à l'Assemblée législative dont je suis le serviteur, et qui, par mon ministère, réclame, pour être en état de mieux remplir son devoir envers sa Souveraine et son pays, tous ses droits et privilèges incontestables, spécialement ceux de la liberté de la parole dans ses débats, le libre accès à la personne de Votre Honneur, en tout temps convenable, et, de la part de Votre Honneur, l'interprétation la plus favorable de ses délibérations."

L'honorable *Orateur* du Conseil législatif a alors dit :

Monsieur l'*Orateur*,

“ J'ai ordre de Son Honneur le lieutenant-gouverneur de vous exprimer l'entière confiance de Sa Majesté dans vos talents, votre intelligence et votre aptitude à remplir les importants devoirs du haut poste d'*Orateur* de l'Assemblée législative auquel vous avez été élu par la Chambre, et que Sa Majesté vous reconnaît et vous confirme comme *Orateur* de la Chambre de l'Assemblée législative.

Alors il a plu à Son Honneur d'ouvrir la session par un gracieux discours aux deux chambres :

Honorables Messieurs du Conseil législatif

Messieurs de l'Assemblée législative

J'éprouve un vif plaisir à vous souhaiter la bienvenue dans cette enceinte où vous rappellé l'accomplissement de vos devoirs parlementaires.

Nous avons lieu de nous féliciter du résultat favorable des travaux des représentants du Canada et des provinces, qui se sont réunis à Ottawa, en octobre dernier, pour étudier et régler l'importante question du subside fédéral. Aidé du puissant concours des délégués des autres provinces, mon gouvernement a réussi à faire reconnaître la justice de ses réclamations. Le gouvernement fédéral s'est rendu aux demandes des provinces, et il ne reste plus qu'à faire adopter la législation qui consacrerá l'entente intervenue entre le pouvoir central et les diverses administrations provinciales.

Les gouvernements d'Ontario, de Manitoba et de Saskatchewan font des instances auprès du gouvernement du Canada pour obtenir, chacun, une partie du territoire de Keewatin. La province de Québec n'a aucun intérêt immédiat dans ce territoire, dont elle est séparée par la baie d'Hudson. Il n'en est pas de même de la contrée s'étendant de la frontière septentrionale de notre province au détroit d'Hudson, entre la baie du même nom et l'océan Atlantique. Géographiquement, et, pour une large part, historiquement, cette vaste région et les îles qui en dépendent forment partie de la province de Québec, bien qu'administrativement elles en soient séparées. Dans l'intérêt du Canada et dans celui de cette contrée, il importe qu'elle soit annexée au territoire actuel de la Province. Mon gouvernement est à faire les démarches nécessaires pour obtenir des autorités fédérales l'annexion de cette région.

Le différend auquel a donné lieu la prise de possession, en vertu d'une autorisation émanant du gouvernement de Terre-Neuve, de terres appartenant à cette province, n'est pas encore réglé. Mon gouvernement a dû recourir aux tribunaux pour se protéger contre cet empiètement, et, tout en restant bien disposé à s'entendre avec les autorités de Terre-Neuve au sujet de la fixation de la frontière entre ce pays et le nôtre, il ne négligera rien pour faire respecter nos intérêts.

Les questions qui se rattachent aux pêcheries de la Province ont été discutées à la conférence d'Ottawa. Quoiqu'elles n'aient pas alors été résolues, il y a lieu de croire qu'elles le seront avant longtemps de manière que tous nos droits soient sauvegardés.

Afin de contribuer efficacement au relèvement du niveau de l'enseignement dans nos écoles primaires, le gouvernement a donné suite à son projet de favoriser la fondation d'écoles normales où pourront se former des institutrices compétentes et a, jusqu'à présent, subventionné deux de ces écoles. Dans le but d'induire les commissions scolaires à augmenter le traitement des institutrices et d'engager celles-ci à demeurer plus longtemps dans la carrière de l'enseignement, il a subordonné la distribution d'une partie de l'allocation votée pour fins d'instruction publique à l'observance de conditions qui ne manqueront pas de produire ces résultats. Les mesures prises à ce sujet par l'administration recevront, je n'en doute pas, votre entière approbation.

Pour réussir dans les carrières du commerce et de l'industrie, il suffisait autrefois, à la rigueur, d'une sorte d'apprentissage technique, et presque de routine. Aujourd'hui, à raison de la transformation et du perfectionnement incessants des procédés de production et d'échange, il faut des connaissances et une éducation spéciales. La lacune qui existe à cet égard dans l'organisation de notre enseignement public préoccupe vivement mon gouvernement, et il vous demandera, pour la combler, le vote de mesures ayant pour objet la fondation de trois institutions—une école technique à Québec, et une école de hautes études commerciales et une école technique à Montréal. Les jeunes gens qui se destinent au commerce ou à l'industrie trouveront dans ces écoles un enseignement directement approprié aux besoins actuels.

L'agriculture continue à faire des progrès sérieux. Grâce aux connaissances puisées à l'École d'industrie laitière, grâce aussi aux meilleurs procédés employés, les fabricants de beurre et de fromage ont pu obtenir un prix plus élevé pour leurs produits. Afin de seconder les efforts du nombre de plus en plus considérable de cultivateurs qui se livrent à cette industrie, mon gouvernement se propose d'améliorer l'enseignement donné à l'École d'industrie laitière et de le rendre le plus complet possible. Il s'efforcera aussi d'adopter des mesures propres à protéger contre certaines fraudes les patrons des beurrieres et des fromageries.

Le gouvernement donne une attention toute particulière à l'amélioration des chemins ruraux. Il vous demandera d'accorder, pour ce service, un crédit plus élevé que celui qui y a été affecté dans le passé.

Les statistiques portant sur la vente des terres, particulièrement celles qui sont relatives au nombre de titres émis par la Couronne, démontrent qu'à aucune autre époque de notre histoire, l'activité du domaine public n'a été aussi grande. La construction prochaine d'une nouvelle voie ferrée à travers la partie septentrionale de la Province donnera une nouvelle impulsion à ce mouvement colonisateur.

La multiplicité et le coût des procès auxquels donnent lieu les accidents survenus au cours du travail dans les établissements industriels, n'ont pas cessé de préoccuper ceux qui ont à cœur la continuation, en ce pays, de bons rapports entre employeurs et employés. L'importance des intérêts en jeu de parts et d'autres rend difficiles les réformes en cette matière.

Désireux de faire une œuvre sérieuse, le gouvernement sollicitera votre opinion sur l'opportunité de confier à une commission la tâche de consulter les intéressés et d'étudier les mesures propres à satisfaire à la fois le capital et le travail.

La refonte des statuts a progressé depuis la session dernière et la commission vous soumettra son deuxième rapport.

Messieurs de l'Assemblée législative :

Je suis heureux de vous annoncer que l'état des finances de la Province continue d'être satisfaisant. Les comptes du dernier exercice, qui seront déposés devant vous, indiquent que si l'intérêt public a rendu nécessaire de porter la dépense de certains services au-delà des prévisions, cet excédent a été plus que compensé par la plus-value des revenus, et que le résultat général de l'année se solde par un surplus des recettes sur les dépenses.

Un rapport semblable existe entre le revenu et la dépense de l'année courante.

Les prévisions pour le prochain exercice, préparées avec toute l'économie que permet l'efficacité du service public, vous seront bientôt soumises et vous serez appelés à voter les crédits demandés.

La compagnie de chemin de fer Canadien du Pacifique ayant payé les \$7,000,000.00 qui restaient dues sur le prix de vente du chemin de fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental, ce montant a été affecté au rachat des emprunts de 1874 et de 1876, au paiement de l'emprunt temporaire de \$700,000.00 et au remboursement de l'emprunt de 1878 échéant en 1908.

Honorables Messieurs du Conseil législatif,

Messieurs de l'Assemblée législative,

Le parlement sera appelé à modifier les lois du revenu et à pourvoir à la construction d'une nouvelle prison pour le district de Montréal.

Plusieurs projets de loi d'intérêt général seront soumis à vos délibérations. Je mentionnerai spécialement une mesure sur les compagnies d'assurance et les sociétés de bienfaisance, une refonte des lois sur les sociétés par actions et divers projets au sujet de l'administration de la justice criminelle et civile.

J'ai confiance que vous apporterez l'attention la plus sérieuse à l'étude des sujets que je viens d'énumérer et que vos décisions contribueront à assurer le bon gouvernement et la prospérité de notre province.

L'assemblée législative s'en est alors allée et il a plu à Son Honneur le lieutenant-gouverneur de se retirer.

L'honorable *Charles Eugène Dubord*, se présente à la cour de la Chambre et remet au gentilhomme, huissier de la Vierge Noire une commission l'appelant au Conseil législatif de la province.

Le gent'homme à la Verge Noire ayant remis cette commission entre les mains de l'honorable *Orateur*, celui-ci dit :

“ faites entrer l'honorable conseiller.”

Alors, le dit honorable *Charles Eugène Dubord*, accompagné des honorables Messieurs *Allard* et *Turner*, s'avance près de la table, et l'honorable *Orateur* ayant donné la commission au greffier de la Chambre, celui-ci en fait la lecture comme suit, savoir :

CANADA	}	J. A. JETTÉ.
Province de Québec		
[L. S.]		

EDOUARD VII, par la Grâce de Dieu. Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A notre fidèle et bien-aimé l'honorable *Charles Eugène Dubord*, cultivateur, de Saint-François du Lac, district électoral de Beauce,

SALUT :

SACHEZ que tant comme marque de la foi et confiance spéciale que Nous vous avons témoigné, que dans le but d'obtenir de vous avis et assistance dans toutes les affaires graves et difficiles qui peuvent intéresser l'état de la Défense de Notre dite Province de Québec, Nous avons jugé à propos de vous appeler au Conseil législatif de Notre Province, et Nous vous y appelons pour le collège électoral de *Lasalle*, dans Notre dite Province de *Québec*, en remplacement de l'honorable *Vildebon Wincelas Larue*, décédé, et nous enjoignons que vous, le dit honorable *Charles Eugène Dubord*, mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, soyez et paraissiez pour les fins susdites dans le Conseil législatif de Notre dite Province toutes les fois et en quelque lieu que Notre Législature ou Parlement de Notre dite Province peut y être convoqué ou tenu ; et à ceci, vous ne devez en aucune manière manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de *Québec* : Témoin. Notre Très Fidèle et bien-Aimé l'honorable *Louis Amable Jetté*, Chevalier, Commandeur de notre ordre très distingué de Saint-Michel et Saint-George, Lieutenant-Gouverneur de Notre Province de *Québec*.

Le greffier déclare que le dit honorable *Charles Eugène Dubord* a prêté le serment requis et signé sa déclaration de qualification, celui-ci s'avance vers l'honorable *Orateur*, qui descend un degré, lui donne la main et dit :

“ Je vous félicite de votre nomination, veuillez prendre un siège.”

L'honorable M. *Allard* présente *pro forma* un Bill A, intitulé : “ Bi l concernant l'agriculture.”

L'honorable M. *Archambeault* fait rapport du discours de Son Honneur le lieutenant-gouverneur, prononcé du trône, lequel discours est lu par le greffier.

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est
Ordonné, que le discours de Son Honneur le lieutenant-gouverneur, soit imprimé dans les deux langues pour l'usage des membres.

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est
Ordonné, que le Conseil prenne en considération le discours de Son Honneur le lieutenant-gouverneur demain.

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est
Ordonné, que tous les conseillers présents durant la présente session composent un comité pour prendre en considération les usages et coutumes de ce conseil et les privilèges de la législature, et qu'il soit permis au dit comité de s'assembler dans cette Chambre quand il le jugera nécessaire.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Allard*, la Chambre s'ajourne à demain, 3 heures P. M.

MERCREDI, 16 JANVIER 1907.

Les honorables Conseillers législatif présents, sont :

L'honorable *Horace Archambeault*, Orateur

Les honorables messieurs

<i>Allard,</i>	<i>Gosselin,</i>
<i>Berthiaume,</i>	<i>Lancôt,</i>
<i>Boucher de Boucherville,</i>	<i>Letellier,</i>
<i>Bryson.</i>	<i>Méhot,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Pelletier,</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Rolland,</i>
<i>Dubord,</i>	<i>Sharples.</i>
<i>Garneau, E. B.,</i>	<i>Turner,</i>
<i>Garneau, N.,</i>	<i>Vareennes, de</i>
<i>Gilman,</i>	<i>Ward.</i>
<i>Girouard,</i>	

PRIÈRE :

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Bryson*, de certains citoyens de Pontiac ;
De la "Black Lake Chrome and Asbestos Company" ;
Du club des ingénieurs de Montréal ;
De Dame Marcelline LaBranche et autres, de la cité de Montréal ;
De la corporation du village de Verdun.

Par l'honorable M. *Méhot*, de Dame Hectorine Langevin, et autres.

Par l'honorable N. *Garneau*, de Raymond Belleau, de Lévis ;
De la cité de Sorel ;
De Elzéar Boivin ;
De Jas. W. Pyke et autres ;
De la "Shawinigan Water & Power Company" ;
De la "North Shore Power Company" ;
De certains héritiers de feu John Pratt ;
De la ville de Longueuil ;
Des syndics de la paroisse St-Joseph d'Alma.

Par l'honorable M. *Lancôt*, de James F. Strachan *et al* ;
Du village de Tétreauville, de Montréal ;
De la ville de Ste-Cunégonde, de Montréal ;
De la ville de St-Louis.

Par l'honorable *M. Turner*, de la "Gaspesian Railway Company";
 De la "Quebec and St-Maurice Industrial Company";
 Des commissaires d'écoles protestantes de Québec;
 Des commissaires d'écoles protestantes de Montréal;
 De Isidore Crépault et autres.

Par l'honorable *M. Rolland*, de la corporation de la ville de Beauharnois;
 Des Sœurs de la Miséricorde de la Maternité de Montréal.

Par l'honorable *M. Lanctôt*, de la cité de Montréal;
 Du village de N.-D. des Anges, Ouest;
 De la "Montreal Street Railway Company";
 De l'Académie de Billard Marcotte;
 De la Compagnie Equitable d'Assurance;
 De Dame Anna Suzan Walker et autres;
 De Joseph Henry Dillon;
 De la compagnie de chemin de fer Chibougamou et Baie James;
 De la cité de Montréal;
 Du Synode du diocèse de Montréal;
 De la ville de N.-D. de Grâce.

Par l'honorable *M. Turner*, du "Glee Club Teutonia";
 De la compagnie de chemin de fer Québec et Saguenay.

Par l'honorable *M. de Varennes*, de la société "The Salomon Temple";
 De Dame Marie Tourville et autres;
 Des Sœurs de Sainte Croix et des Sept Douleurs;
 Du Crédit Foncier Franco-Canadien;

Par l'honorable *M. Garneau*, de la cité de Québec;
 De Dale Harriss et autres;
 Des Frères de St-Vincent de Paul;
 De J. B. Dumoulin et autres.

Par l'honorable *M. Letellier*, de J. N. Thibaudeau et autres, de Mégantic;
 De l'Association des Constructeurs de Québec.

Par l'honorable *M. Pérodeau*, de la Royal Trust company;
 De "Andrew Hamilton Gault" et autres;
 Du Crédit Municipal Canadien;
 De la "Philipsburg Railway and Quarry Company";
 De Frank McCrea et autres;
 Des frères Jean de Dieu, Gérard et autres;
 De la Mégantic et Lotbinière Railway Company.

Par l'honorable *N. Garneau*, de "The Canadian Nurses' Association."

Par l'honorable *M. Rolland*, des religieuses du Bon Pasteur de Montréal ;

Des syndics d'écoles de Beauharnois ;
De Toussaint Préfontaine.

Sur motion de l'honorable *M. Allard*, il est
Ordonné que lorsque Cette chambre s'ajournera, aujourd'hui, elle
soit ajournée à demain, à 11 heures A. M.

L'honorable *M. Allard* dépose devant la Chambre le rapport du
ministre de l'agriculture pour l'année écoulée.

L'honorable Orateur dépose devant la Chambre, le rapport du
bibliothécaire, il est comme suit :

A l'Honorable Orateur

et aux Honorables Membres

du Conseil législatif.

Le bibliothécaire a l'honneur de vous soumettre son rapport pour
la vacance de 1906-1907.

Conformément à un ordre de l'Assemblée législative, le biblio-
thécaire a dû préparer un supplément du catalogue général des livres
de la bibliothèque imprimé en 1903. Ce premier supplément couvre
les années 1903, 1904, 1905 et 1906 jusqu'au premier de décembre.

Durant cette période, la bibliothèque s'est enrichie d'environ
5,500 volumes, ainsi répartis, année par année :

1903.....	1325
1904.....	1020
1905.....	2100
1906.....	1000

Ce résultat pourra être regardé comme satisfaisant, étant donnée
la modicité du budget affecté annuellement aux acquisitions de
livres. Encore importe-t-il de tenir compte qu'il a fallu en 1904,
défalquer de l'appropriation ordinaire de \$2000, la somme de \$500
pour payer une partie des frais d'impression du catalogue général.

Outre les livres achetés depuis 1903, ce premier supplément en
mentionne un certain nombre d'autres qui, pour une raison ou pour
une autre, ne figurent pas au catalogue général. De telles omissions
auraient été évitées, si la bibliothèque avait été strictement fermée
au public pendant cinq ou six mois. Mais il nous a semblé préférable
de ne pas avoir recours à un tel procédé, sachant bien que l'on pour-
rait, tôt on tard, combler les lacunes. Ce travail de réparation a été
accompli avec tout le soin possible par le bibliothécaire lui-même et
par son assistant, et aujourd'hui l'on peut dire que le catalogue
général et son supplément constituent un inventaire complet des
livres de la bibliothèque.

Ce supplément, maintenant sous presse, sera distribué durant la présente session.

L'installation d'un certain nombre de meubles sous forme d'étagères, pouvant contenir chacun environ 200 volumes, aura sans doute pour effet de nous faire attendre le jour où une nouvelle bibliothèque sera construite avec des proportions assez vastes pour contenir à l'aise les 70,000 volumes qui, à l'heure présente, sont distribués dans sept pièces différentes. Cet éparpillement des livres constitue une regrettable anomalie, à laquelle il ne saurait être remédié qu'en faisant un grand tout de ces nombreux appendices qui rendent le service difficile, pour ne pas dire plus.

Depuis l'ouverture de la dernière session, la bibliothèque s'est accrue de mille volumes et de deux cents brochures, au moyen d'achats, d'échanges et de dons particuliers.

Le nombre actuel des volumes de la bibliothèque est de 70,250 et des brochures, 18,300.

Le tout humblement soumis,

N. E. DIONNE,
Bibliothécaire.

L'honorable M. *Dabord* propose, appuyé par l'honorable M. *Turner*, qu'une humble adresse soit présentée à Son Honneur le lieutenant-gouverneur, remerciant Son Honneur du gracieux discours qu'il a prononcé à l'ouverture des Chambres.

Et la question étant posée sur la dite question, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que la dite adresse soit grossoyée et signée par l'honorable *Orateur* de cette Chambre.

Que la dite adresse soit présentée à Son Honneur le lieutenant-gouverneur, par l'honorable *Orateur* et ceux des membres du Conseil exécutif qui sont membres de cette Chambre.

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, appuyé par l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que, comme marque de respect pour la mémoire de l'honorable M. *Larue*, cette Chambre s'ajourne maintenant.

Alors, la Chambre, sur motion de l'honorable M. *Allard*, s'ajourne à demain à 11 heures A. M.

JEUDI, 17 FEVRIER 1607.

Séance de 11 hrs A. M.

Les honorables Conseillers législatif présents, sont :

L'honorable *Horace Archambeault*, Orateur.

Les honorables messieurs

<i>Allard,</i>	<i>Garneau. N.,</i>
<i>Boucher de Boucherville,</i>	<i>Lanctôt,</i>
<i>Bruson,</i>	<i>Letellier,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Méthot,</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Pelletier,</i>
<i>Dubord,</i>	<i>Pérodeau,</i>
<i>Garneau, E. B.,</i>	<i>Turner.</i>

PRIÈRE :

La pétition suivante est présentée et déposée sur la table.

Par l'honorable M. *Bryson*, de Gertrude Caroline Jack et autres ;

Par l'honorable M. *Lanctôt*, de Jean Ludger David et autres ;

Par l'honorable M. *Letellier*, de J. E. Boulais et autres ;

De J. A. A. Pigeon ;

De la compagnie de Pulpe de Métabetchouan ;

De Joseph Marion.

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné, que, quand cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée au mardi, 29 janvier courant, à 3 heures P. M.

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné, qu'il soit nommé un comité pour examiner les comptes contingents du Conseil législatif pour la présente session, et faire rapport sur iceux, et que ce comité soit composé des honorables messieurs *Allard, Archambeault, Bryson, Berthiaume, Chapais, Cormier, Garneau, E. B., Mathieu, Méhot, Pérodeau, Sharples* et *Ward*.

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné, qu'il soit nommé un comité des Ordres Permanents et Bills Privés, avec pouvoir de s'enquérir de toutes telles matières et choses et qui seront renvoyées au dit comité, et faire rapport de temps à autres de ses observations et opinions sur icelles et d'envoyer quérir personnes, papiers et dossiers, et que ce comité soit composé des honorables messieurs *Allard, Archambeault, Berthiaume, de Boucherville, Bryson, Chapais, Cormier, Dubord, Garneau* (La Durantaye),

Garneau (Shawinigan), Gilman, Girouard, Lanctôt, Letellier, Mathieu, Méthot, Gosselin, Pelletier, Pérodeau, Sharples, Rolland, Turner, de Varennes et Ward.

Sur motion, de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné, qu'il soit nommé un comité permanent des chemins de fer avec pouvoir de s'enquérir et faire rapport de tous bills ou matières ayant trait à l'incorporation des compagnies de chemin de fer et d'envoyer quérir personnes, papiers et dossiers, et que ce comité soit composé des honorables messieurs *Allard, Archambeault, Berthiaume, Bryson De Boucherville, Chapais, Cormier, Dubord, Garneau (La Durantaye), Garneau, N. Gilman, Girouard, Gosselin, Lanctôt, Mathieu, Méthot, Pelletier, Pérodeau, Rolland, Sharples, Turner, de Varennes et Ward.*

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné, qu'il soit nommé un comité permanent avec instruction de s'enquérir de tout ce qui concerne la Chambre de lecture et la publication des débats du Conseil législatif, et de faire rapport de temps en temps à cette Chambre, et que ce comité soit composé des honorables messieurs *Allard, Dubord, Garneau, N. Girouard, Lanctôt, Letellier, Mathieu, Pelletier, Sharples et Turner.*

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné, qu'il soit nommé un comité permanent pour assister l'Orateur dans l'administration de la bibliothèque, en tant que les intérêts du Conseil législatif sont concernés, et pour agir au nom du Conseil législatif comme membres du comité mixte des deux Chambres, au sujet de la bibliothèque, et que ce comité soit composé des honorables messieurs *Chapais, de Boucherville, Girouard, Gosselin, Lanctôt, Mathieu, Rolland, de Varennes et Ward.*

Et que cette résolution soit communiquée à l'Assemblée législative.

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné, que les honorables, messieurs *Allard, Archambeault, Berthiaume, Bryson Chapais, Lanctôt, Gilman, Pérodeau, Garneau, N. et de Varennes* forment un comité pour surveiller les impressions de cette Chambre pendant cette session.

L'honorable M. *Pérodeau* présente un bill B, intitulé : "Loi amendant le code civil, relativement aux successions."

Le dit bill est lu une première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné, que le dit bill soit lu une deuxième fois à la prochaine séance.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Allard*, la Chambre s'ajourne à mardi, le 29 janvier courant, à 3 heures, P. M.

MARDI, 29 JANVIER 1907.

Les honorables conseillers législatifs présents, sont :

L'honorable *Horace Archambault*, Orateur

Les honorables messieurs

<i>Allard,</i>	<i>Girouard,</i>
<i>Berthiaume,</i>	<i>Gosselin,</i>
<i>Boucher de Boucherville,</i>	<i>Letellier.</i>
<i>Bryson,</i>	<i>Pelletier,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Sharples,</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Turner,</i>
<i>Dubord,</i>	<i>Vareennes, de</i>
<i>Garneau, E. B.,</i>	<i>Ward.</i>
<i>Garneau, N.,</i>	

PRIÈRE :

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Bryson*, de "The Ottawa Golf Club ;"
 Du Lt-colonel John Carson et autres ;
 De "The Alexandra Hospital" ;
 De Louise Papineau.

Par l'honorable M. *Dubord*, des syndics de l'école Saint-Edouard à Beauport ;
 De Charles Cushing.

Par l'honorable M. *Gosselin*, de la ville d'Iberville.

Par l'honorable M. *Berthiaume*, de Délia Tétreault, dite Marie du Saint-Esprit ;
 De la corporation de la Longue-Pointe.

Par l'honorable M. *Pelletier*, de la ville de Fraserville.

Par l'honorable M. *Girouard*, de l'hôpital Notre-Dame.

Par l'honorable M. *Édouard Garneau*, de C. E. Dubord et autres ;
 De la "Shawinigan Lakes, Power and Electric Company".

Par l'honorable M. *N. Garneau*, de la Compagnie de Jésus et autres.

Par l'honorable M. *Letellier*, de "The Continental Insurance Fire Company".

Par l'honorable M. *de Varennes*, de la cité de Sherbrooke ;
 Des Artisans Canadiens-Français ;
 De William George Tait et autres ;
 De Ebenezer Muir et autres ;
 De Thomas Handah.

Par l'honorable M. *Pérodeau*, de George A. Kieffer et autres ;
 De " The Dominion Park Company " ;
 De " The Western Hospital of Montreal " ;
 De " The St. Lawrence Pressed Brick and Terra Cotta Company " ;
 De la ville de N.-D. des Neiges ;
 De la ville de Terrobonne ;
 De Alphonse Taillefer et autres ;
 De la ville de Westmount ;
 De Arthur Content ;
 De Francis Henry Wilfrid Bovey ;
 De Marie-Louise Lacombe et autres.

Par l'honorable M. *Turner*, de Albert H. Peters et autres ;
 De la Compagnie de Téléphone de Bellechasse.

Par l'honorable M. *Letellier*, de la corporation du village de Montmorency ;
 De Paul Tourigny et autres.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De Robert Bikerdike et autres, demandant une loi constituant en corporation " The Pontiac Central Railway Company " ;

De la " Black Lake Chrome & Asbestos Company ", demandant une loi ratifiant et confirmant un acte de ratification par Guillaume Narcisse Ducharme et autres, à James N. Greenshields ;

Du club des Ingénieurs de Montréal, demandant des amendements à leur charte ;

De Dame Marcelline Labranche et autres demandant une loi ratifiant un acte de vente par Dame Marcelline Labranche à la " Society of the Montreal General Hospital " ;

De la corporation du village de Verdun demandant une loi la constituant en municipalité de ville ;

De Dame Hectorine Langevin et autres, demandant une loi facilitant l'exécution du testament de feu Sir Hector Langevin ;

De la cité de Sorel, demandant une loi ratifiant certains règlements ;

De Raymond Belleau, demandant une loi autorisant la chambre des notaires à l'admettre au nombre de ses membres, après examen ;

De Elzéar Boivin et autres, demandant une loi constituant en corporation la compagnie Côté, Boivin & Cie, Limitée ;

De la " Shawinigan Carbide Company," demandant une loi l'autorisant à émettre des débentures, et pour d'autres fins ;

De la "Shawinigan Water and Power Company," demandant une loi amendant sa charte ;

De la "North Shore Power Company," demandant une loi amendant sa charte.

De dame Mathilda D. La Frenière et autres, demandant une loi concernant la succession de feu John Pratt ;

De la ville de Longueuil, demandant une loi refondant et revisant sa charte ;

De Dame Florence Henderson et autres, demandant une loi constituant en corporation "The Canadian Nurses Association" ;

Des syndics de la paroisse de St-Joseph d'Alma, demandant une loi les autorisant à construire une église et pour d'autres fins ;

De Toussaint Préfontaine, demandant une loi établissant les conditions de l'élargissement et ouverture de la rue Gain, dans la cité de Montréal ;

Des commissaires d'écoles de la ville de Beauharnois, demandant une loi ratifiant un acte d'échange ;

Des Religieuses de Notre-Dame de charité du Bon-Pasteur de Montréal demandant la continuation de leur octroi ;

Des Sœurs de Miséricorde pour la régie de l'hospice de la Maternité de Montréal demandant un octroi ;

Des Sœurs de l'Asile de Saint-Joseph du Bon Pasteur rue Fullum demandant la continuation de leur octroi ;

M^rIsidore Crépeau et autres demandant une loi constituant en corporation la "Commercial Burglary and Plate Glass Insurance Company ;"

Du bureau des commissaires d'écoles protestantes de la cité de Montréal, demandant une loi amendant une loi amendant la loi 32 Victoria, chapitre 16, section 23 ;

Des commissaires d'écoles protestantes de la cité de Québec demandant un acte pour amender la loi concernant l'éducation dans la province de Québec ;

De la "Quebec and St. Maurice Industrial Company," demandant une loi amendant sa charte ;

De Joseph Xénophon Lavoie et autres, demandant une loi constituant en corporation "The Gaspesian Railway Company" ;

De la cité de Montréal, demandant des amendements à sa charte relativement à la construction de conduits souterrains ;

De la cité de Montréal, demandant des amendements à sa charte relativement à l'administration générale ;

De la corporation du village de Notre-Dame des Neiges Ouest, demandant une loi pour l'érigé en municipalité de ville ;

De la "Montreal Street Company," demandant une loi amendant sa charte ;

De l'Académie de billard Marcotte, demandant la passation d'une loi l'autorisant à s'adjoindre des membres non actionnaires et pour d'autres fins ;

De Dame Anna Suzanne Walker et autres, demandant des amendements à la loi concernant la succession de feu l'honorable Joseph Octave Villeneuve ;

Du Très-Révérénd Evêque Carmichael et des marguilliers de la paroisse St-Thomas, de Montréal, demandant une loi ratifiant un acte de vente ;

De Joseph Henry Dillon, demandant une loi autorisant le Barreau de la province de Québec, à l'admettre au nombre de ses membres, après examen ;

De l'honorable Edouard B. Garneau et autres, demandant une charte sous le nom de la compagnie de chemin de fer Chibougamou et Baie James ;

Du Synode du diocèse de Montréal, demandant une loi ratifiant certains actes du synode de Montréal ;

De Louis Lachance et autres, demandant la division de la paroisse de la Longue-Pointe ;

De James P. Stracham et William S. Stracham, demandant une loi pour autoriser les exécuteurs de la succession de F. X. Baudry à vendre certain bien substitué.

Des syndics de la paroisse de Sainte-Cunégonde de Montréal, demandant certains pouvoirs ;

De la ville de Saint Louis, demandant des amendements à sa charte ;

De la ville de Notre-Dame de Grâce, demandant des amendements à sa charte ;

De la cité de Québec, demandant des amendements à sa charte ;

De S. Dale Harris et autres, demandant une loi constituant en corporation "The Lower St. Lawrence Power Company" ;

De Louis Guay et autres, demandant une charte sous le nom de "Les Frères de Saint-Vincent de Paul" ;

De P. B. Dumoulin et autres, demandant une charte sous le nom de compagnie du chemin de fer de Québec et Lac Champlain ;

De Frank McCrea et autres, demandant une charte sous le nom de "Quebec Eastern Railway Power Company" ;

De Joseph Audet et autres, demandant une charte sous le nom de "L'Institut des Frères de Notre-Dame des Champs" ;

De "The Lothinière and Megantic Railway Company", demandant des amendements à sa charte ;

De la "Philipsburg Railway and Quarry Company", demandant une loi amendant sa charte ;

Du "German Glee Club Teutonia", demandant une loi les constituant en corporation sous le nom de "German Club Teutonia" ;

De la Compagnie de chemin de fer Québec et Saguenay, demandant des amendements à sa charte ;

D'Aaron Wolofski et autres, demandant une loi constituant en corporation la "Congregation Temple Salomon of Montreal" ;

Du Crédit Foncier Franco-Canadien, demandant des amendements à sa charte ;

De Dame Marie-Louise Tourville et autres, demandant une loi pour donner certains pouvoirs aux exécuteurs testamentaires de feu l'honorable Louis Tourville ;

De la corporation des Sœurs de Ste-Eudise et des Sept-Douleurs, demandant des amendements à sa charte ;

De Joseph Napoléon Thibaudeau et autres, demandant une loi pour détacher du comté de Mégantic les deux villages de Mégantic et d'Agnès ;

De Louis Larose et autres, demandant une charte sous le nom des l'Association des Constructeurs de Québec ;

De la "Royal Trust Company" demandant une loi concernant la succession de feu Robert Reddie ;

D'Andrews Hamilton Gault et autres, demandant une loi concernant la succession de feu Andrews Fred. Gault ;

Du Crédit municipal Canadien, demandant des amendements à sa charte ;

De Dame Gertrude Caroline Jack et autres, demandant une loi concernant la succession de feu James Jack ;

De Jean Ludger David et autres, demandant la passation d'une loi concernant la substitution de Ferdinand David ;

De J. E. Boulois et autres, demandant une charte sous le nom de la Compagnie d'assurance mutuelle du commerce ;

De Joseph Marion, demandant une loi pour ratifier la révocation de substitution dans un acte de vente ;

De J. A. A. Pigeon, demandant une loi pour autoriser le Barreau à l'admettre au nombre de ses membres.

L'honorable Orateur déclare que les pétitions suivantes sont irrégulières et ne peuvent pas être reçues :

De la "Metabetchouan Pulp Company" ;

De "The Equitable Mutual Fire Insurance Company" ;

De "The Town of Beauharnois" .

Sur motion de l'honorable M. *Berthiaume*, ces requêtes sont renvoyées au comité des ordres permanents, pour examen et rapport.

L'honorable M. *Pérodeau* présente le premier rapport du comité des ordres permanents et bills privés. Il est lu comme suit :

L'honorable M. *Pérodeau*, a été nommé président du comité et votre comité recommande que son quorum soit réduit à 9 de ses membres ;

Le tout humblement soumis,

A. PÉRODEAU,

Président.

Sur motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est ordonné que ce dit rapport soit adopté.

L'honorable Orateur présente un message du lieutenant-gouverneur, signé de sa main. Il est lu comme suit :

L. A. JETTÉ.

Le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, transmet au Conseil législatif le rapport de l'Imprimeur du Roi, indiquant le nombre d'exemplaires des actes de la dernière session qu'il a imprimés et distribués, les départements, corps administratifs, officiers et autres personnes auxquels ils ont été distribués, le nombre d'exemplaires livrés à chacun d'eux et en vertu de quelle autorisation, et le nombre d'exemplaires des actes de chaque session qui lui restent en mains avec un compte détaillé des frais par lui réellement encourus pour l'impression et la distribution des dits statuts.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative.

Il est lu comme suit :

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

Mercredi, 23 janvier 1907.

L'Assemblée législative informe le^e Conseil législatif qu'elle a nommé les honorables messieurs Gouin, Turgeon, Weir, Tessier, Prévost et Leblanc, et Messieurs Tellier, Perrault, Dupuis, Tessier (Trois-Rivières), Champagne, Gillies, Cardin, Chauret et Roy (Montmagny), membres du comité pour aider l'honorable Orateur dans l'administration de la bibliothèque de la Législature en tant que les intérêts de l'Assemblée législative sont concernés, et pour agir comme membres du comité conjoint des deux Chambres au sujet de la bibliothèque.

Attesté.

L. G. DESJARDINS,
G. A. L.

Il est reçu un autre message de l'Assemblée législative.

Il est lu comme suit :

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

Mercredi, 23 janvier 1907.

Résolu,—Qu'un message soit envoyé à l'Honorable Conseil législatif priant Leurs Honneurs de bien vouloir se joindre à cette Chambre pour former un comité conjoint des deux Chambres au sujet des impressions de la Législature, et informant Leurs Honneurs que les Honorables Messieurs *Gounin, Turgeon, Weir, Roy, Robitaille et LeBlanc*, et Messieurs *Champagne, Tellier, Giard, Perrault, Delâge, Lacombe et Walker* agiront, de la part de cette Chambre, comme membres du dit comité des impressions.

Ordonné,—Que le Greffier porte le dit message au Conseil législatif.

Attesté,

L. G. DESJARDINS,
G. A. L.

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est ordonné

Qu'un message soit envoyé à l'Assemblée législative informant cette Chambre que le Conseil législatif consent à s'unir pour la formation d'un comité collectif des deux chambres au sujet des Impressions des deux Chambres, tel que demandé, et que le comité nommé pour surveiller les impressions de la Chambre, durant la présente session et composé des honorables Messieurs *Allard Archambault, Bryson, Chapais, Garneau N., Gilman, Lanctôt, Pérodeau et de Varennes*, soit chargé d'agir au nom de cette Chambre dans le dit comité collectif.

Qu'il soit nommé un comité spécial, composé des honorables messieurs *Allard, Archambeault, Chapais, Garneau, N. Lanctot, Letelher, Pérodeau, Mathieu, Sharples, Turner, de Varennes*, pour s'enquérir et faire rapport au Conseil législatif, de tous actes relatifs au Code municipal, au Code civil et au Code de procédure.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 33) intitulé :

Loi concernant le "German Club Teutonia", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de M. *Girouard*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 43) intitulé : Loi constituant en corporation "The Highlanders of Canada Armoury Association" pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que le dit bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

L'honorable Orateur met devant la Chambre l'état des déboursés du greffier et de l'assistant greffier depuis la dernière audition ;

Aussi, Etat financier du Garrison club pour l'année 1906.

L'honorable M. *Allard* met devant la chambre :

1. Etats, rapports et statistibues jusqu'au 30 juin 1906 des chemins de fer de la province ;
2. Rapport pour l'année expirant le 30 juin 1'06, indiquant les recettes des chemins ;
3. Etat indiquant les permis accordés aux compagnies étrangères.

Alors, sur motion de l'hon. M. Allard, la chambre s'ajourne à demain, à 3 heures p. m.

MERCREDI, 30 JANVIER 1907.

Les honorables conseillers législatifs présents, sont :

Les honorables messieurs

Allard,
Berthiaume,
Boucherville de
Bryson,
Chapais,
Cormier,
Dubord,
Garneau, E. B.,

Gosselin,
Lancôt,
Letellier,
Mathieu,
Pelletier,
Rolland,
Turner,
Varennnes, de

Le greffier annonce que par suite de circonstances imprévues, l'honorable Orateur ne pourra pas être présent cet après-midi.

Vu l'absence de l'honorable Orateur, l'honorable M. *Allard* propose que l'honorable M. *Lancôt* soit nommé président temporaire.

Et la question étant posée, la Chambre se prononce dans l'affirmative.

L'honorable M. *Lancôt* prend le fauteuil.

PRIÈRE :

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Mathieu*, après la suspension de la 51e règle de cette Chambre, de la compagnie du Boulevard de l'île de Montréal :
De la ville de Bordeaux ;

Par l'honorable M. *Rolland*, après la suspension de la même règle ;
De la *Mattawim Lumber Company*.

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est
Ordonné que, quand cette chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à mardi, le 5 février prochain, à 3 heures P. M.

L'honorable M. *Bryson*, présente le premier rapport du comité des contingents.

Il est lu comme suit, savoir :

 COMITÉ DES CONTINGENTS

Ce 30 janvier 1907.

Le comité des contingents, nommé pour faire l'examen des comptes de cette honorable Chambre, pendant la présente session, a l'honneur de présenter son premier rapport.

L'honorable M. *Bryson* a été nommé président de ce comité.

Le quorum est fixé à cinq de ses membres.

Le comité recommande qu'il soit demandé à qui de droit une somme de dix mille piastres (\$10,000), afin de mettre le greffier et l'assistant-greffier en état de payer une partie de l'indemnité des membres de cette Chambre.

Votre comité a nommé un sous-comité composé des honorables MM. *Mathieu*, *Berthiaume* et *Bryson*, pour examiner les comptes du greffier et de l'assistant greffier de cette Chambre.

Le tout respectueusement soumis,

GEORGE BRYSON,
Président.

Sur motion de l'honorable M. *Bryson* il est ordonné que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Mathieu*, présente le deuxième rapport du comité des ordres permanent et bills privés.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit, savoir :

 CONSEIL LEGISLATIF

BUREAU DES BILLS PRIVÉS

Ce 30 janvier 1907

Le comité des ordres permanents et bills privés à l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son deuxième rapport.

Votre comité, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé que les avis ont été donnés régulièrement dans chaque cas :

Du club des Ingénieurs de Montréal, demandant respectivement des amendements à leur charte ;

De Dame Marcelline Labranche et autres, demandant une loi pour ratifier un certain acte de vente ;

Du village de Verdun, demandant à être incorporée en ville ;

De Dame Hectorine Langevin et autres, demandant une loi pour faciliter le règlement de la succession de feu Sir Hector Langevin ;

De Raymond Belleau, avocat, demandant la passation d'une loi pour autoriser la chambre des notaires à l'admettre après examen à l'exercice de la profession de notaire;

De Elzéar Boivin et autres, de Chicoutimi, demandant la constitution en corporation de la maison Côté Boivin et Cie limitée;

De la "Shawinigan Corbide Company Limited", demandant l'autorisation d'émaner des débentures, et pour d'autres fins;

De la "Shawinigan Water & Power Company, demandant une loi amendant sa charte;

De Dame Mathilda P. Pratt et autres, demandant des amendements à l'acte 1 Edouard VII, chap. 94, concernant la succession de feu John Pratt;

De la ville de Longueuil, amendant une loi refondant et revisant sa charte;

De Dame Florence Henderson et autres, demandant une loi constituant en corporation "The Canadian Nurses Association";

Des syndics de la paroisse de Saint-Joseph d'Alma, demandant certains pouvoirs;

De Toussaint Préfontaine demandant une loi pour déterminer les conditions pour l'élargissement et ouverture de la rue Join, dans la cité de Montréal;

D'Isidore Crépeau et autres, demandant une loi constituant en corporation la "Commercial Burglary and Plate Glass Insurance Company";

Du bureau des commissaires d'écoles protestantes de la cité de Montréal, demandant une loi amendant la loi 32 Victoria, chapitre 16, section 23;

Des commissaires d'écoles protestantes de Québec, demandant une loi les autorisant à émettre des débentures;

De Joseph Xénophon Lavoie et autres, demandant une loi constituant en corporation "The Gaspesian Railway Company";

De la corporation du village de Notre-Dame-des-Neiges Ouest, demandant une loi pour l'ériger en municipalité de ville;

De la cité de Montréal, demandant des amendements à sa charte relativement à la construction de conduits sous-terrains;

De l'académie de billard Marcotte, demandant la passation d'une loi l'autorisant à s'adjoindre des membres non actionnaires et pour d'autres fins;

De Dame Anna Susanne Walker et autres, demandant des amendements à la loi concernant la succession de feu l'honorable Joseph Octave Villeneuve;

De l'honorable Edouard B. Garneau et autres, demandant une charte sous le nom de la compagnie de chemin de fer Chibougamou et Baie James;

Du Synode du diocèse de Montréal, demandant une loi ratifiant certains actes du Synode du diocèse de Montréal;

De Louis Lachance et autres, demandant la division de la paroisse de la Longue Pointe;

De James F. Stracham and William S. Stracham, demandant une loi pour autoriser les exécuteurs de la succession F. Beaudry à vendre certain bien substitué ;

Des syndics de la paroisse de Ste-Cunégonde de Montréal, demandant certains pouvoirs.

De la ville de St-Louis, demandant des amendements à sa charte.

De la ville de Notre-Dame de Grâce, demandant des amendements à sa charte.

De la cité de Québec, demandant des amendements à sa charte.

De Louis Guay et autres, demandant une charte sous le nom de les Frères de Saint-Vincent-de-Paul ;

De "The Lotbinière and Mégantic Railway Company", demandant des amendements à sa charte ;

Du "German Glee Club Teutonia", demandant une loi les constituant en corporation sous le nom de "German Club Teutonia" ;

Du Crédit Foncier Franco Canadien, demandant des amendements à sa charte ;

De Dame Marie-Louise Tourville et autres, demandant une loi pour donner certains pouvoirs aux exécuteurs testamentaires de feu l'honorable Louis Tourville ;

De la corporation des Sœurs de Ste-Croix et des Sept Douleurs, demandant des amendements à sa charte ;

De Joseph Napoléon Thibaudeau et autres, demandant une loi pour détacher du comté de Mégantic, les deux villages de Mégantic et d'Agnès ;

De Louis Laross et autres, demandant une charte sous le nom de l'Association des constructeurs de Québec ;

D'Andrew Hamilton Gault et autres, demandant une loi concernant la succession de feu Andrew Fred. Gault ;

De Dame Gertrude Caroline Jack et autres, demandant une loi concernant la succession de feu James Jack ;

De Jean Ludger David et autres demandant la pasation d'une loi concernant la substitution Ferdinand David ;

De J. E. Boulais et autres, demandant une charte sous le nom de Compagnie d'assurance mutuelle du commerce ;

De Joseph Marion, demandant une loi pour ratifier la révocation de substitution dans un acte de vente ;

Votre comité recommande que la règle No 39 soit suspendue en ce qui regarde les pétitions suivantes, et qu'elles soient reçues et lues :

De "L'Equitable Fire Assurance Company", demandant une loi concernant la dite corporation ;

De la Compagnie de pulpe de Métabetchouan, demandant des amendements à sa charte.

Le tout humblement soumis,

M. MATHIEU,
Président intérimaire.

Sur motion de l'honorable M. *Mathieu*, il est ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné qu'une humble adresse soit présentée à Son Honneur le lieutenant-gouverneur, priant Son Honneur de bien vouloir émettre son mandat en faveur de l'assistant greffier de cette Chambre pour la somme de dix mille piastres (\$10,000), afin de mettre cet officier en état de payer une partie de l'indemnité des membres de cette Chambre.

Ordonné que la dite adresse soit présentée à Son Honneur par l'honorable orateur et ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du conseil exécutif.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 42), intitulé : "Loi constituant en corporation L'Association des constructeurs de Québec," pour lequel elle demande l'agrément de cette chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *E. B. Garneau*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 60), intitulé : Loi autorisant la Chambre des notaires de la province de Québec à admettre Raymond Belleau à l'exercice de la profession de notaire, pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *E. B. Garneau*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture mardi.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (No 33), intitulé : "Loi concernant le *German Club Teutonia*".

Sur motion de l'honorable M. *Rolland*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Rolland*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (No 43), intitulé : "Loi constituant en corporation *The Royal Highlanders of Canada Amoury Association*."

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que le dit bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que le dit bill soit soumis au comité des Ordres permanents et bills privés.

Alors, sur motion de l'hon. M. *Allard*, la Chambre s'ajourne à mardi le 5 février, à 3 heures P. M.

MARDI, 5 FÉVRIER 1907.

Les honorables conseillers législatifs présents, sont :

L'honorable *Horace Archambault*, Président

Les honorables messieurs

<i>Allard</i>	<i>Garneau, E. B.,</i>
<i>Berthiaume,</i>	<i>Gosselin,</i>
<i>Boucher de Boucherville,</i>	<i>Lancôt,</i>
<i>Bryson,</i>	<i>Letellier.</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Pelletier,</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Rolland,</i>
<i>Dubord,</i>	<i>Turner.</i>

PRIÈRE :

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Lancôt*, après la suspension de la règle 51ème :
De l'Association de bienfaisance des pompiers de Montréal ;
Du club de réforme de Montréal.

Par l'honorable *E. B. Garneau*, après la suspension de la même règle :

De la "Magdalen River R. W. Company."

Par l'honorable M. *Rolland*, après la suspension de la même règle :

De l'Assistance publique.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De "L'Ottawa Golf Club", demandant une loi confirmant à sa charte ;

Du lieutenant-colonel John Carson et autres, demandant un acte d'incorporation ;

De l'Hôpital Alexander, demandant des amendements à sa charte ;

De Dame Marie-Louise Papineau et autres, demandant une loi pour enlever tout doutes relativement aux pouvoirs des exécuteurs testamentaires de feu Dame Marie-Eleanor Wescoth ;

De l'Hôpital Notre-Dame, demandant la permission d'emprunter ;

De la ville de Fraserville, demandant des amendements à sa charte ;

De la paroisse de la Longue-Pointe, demandant une loi l'érigeant en corporation de ville ;

De Dame Délima Tétreault et autres, demandant une charte;
De la ville d'Iberville, demandant une loi pour refondre sa charte;
De l'abbé Louis-Anselme Déziel et autres, demandant une charte sous le nom des syndics de l'école Saint-Edouard de Beauport ;
De la Compagnie Shawinigan Lakes Power and Electric Company pour changer son nom en celui de " The Shawinigan Hydro Electric Company " ;

De l'hon. E. B. Garneau et autres, demandant une charte sous le nom de la Compagnie de chemin de fer de Québec et de l'Île d'Orléans:

De la société des Artisans Canadiens demandant des amendements à sa charte.

De la cité de Sherbrooke, demandant des amendements à sa charte ;

De William George Tait et autres, demandant une loi pour ratifier et confirmer un certain acte de vente ;

De Ebenezer Muir et autres, demandant une loi relativement à la succession de feu Ebenezer Muir ;

De Thomas Hannah, demandant une loi pour valider un certain acte de vente ;

De Georges A. Keiffer et autres, demandant une charte sous le nom de le Mont de Piété de Bonsecours ;

De la " Dominion Park Company Limited " demandant des amendements à sa charte ;

De la Western Hospital demandant des amendements à sa charte ;

De la " St-Lawrence Pressed Brick and Terra Cotta Company limited " , demandant une loi concernant la commune de Laprairie ;

De la ville de Notre-Dame des Neiges, demandant des amendements à sa charte ;

De la ville de Terrebonne, demandant une loi refondant et remplaçant sa charte ;

De Alphonse Taillefer, et autres, demandant la constitution de la " Little Nation Railway Company " ;

De la ville de Westmount, demandant des amendements à sa charte ;

De Arthur Content, demandant la passation d'une loi pour autoriser l'association des architectes à l'admettre au nombre de ses membres ;

De Francis Henry Wilfrid Bovey, demandant une loi autorisant le barreau de la province de Québec à l'admettre comme un de ses membres après examen ;

De Marie-Louise Lacombe et autres, demandant la passation d'une loi concernant la succession de feu Dame Joseph Lacombe ;

De Albert Hyacinthe Peters et autres, demandant une loi confirmant les pouvoirs des exécuteurs testamentaires de feu Simon Peters ;

De la compagnie de téléphone de Bellechasse, demandant des amendements à sa charte ;

De la corporation du village de Montmorency, demandant que les dispositions de la loi des cités et villes 1903, concernant les élections lui soient applicables ;

De Paul Hébert et autres, demandant une charte sous le nom de "The Continental Fire Insurance Company" ;

De Paul Tourigny et autres, demandant une charte sous le nom de "The Provincial Fire Company of Canada" ;

De U. H. Dandurand et autres, demandant une charte sous le nom de la compagnie des Boulevards de l'île de Montréal ;

De Edmond Lussier et autres, demandant des amendements à la charte du village de Bordeaux ;

De Raymond Sergent et autres, demandant une charte sous le nom de "The Mattawin Lumber Company."

Les pétitions suivantes sont déclarées irrégulières :

De la ville de N. D. des Neiges, demandant des amendements à sa charte ;

De "The St. Lawrence Pressed Brick and Terracotta Company, limited, demandant une loi concernant la commune de Laprairie.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctôt*, il est

Ordonné que les dites pétitions soient soumises au comité des ordres permanents, pour examen et rapport.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 4) intitulé : "Loi amendant la loi de l'Instruction publique", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 31) intitulé : "Loi amendant la charte du Crédit foncier franco-canadien," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctôt*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture à sa prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 32) intitulé : "Loi amendant et refondant la charte de L'Association de bienfaisance des pompiers de Montréal," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctôt*, il est

Ordonné que le dit bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture à sa prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 35) intitulé ; "Loi constituant en corporation la compagnie d'assurance mutuelle du commerce", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Cormier*, il est

Ordonné que le dit bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 38) intitulé ; "Loi déclarant légale la vente du lot No 238 du cadastre du quartier Saint-Louis, Montréal, faite par Dame Marcelline Labranche *et al.*, à la Société de l'Hôpital-Général de Montréal, et ratifiant le contrat de cette vente", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctot*, il est

Ordonné que le dit bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 40) intitulé : "Loi constituant en corporation la ville de Mégantic," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Letellier*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 41) intitulé : "Loi modifiant et interprétant la loi 12 Victoria, chapitre 137, et la loi 57 Victoria, chapitre 87, qui contiennent la charte de la corporation des Sœurs de Sainte-Croix et des Sept-Douleurs," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Letellier*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 46) intitulé : "Loi refondant et revisant la charte de la ville de Longueuil," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Girouard*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 72) intitulée : "Loi concernant la "Shawinigan Carbide Company", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.
 Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est
Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième
 lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 75) intitulé : " Loi amendant la loi 32 Victoria, chapitre 16, concernant le Bureau des Commissaires d'écoles protestants de Montréal," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois
 Sur motion de l'honorable M. *Rolland*, il est
Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième
 lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 77) intitulé : " Loi concernant la succession Tourville ", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.
 Sur motion de l'honorable M. *Rolland*, il est
Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième
 lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 78) intitulé : " Loi concernant la succession de feu l'honorable sir Hector-L. Langevin ", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.
 Sur motion de l'honorable M. *Méthot*, il est
Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième
 lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 87) intitulé : " Loi concernant la succession A. F. Gault ", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.
 Sur motion de l'honorable M. *Rolland*, il est
Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième
 lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 115) intitulé : " Loi amendant la loi concernant la succession de feu l'honorable Joseph-Octave Villeneuve," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit bill est lu pour la première fois.
 Sur motion de l'honorable M. *Lanctôt*, il est
Ordonné que le dit bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième
 lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 130) intitulé : "Loi amendant la loi concernant l'éducation dans la province de Québec, quant à certains pouvoirs du Bureau des Commissaires d'écoles protestants de la cité de Québec," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre ;

Le dit bill est lu pour la première fois ;

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 42) intitulé : "Loi constituant en corporation L'association des constructeur de Québec",

Sur motion de l'honorable M. *E. B. Garneau*, il est

Ordonné que le dit bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *E. B. Garneau*, il est

Ordonné que le dit bill soit soumis au comité des ordres permanents et bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (No 66) intitulé : "Loi autorisant la Chambre des notaires de la province de Québec, à admettre Raymond Belleau, à l'exercice de la profession de notaire".

Sur motion de l'honorable M. *E. B. Garneau*, il est

Ordonné que le dit bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorables M. *E. B. Garneau*, il est

Ordonné que le dit bill soit soumis au comité des ordres permanents et bills privés.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Allard*, la Chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

MERCREDI, 6 FEVRIER 1907.

Les honorables Conseillers Législatif présents, sont :

L'honorable *Horace Archambeault*, Président

Les honorables messieurs

Allard,
Berthiaume,
Boucher de Boucherville,
Bryson,
Chapais,
Cormier,
Dubord,
Garneau, E. B.,
Garneau, N.,

Gilman,
Girouard,
Gosselin,
Letellier,
Mathieu,
Pelletier,
Rolland,
Turner,
Vareennes, de

PRIÈRE :

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Pérodeau*, après suspension de la règle 51, de Frédéric Parker Walton.

L'honorable M. *Pérodeau* du comité des ordres permanents et bills privés, présente le 3e rapport de ce comité.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit, savoir :

CONSEIL LEGISLATIF

BUREAU DES BILLS PRIVES

Ce, 6 février 1907.

Le comité des ordres permanents et bills privés a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son 3ème rapport.

Votre comité, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé que les avis ont été donnés régulièrement dans chaque cas :

De la compagnie "Black Lake Chrome and Asbestos Company" demandant la passation d'une loi ratifiant et confirmant un acte de rectification par Guillaume-Narcisse Ducharme et autres à James-N. Greenshields.

De la "Quebec & St. Maurice Industrial Company" demandant certains amendements à leur charte.

De la cité de Montréal demandant des amendements à sa charte relativement à la construction de conduits souterrains.

De la cité de Montréal, demandant des amendements à sa charte relativement à l'administration générale ;

De la Compagnie Equitable d'Assurance Mutuelle contre le feu, demandant une loi concernant la dite compagnie ;

Du Très-Révérend Evêque Carmichael et des Marguilliers de la paroisse St-Thomas, de Montréal, demandant une loi ratifiant un acte de vente ;

De Joseph Henry Dillon, demandant une loi autorisant le Barreau de la province de Québec à l'admettre au nombre de ses membres, après examen ;

D'S. Dale Harris et autres, demandant une loi constituant en corporation "The Lower St. Lawrence Power Company" ;

De Frank McCrea et autres, demandant une charte sous le nom de "Quebec Eastern Railway Company" ;

De la "Philipsburg Railway and Quarry Company", demandant une loi amendant sa charte ;

De la Compagnie de chemin de fer Québec & Saguenay, demandant des amendements à sa charte ;

De la "Royal Trust Company", demandant une loi concernant la succession de feu Robert Peddie ;

Du Crédit Municipal Canadien, demandant des amendements à sa charte ;

De la compagnie de pulpe de Métabetchouan, demandant des amendements à sa charte ;

De J.-A.:A. Pigeon, demandant une loi pour autoriser le barreau à l'admettre au nombre de ses membres ;

De l'"Ottawa Golf Club", demandant une loi pour confirmer sa charte ;

Du Lieutenant-Colonel John Carson et autres, demandant un acte d'incorporation ;

De Dame Marie-Louise Papineau et autres, demandant une loi pour enlever tous doutes quant aux pouvoirs des exécuteurs testamentaires de feu Dame Mary-Eleanor Westcott ;

De la ville de Fraserville, demandant des amendements à sa charte ;

De la paroisse de la Longue-Pointe, demandant une loi l'érigeant en corporation de ville ;

De dame Délina Tétreault et autres, demandant une charte ;

De la ville d'Iberville, demandant une loi pour refondre sa charte ;

De l'abbé Louis-Anselme Déziel et autres, demandant une charte sous le nom de les syndics de l'école Saint-Edouard à Beauport ;

De Charles Cushing et autres, demandant une loi amendant la charte de la cité de Montréal ;

De l'honorable E. B. Garneau, demandant une charte sous le nom de la compagnie de chemin de Québec et de l'Isle d'Orléans ;

De la société des Artisans-canadiens français, demandant des amendements à sa charte ;

De la cité de Sherbrooke, demandant des amendements à sa charte ;

De William George Tait et autres, demandant une loi pour ratifier et confirmer un certain acte de vente ;

De George A. Kieffer et autres, demandant une charte sous le nom de "Le Mont de piété de Bonsecours ;

De la "Dominion Park Company, Limited," demandant des amendements à sa charte ;

De la "Western Hospital," demandant des amendements à sa charte ;

De Arthur Content, demandant la passation d'une loi pour autoriser l'association des architectes à l'admettre au nombre de ses membres ;

De Francis Henry-Wilfrid Boney, demandant une loi pour autoriser le barreau de la province de Québec, à l'admettre au nombre de ses membres.

De Marie-Louise Lacombe et autres, demandant la passation d'une loi concernant la succession de feu dame Joseph Lacombe ;

De la compagnie de téléphone de Bellechasse, demandant des amendements à sa charte ;

De Paul Hébert et autres, demandant une charte sous le nom de "The Continental Fire Insurance Company" ;

De Paul Tourigny et autres, demandant une charte sous le nom "The Provincial Fire Insurance Company of Canada" ;

De U.-H. Dandurand et autres, demandant une charte sous le nom de la compagnie de Boulevards de l'Île de Montréal ;

De Edmond Lussier et autres, demandant des amendements à la charte du village de Bordeaux ;

De Raymond Sergent et autres, demandant une charte sous le nom de "The Mattawin Lumber Company" ;

Votre comité a aussi examiné la pétition d'Albert H. Peters et autres, demandant une loi concernant la succession de feu Simon Peters, et trouve que les avis n'ont été publiés dans la "Gazette Officielle", que depuis le 19 du mois de janvier, mais attendu que toutes les parties intéressées ont signé la pétition, votre comité désire recommander la suspension de la 51^{ème} règle.

Votre comité a examiné les pétitions irrégulières qui lui ont été référées et recommande comme suit, savoir :

En ce qui regarde celle de la ville de Beauharnois, l'irrégularité y ayant été remédié par la signature du maire, qu'elle soit lue et reçue.

Pour ce qui regarde celle de la ville de Notre-Dame-des-Neiges, que la règle 39 soit suspendue et qu'elle soit lue et reçue.

Pour ce qui regarde celle de "The Saint Lawrence Pressed Brick & Terra Cotta Company", que la règle 39 soit suspendue et la pétition lue et reçue.

Le tout humblement soumis,

N. PÉRODEAU,
Président.

Sur motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est ordonné que le dit rapport soit adopté.

Les trois pétitions suivantes sont alors lues et reçues :

De la ville de Beauharnois ;

De la ville de N.-D.-des-Neiges ;

De "The St. Lawrence Pressed Brick and Terracotta Company."

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des Ordres permanents et Bills privés auxquels a été soumis le Bill (No 43) intitulé : "Loi constituant en corporation "The Royal Highlanders of Canada Armoury Association" ; fait un rapport constatant que le dit bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que le dit bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est alors posée ; ce bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 4), intitulé : "Loi amendant la loi de l'Instruction publique,"

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que le dit bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion, de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que le dit bill soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 31), intitulé : "Loi amendant la charte du Crédit foncier franco-canadien."

Sur motion de l'honorable M. *Lanctôt*, il est

Ordonné que le dit bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctôt*, il est

Ordonné que le dit bill soit soumis au comité des ordres permanents et bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 32), intitulé : "Loi amendant et refondant la charte de l'Association de bienfaisance des pompiers de Montréal,"

Sur motion de l'honorable M. *Lanctôt*, il est

Ordonné que le dit bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctôt*, il est

Ordonné que le dit bill soit soumis au comité des ordres permanents et bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 35), intitulé : "Loi constituant en corporation La compagnie d'assurance mutuelle du commerce,"

Sur motion de l'honorable M. *Cormier*, il est

Ordonné que le dit bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Cormier*, il est

Ordonné que le dit bill soit soumis au comité des ordres permanents et bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 38), intitulé : "Loi déclarant légale la vente du lot No 238 du cadastre du quartier St-Louis, Montréal, faite par Dame Marcelline Labranche *et al* à la Société de l'Hôpital Général de Montréal ; et ratifiant le contrat de cette vente,"

Sur motion de l'honorable M. *Lanctôt*, il est

Ordonné que le dit bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctôt*, il est

Ordonné que le dit bill soit soumis au comité des ordres permanents et bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 40), intitulé : "Loi constituant en corporation la ville de Mégantic,"

Sur motion de l'honorable M. *Lelellier*, il est

Ordonné que le dit bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Lelellier*, il est

Ordonné que le dit bill soit soumis au comité des ordres permanents et bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (No 41), intitulé : "Loi modifiant et interprétant la loi 12 Victoria, chapitre 137, et la loi 57 Victoria, chapitre 87, qui contiennent la charte de la corporation des sœurs de Sainte-Croix et des Sept-Douleurs."

Sur motion de l'honorable M. *Lelellier*, il est

Ordonné que le dit bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Lelellier*, il est

Ordonné que le dit bill soit soumis au comité des ordres permanents et bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (No 46), intitulé : "Loi refondant et revisant la charte de la ville de Longueuil,"

Sur motion de l'honorable M. *N. Garneau*, il est

Ordonné que le dit bill soit lu pour la deuxième fois maintenant

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *N. Garneau*, il est

Ordonné que le dit bill soit soumis au comité des ordres permanents et bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 72), intitulé : "Loi concernant la "Shawinigan Carbide Company."

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit bill soit soumis au comité des ordres permanents et bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 75), intitulé : "Loi amendant la loi 32 Victoria, chapitre 16, concernant le Bureau des Commissaires d'écoles protestantes de Montréal,"

Sur motion de l'honorable M. *Rolland*, il est

Ordonné que le dit bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Rolland*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des ordres permanents et bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 77), intitulé : "Loi concernant la succession Tourville,"

Sur motion de l'honorable M. *Rolland*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Rolland*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des ordres permanents et bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 78) intitulé : "Loi concernant la succession de feu l'honorable Sir Hector L. Langevin."

Sur motion de l'honorable M. *Méthot*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Méthot*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 87), intitulé : "Loi concernant la succession A. F. Gault,"

Sur motion de l'honorable M. *Rolland*, il est
Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.
Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.
Sur motion de l'honorable M. *Rolland*, il est
Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des ordres permanents et bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 115), intitulé : "Loi amendant la loi concernant la succession de feu l'honorable Joseph-Octave Villeneuve,"

Sur motion de l'honorable M. *Lanctôt*, il est
Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.
Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.
Sur motion de l'honorable M. *Lanctôt*, il est
Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des ordres permanents et bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 130), intitulé : "Loi amendant la loi concernant l'éducation dans la province de Québec, quant à certains pouvoirs du Bureau des Commissaires d'écoles protestants de la cité de Québec,"

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est
Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.
Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.
Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est
Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des ordres permanents et bills privés.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Allard*, la Chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

JEUDI, 7 FÉVRIER 1907.

Les honorables conseillers législatifs présents, sont :

L'honorable *Horace Archambault*, Président

Les honorables messieurs

Allard,
Berthiaume,
Boucher de Boucherville,
Bryson,
Chapais,
Cormier,
Dubord,
Garneau, E. B.,
Garneau Nemèse,

Girouard,
Gosselin,
Lancôt,
Letellier.
Pelletier,
Rolland,
Sharples,
Turner.
Varrennes, de,

PRIÈRE :

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De l'Association de Bienfaisance des Pompiers de Montréal, demandant des amendements à sa charte ;

Du Club de Réforme de Montréal, demandant une charte ;

De Joseph Lamoureux et autres, demandant à être constitués en corporation sous le nom de " l'Assistance Publique ".

De Charles W. Mullen et autres, demandant un acte d'incorporation sous le nom de "The Magdalen River Valley Railway Company".

L'honorable M. *Mathieu*, du comité des ordres permanents et bills privés, présente le quatrième rapport de ce comité.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit, savoir :

CONSEIL LEGISLATIF

BUREAU DES BILLS PRIVÉS

Ce 7 février 1907.

Le comité des ordres permanents et bills privés à l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son quatrième rapport.

Votre comité, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé que les avis ont été donnés régulièrement dans chaque cas :

De la " North Shore Power Company ", demandant des amendements à sa charte ;

De la Ville de Beauharnois, demandant des amendements à sa charte ;

De Ebenezer Muir et autres, demandant une loi concernant la succession de feu Ebenezer Muir ;

De "The Saint Lawrence Pressed Brick and Terra Cotta Company, Limited", demandant une loi concernant la commune de Laprairie ;

De la Ville de Notre-Dame des Neiges, demandant des amendements à sa charte ;

De la corporation du village de Montmorency, demandant que les dispositions de la loi des cité et villes 1903, concernant les élections lui soient applicables.

Le tout humblement soumis,

A. PÉRODEAU.

Président.

Sur motion de l'honorable M. *Mathieu*, il est
Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est
Ordonné que, lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à demain matin, à 11 heures.

L'honorable M. *Mathieu*, du comité des ordres permanents et bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 66), intitulé : "Loi autorisant la Chambre des notaires de la province de Québec à admettre Raymond Belleau à l'exercice de la profession de notaire", fait un rapport constatant que le dit bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorables M. *N. Garneau*, il est
Ordonné que le dit bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est alors posée ! ce bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Mathieu*, du comité des ordres permanents et bills privés auquel a été soumis le Bill (No 42), intitulé : "Loi constituant en corporation l'association des constructeurs de Québec", fait un rapport constatant que le dit bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *N. Garneau*, il est

Ordonné que le dit bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est alors posée ! ce bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du Bill (No 4), intitulé : " Loi amendant la loi de l'Instruction publique. "

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que le dit bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée ; ce bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Allard*, la Chambre s'ajourne à demain, à 11 heures A. M.

VENDREDI, 8 FEVRIER 1907.

Les honorables conseillers législatifs présents, sont :

L'honorable *Horace Archambault*, Président.

Les honorables messieurs

Allard,
Berthiaume,
Boucherville de
Bryson,
Chapais,
Cormier,
Dubord,
Garneau, E. B.,

Girouard,
Gosselin,
Lanctôt.
Letellier,
Mathieu,
Pelletier,
Turner,
Vareennes, de.

PRIÈRE :

La pétition suivante est lue et reçue :

De F. P. Watton, demandant une loi autorisant le Barreau de la province de Québec à l'admettre au nombre de ses membres, après examen.

L'honorable M. *Mathieu*, du comité des ordres permanents et Bills privés, présente le cinquième rapport de ce comité.

Ordonné, qu'il soit reçu, et il est lu comme suit :

CONSEIL LÉGISLATIF.

BUREAU DES BILLS PRIVÉS.

Ce 8 février 1907.

Le comité des ordres permanents et Bills privés a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son cinquième rapport.

Votre comité, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé que les avis ont été donnés régulièrement dans chaque cas :

De la cité de Sorel, demandant la ratification de certains règlements ;

De P. B. Dumoulin et autres, demandant une charte sous le nom de Compagnie du chemin de fer de Québec au Lac Champlain ;

De l' " Association de Bienfaisance des Pompiers de Montréal ", demandant des amendements à sa charte ;

De Joseph Lamoureux et autres, demandant à être constitués en corporation sous le nom de l'Assistance Publique.

Le tout humblement soumis,

M. MATHIEU,
Président.

Sur motion de l'honorable M. *Mathieu*, il est

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à mardi prochain, à 3 heures P. M.

L'honorable M. *Mathieu*, du comité des Ordres permanents et bills privés auquel a été soumis le bill (No 130) intitulé : "Loi amendant la loi concernant l'éducation dans la province de Québec, quant à certains pouvoirs du bureau des commissaires d'écoles protestants de la cité de Québec", fait un rapport constatant que le dit bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit bill soit lu pour la troisième fois maintenant.

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est alors posée ; ce bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Mathieu*, du comité des ordres permanents et bills privés auquel a été soumis le Bill (No 31) intitulé : "Loi amendant la charte du Crédit Foncier franco-canadien," fait un rapport constatant que le dit bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctôt*, il est

Ordonné que le dit bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est alors posée : ce bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informé cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Mathieu*, du comité des Ordres permanents et bills privés auquel a été soumis le bill (No 75), intitulé : "Loi amendant la loi 32 Victoria, chapitre 16, concernant le Bureau des Commissaires d'écoles protestants de Montréal", fait un rapport constatant que le dit bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est alors posée ; ce bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Mathieu* du comité des ordres permanents et bills privés auquel a été soumis le bill (No 72), intitulé : "Loi concernant la *Shawinigan Carbide Company*," fait un rapport constatant que le dit bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est alors posée ; ce bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Un message est reçu de l'Assemblée législative ; il est lu comme suit :

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Jeu*di*, 7 février 1907.

Résolu, Qu'un message soit envoyé à l'honorable Conseil législatif priant Leurs Honneurs de se joindre à cette Chambre pour former un comité conjoint des deux Chambres, avec mission d'étudier les rapports faits par la commission chargée de reviser et de refondre les statuts d'un caractère général et permanent de la province, et de faire rapport, et informant Leurs Honneurs que cette Chambre a nommé les honorables MM. Gouin et Weir, et Messieurs Champagne, Tellier, Taschereau, D'Auteuil, MacKenzie et Morin, pour agir de la part de cette Chambre comme membres du dit comité conjoint.

Ordonné, Que le greffier porte le dit message au Conseil législatif.

Attesté,

L.-G. DESJARDINS,

G. A. L.

Alors, sur motion de l'hon. M. *Allard*, la Chambre s'ajourne à mardi prochain, à 3 heures P. M.

MARDI, 12 FEVRIER 1907.

Les honorables conseillers législatifs présents, sont :

L'honorable *Horace Archambault*, Président.

Les honorables messieurs

Allard,
Bryson,
Chapais,
Garneau Némèse,
Gosselin,
Letellier,

Pelletier,
Rolland,
Sharpley,
Turner,
Varennes, de.

PRIÈRE :

Il est reçu un message du Lieutenant-gouverneur, signé de sa main.

Il est lu comme suit :

Hôtel du gouvernement.

L. A. JETTÉ,

Honorable Messieurs du Conseil législatif.

Je reçois avec grand plaisir, l'adresse que vous avez votée en réponse au Discours du Trône, et vous en remercie bien sincèrement.

Hôtel du gouvernement,

Québec, 7 février 1907.

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné qu'un message soit envoyé à l'Assemblée législative, informant cette Chambre que le Conseil législatif accorde sa demande de former un comité mixte des deux Chambres, pour examiner les rapports faits par la commission pour reviser les Statuts d'une nature générale et permanente et a nommé les honorables Messieurs *Allard*, *Archambault*, *Chapais* et *Mathieu* pour agir de la part de cette Chambre, comme membres de tel comité mixte.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 2), intitulé : "Loi concernant l'école polytechnique," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 5), intitulé : Loi amendant la loi d'hygiène publique de Québec, 1901, pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 34), intitulé : "Loi constituant en corporation la compagnie du chemin de fer de Québec et de l'Île d'Orléans," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 36), intitulé : "Loi constituant en corporation la ville de la Côte-des-Neiges," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Rolland*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 37), intitulé : "Loi concernant "The Engineers Club of Montreal," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 39), intitulé : "Loi constituant en corporation la ville de Verdun," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 44) intitulé : "Loi divisant la paroisse de la Longue Pointe et érigeant la municipalité du village de Tétreaultville de Montréal, et la municipalité scolaire du village de Tétreaultville de Montréal," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Rolland*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 47), intitulé : "Loi concernant la compagnie du chemin de fer de Gaspé," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 48), intitulé : "Loi amendant la charte de la Société des artisans canadiens-français," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Rolland*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 51) intitulé : "Loi amendant de nouveau les lois concernant la *Montreal Street Railway Company*," pour lequel elle demande l'agrément de cette chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 59) intitulé : "Loi constituant en corporation Les Frères de Saint-Vincent de Paul," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *N. Garneau*, est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 65) intitulé : "Loi autorisant le barreau de la province de Québec à admettre Joseph-Arthur-Alphonse Pigeon au nombre de ses membres, après examen," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *de Varembes* il est

Ordonné que le dit bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 70) intitulé : "Loi ratifiant la révocation de substitution contenue dans un acte de vente par Jean-Baptiste Marion à Joseph Marion", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois

Sur motion de l'honorable M. *Letellier*, il est
Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 71) intitulé : "Loi amendant la loi constituant en corporation la "Shawinigan Water and Power Company" et les loi qui l'amendent", pour laquelle elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *N. Garneau*, il est
Ordonné que le dit bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 80) intitulé : "Loi constituant en corporation les Sœurs Missionnaire de l'Immaculée Conception," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de M. *Gosselin*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 85) intitulé : "Loi autorisant le barreau de la province de Québec à admettre Francis Henry Wilfrid Bovey au nombre de ses membres, après examen," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 95), intitulé : "Loi constituant en corporation l'Assistance publique," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Rolland*, il est

Ordonné que le dit bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 97), intitulé : "Loi ratifiant et confirmant le contrat d'une vente faite par le recteur et les maiguilliers de la paroisse de Saint-Thomas, en la cité de Montréal, en faveur de John Thomas Molson, de Montréal," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 103) intitulé : "Loi concernant la compagnie du chemin de fer Québec et Saguenay", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 111) intitulé : "Loi autorisant le barreau de la province de Québec à admettre, après examen, Joseph Henry Dillon au nombre de ses membres," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Letellier*, il est

Ordonné que le dit bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 112) intitulé : "Loi concernant certains pouvoirs à l'académie de billard Marcotte," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit bill est lu pour la première fois

Sur motion de l'honorable M. *Rolland*, il est

Ordonné que le dit bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 116) intitulé : "Loi autorisant les exécuteurs testamentaires de la succession de feu François-Xavier Beaudry à vendre certain bien substitué," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 117) intitulé : "Loi élucidant les doutes qui semblent exister au sujet de certains actes du synode du diocèse de Montréal," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 122) intitulé : "Loi concernant la succession de feu Robert Peddie," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Sharples*, il est
Ordonné que le dit bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième
lecture demain.

— Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill
(No 129) intitulé : "Loi constituant en corporation " The Canadian
Nurses Association, " pour laquelle elle demande l'agrément de cette
Chambre.

Le dit bill est lu pour la première fois,
Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est
Ordonné que le dit bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième
lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No
152) intitulé : "Loi ratifiant certains actes de transport de biens de
succession, sujets à l'impôt," pour lequel elle demande l'agrément de
cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.
Sur motion de l'honorable M. *N. Garneau*, il est
Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième
lecture demain.

Alors sur motion de l'honorable M. *Allard*, la Chambre s'ajourne
à demain, à 3 heures p. m.

MERCREDI, 13 FEVRIER 1907.

Les honorables Conseillers législatif présents, sont :

L'honorable *Horace Archambeault*, Orateur.

Les honorables messieurs

Allard,
Berthiaume,
Boucherville, de
Byson,
Chapais,
Cormier,
Dubord,
Garneau, E. B.,
Gilman,
Girouard,

Gosselin,
Lanctôt,
Letellier,
Mathieu,
Méthot,
Pelletier,
Pérodeau,
Rolland,
Turner.
Varennnes, de,

PRIÈRE :

La pétition suivante est présentée et déposée sur la table :

Par l'honorable M. *de Boucherville*, de Hilaire Corbeil.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comités des ordres permanents et bills prixés, auquel a été soumis le bill (No 32), intitulé : " Loi amendant et refondant la charte de L'Association de bienfaisance des pompiers de Montréal," fait un rapport constatant que le dit bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu

Les dits amendements sont alors lus, par le greffier, deux fois et la question d'agrément étant posée, la chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctôt*, il est ordonné que le dit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce bill, avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des ordres permanents et Bills privés auquel a été soumis le Bill (No 78), intitulé : " Loi concernant la succession de feu l'honorable sir Hector-L. Langevin ", fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de M. *Méthot*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill, est en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est alors posée, ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des ordres permanents et bills privés auquel a été soumis le Bill (No 38), intitulé : " Loi déclarant légale la vente du lot No 238 du cadastre du quartier Saint-Louis, Montréal, faite par Dame Marcelline Labranche *et al.*, à la Société de l'Hôpital-Général de Montréal, et ratifiant le contrat de cette vente," fait un rapport constatant que le dit bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que le dit bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est alors posée ; ce bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des ordres permanents et bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 41), intitulé : " Loi modifiant et interprétant la loi 12 Victoria, chapitre 137, et la loi 57, Victoria, chapitre 87, qui contiennent la charte de la corporation des Sœurs de Sainte-Croix et des Sept-Douleurs ", fait un rapport constatant que le dit bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus, par le greffier, deux fois et la question d'agrément étant posée, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Lacôté*, il est

Ordonné que le dit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit bill, avec ses amendements, est en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée ; ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce bill, avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des ordres permanents et bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 46), intitulé : "Loi refondant et revisant la charte de la ville de Longueuil," fait un rapport constatant que le dit bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

L'honorable M. *Pérodeau* propose que les dits amendements, soient maintenant lus la seconde fois.

L'honorable M. *Girouard* propose en amendement que les amendements ne soient pas lus la seconde fois maintenant, mais que le dit bill soit soumis à un comité général avec instruction d'y faire les amendements suivants :

Que les dits amendements ne soient pas maintenant lus une deuxième fois, mais le dit bill tel qu'amendé soit renvoyé à un comité général de la Chambre avec instruction d'y faire les deux amendements suivants :

"Que la deuxième partie de la clause 9 qui se lit comme suit et comprend en outre le lot de terre connu sous le numéro 37 et ses subdivisions, des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Antoine de Longueuil, du côté nord-est de la dite ville, et les lots de terre connus sous les Nos 307, 154 et 155 et leurs subdivisions des mêmes plan et livre de renvoi officiels à l'exception cependant de la partie du dit lot No 155 et de ses subdivisions actuellement comprises dans le territoire du village incorporé de Montréal-sud et les limites de la dite ville sont changés en conséquence.

"Sur requête de la majorité en nombre et en valeur des propriétaires dans le territoire adjacent à la ville du No 36 et de ses subdivisions des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Antoine de Longueuil, il sera permis au conseil de ville d'inclure dans la ville la dite étendue de territoire.—Lorsque ce territoire aura été ainsi inclus par règlement du conseil sur la requête susdite, il fera partie de la ville pour toutes fins indiquées dans la charte de la ville, soit retranché et remplacé par le suivant :

Sur requête de la majorité en nombre et en valeur des propriétaires dans le territoire adjacent à la ville des numéros 36, 37, 307, 154 et 155 et leurs subdivisions des plan et livres de renvoi officiels de la paroisse de St-Antoine de Longueuil à l'exception cependant de la partie du dit lot No 155 et de ses subdivisions actuellement com-

prises dans le territoire du village incorporé de Montréal-sud, il sera permis au conseil de ville d'inclure dans la ville la dite étendue du territoire ou partie d'icelle. Lorsque ce territoire aura été ainsi inclu par règlement du conseil sur la requête susdite il fera partie de la ville pour toutes fins.

Et la clause 11 qui se lit comme suit :

Les travaux municipaux tels que construction des égouts, pose des conduits d'eau, ouverture et nivellement des rues devront être commencés dans la partie ouest du territoire annexé à la ville par les deux articles précédents, avant le 1er juin 1907 et être continués sans interruption et terminés dans un délai de trois ans. Le tout conformément aux règlements de la ville.

L'article 380 de la loi des cités et villes 1903 ne s'appliquera pas aux règlements nécessaires à l'exécution des travaux ci-haut mentionnés soit retranché.

La question étant posée sur le dit amendement, la Chambre, se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

POUR

Les honorables Messieurs

Chapais,
Gilman,
Girouard,

Méthot,
Pelletier,
Rolland—6.

CONTRE

Les honorables Messieurs

Allard,
Archambeault,
Bryson,
Garneau E. B.,
Garneau, N.,
Gosselin,

Lancôt,
Letellier.
Mathieu,
Turner.
Vareennes, de—11.

Ainsi elle est résolue dans la négative.

Et la question étant mise sur la deuxième lecture des amendements, elle est résolue dans l'affirmative sur la même division renversée.

Les dits amendements sont lus une deuxième fois et la chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est ordonné que le dit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce bill, avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 65), intitulé : " Loi autorisant le barreau de la province de Québec à admettre Joseph-Arthur-Alphonse Pigeon au nombre de ses membres, après examen ".

Sur motion de l'honorable M. de *Varennnes*, il est

Ordonné, que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill, est en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. de *Varennnes*, il est

Ordonné que la 62e règle de cette Chambre soit suspendue relativement à ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. de *Varennnes*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des ordres permanents et bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 70), intitulé : " Loi ratifiant la révocation de substitution contenue dans un acte de vente par Jean-Baptiste Marion à Joseph Marion ".

Sur motion de l'honorable M. *Letellier*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Letellier*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des ordres permanents et bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 71), intitulé : " Loi amendant la loi constituant en corporation la " Shawinigan Water and Power Company ", et les lois qui l'amendent ".

Sur motion de l'honorable M. *N. Garneau*, il est

Ordonné que le dit bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *N. Garneau*, il est

Ordonné que le dit bill soit soumis au comité des ordres permanents et bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 80), intitulé : " Loi constituant en corporation Les Sœurs Missionnaires de l'Immaculée Conception. "

Sur motion de l'honorable M. *Gosselin*, il est

Ordonné que le dit bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Gosselin*, il est

Ordonné que la 62e règle de cette Chambre soit suspendue relativement à ce bill.

Sur motion de l'honorable M. *Gosselin*, il est
Ordonné que le dit bill soit soumis au comité des ordres permanents et bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 85), intitulé : "Loi autorisant le barreau de la province de Québec à admettre Francis Henry Wilfrid Bovey au nombre de ses membres, après examen".

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit bill soit lu pour la deuxième fois maintenant. Le dit bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que la 62^e règle de cette Chambre soit suspendue relativement à ce bill

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit bill soit soumis au comité des ordres permanents et bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 95), intitulé : "Loi constituant en corporation l'Assistance publique".

Sur motion de l'honorable M. *Rolland*, il est

Ordonné que le dit bill soit lu pour la deuxième fois maintenant. Le dit bill, est en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Rolland*, il est

Ordonné que la 62^e règle de cette Chambre soit suspendue relativement à ce bill.

Sur motion de l'honorable M. *Rolland*, il est

Ordonné que le dit bill soit soumis au comité des ordres permanents et bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 97), intitulé : "Loi ratifiant et confirmant le contrat d'une vente par le recteur et les marguilliers de la paroisse de Saint-Thomas, en la cité de Montréal, en faveur de John Thomas Molson, de Montréal."

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant. Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que la 62^e règle de cette Chambre soit suspendue relativement à ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 103), intitulé : "Loi concernant la compagnie du chemin de fer Québec et Saguenay".

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit bill soit soumis au comité des chemins de fer.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 111), intitulé : " Loi autorisant le barreau de la province de Québec à admettre, après examen, Joseph Henri Dillou au nombre de ses membres, "

Sur motion de l'honorable M. *Letellier*, il est

Ordonné que le dit bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Letellier*, il est

Ordonné que la 62^{ème} règle de cette Chambre soit suspendue relativement à ce bill.

Sur motion de l'honorable M. *Letellier*, il est

Ordonné que le dit bill soit soumis au comité des ordres permanents et bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill No (112), intitulé : " Loi conférant certains pouvoirs à l'académie de billard Marcotte, "

Sur motion de l'honorable M. *Lanctôt*, il est

Ordonné que le dit bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctôt*, il est

Ordonné que le dit bill soit soumis au comité des ordres permanents et bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill No (116), intitulé : " Loi autorisant les exécuteurs testamentaires de la succession de feu François-Xavier Beaudry à vendre certain bien substitué, "

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est.

Ordonné que le dit bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est.

Ordonné que le dit bill soit soumis au comité des ordres permanents et bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 117), intitulé : " Loi élucidant les doutes qui semblent exister au sujet de certains actes du synode du diocèse de Montréal, "

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit bill soit soumis au comité des ordres permanents et bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 122), intitulé : "Loi concernant la succession de feu Robert Peddie."

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit bill soit soumis au comité des ordres permanents et bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (No 129) intitulé : "Loi constituant en corporation "The Canadian Nurses Association,"

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que la 62e règle de cette Chambre soit suspendue relativement à ce bill.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit bill soit soumis au comité des ordres permanents et bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (No 152), intitulé : "Loi ratifiant certains actes de transport de biens de successions,"

Sur motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que le dit bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que le dit bill soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture demain.

L'honorable M. *Pérodeau* du comité des ordres permanents et bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 115), intitulé : "Loi amendante la loi concernant la succession de feu l'honorable Joseph-Octave Villeneuve, fait un rapport constatant que le préambule du dit bill n'a pas été prouvé parce qu'il n'y a pas nécessité de suppléer aux dispositions du dit testament,"

Sur motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 5), intitulé : "Loi amendante la loi d'hygiène publique de Québec, 1901"

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que le dit bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que le dit bill soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 2), intitulé : " Loi concernant l'école polytechnique."

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que le Bill soit lu pour la deuxième maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour la troisième lecture demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (No 34), intitulé : " Loi constituant en corporation la compagnie du chemin de fer de Québec et de l'île d'Orléans "

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des chemins de fer.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 36), intitulé : " Loi constituant en corporation la ville de la Côte-des-Neiges. "

Sur motion de l'honorable M. *Rolland*, il est

Ordonné que le dit bill soit lu pour la deuxième fois.

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Rolland*, il est

Ordonné que le dit bill soit soumis au comité des ordres permanents et bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 37) intitulé : " Loi concernant " The Engineers Club of Montreal. "

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que le dit bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que le dit bill soit soumis au comité des ordres permanents et bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 39), intitulé : " Loi constituant en corporation la ville de Verdun ",

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que le dit bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que le dit bill soit soumis au comité des ordres permanents et bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 44), intitulé : " Loi divisant la paroisse de la Longue Pointe et érigeant la municipalité du village de Tétreaultville de Montréal, et la municipalité scolaire du village de Tétreaultville de Montréal,"

Sur motion de l'honorable M. *Rolland*, il est

Ordonné que le dit bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Rolland*, il est

Ordonné que le dit bill soit soumis au comité des ordres permanents et bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 47), intitulé : " Loi concernant la compagnie du chemin de fer de Gaspé."

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des chemins de fer.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 48) intitulé : " Loi amendant la charte de la Société des artisans canadiens-français ",

Sur motion de l'honorable M. *Rolland*, il est

Ordonné que le dit bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Rolland*, il est

Ordonné que la 62e règle de cette Chambre soit suspendue relativement à ce bill.

Sur motion de l'honorable M. *Rolland*, il est

Ordonné que le dit bill soit soumis au comité des ordres permanents et bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 51), intitulé : " Loi amendant de nouveau les lois concernant la " Montreal Street Railway Company ",

Sur motion de l'honorable M. *Lacôté*, il est

Ordonné que le dit bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Lacôté*, il est

Ordonné que le dit bill soit soumis au comité des chemins de fer.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill No (59), intitulé : " Loi constituant en corporation Les Frères de Saint-Vincent de Paul,"

Sur motion de l'honorable M. *N. Garneau* il est

Ordonné que le dit bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *N. Garneau*, il est

Ordonné que la 62e règle de cette Chambre soit suspendue relativement à ce bill.

Sur motion de l'honorable M. *N. Garneau*, il est

Ordonné que le dit bill soit soumis au comité des ordres permanents et bills privés.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Allard*, la Chambre s'ajourne à demain à 3 heures P. M.

JEUDI, 14 FEVRIER 1907.

Les honorables conseillers législatifs présents, sont :

L'honorable *Horace Archambeault*, Président.

Les honorables messieurs

Allard,
Berthiaume,
Boucherville, de
Bryson,
Châpais,
Cormier,
Dubord,
Garneau, E. B.,
Garneau, N.,
Gilman
Girouard,

Gosselin,
Lancôt,
Letellier,
Mathieu,
Méthot,
Pelletier,
Pérodeau,
Rolland,
Sharples,
Turner,
Varennes, de

PRIÈRE :

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des ordres permanents et bills privés, présente le sixième rapport de ce comité.

Ordonné, qu'il soit reçu, et il est lu comme suit :

CONSEIL LEGISLATIF

BUREAU DES BILLS PRIVÉS

Ce 14 Février 1907

Le comité des Ordres permanents et Bills privés à l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son sixième rapport ;

“ Votre comité, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé que les avis ont été donnés régulièrement dans chaque cas :

De Robert Richardike et autres, demandant une loi constituant en corporation “ The Pontiac Central Railway Company ”.

Des commissaires d'écoles de la ville de Beauharnois, demandant une loi ratifiant un acte d'échange.

De la compagnie “ Shawinigan Lakes Power & Electric Company”, demandant une loi concernant “ The Shawinigan Hydro Electric Company.”

D'Aaron Wolfski et autres, demandant une loi constituant en corporation la “ Congregation Temple Salomon of Montreal ”.

De "The Alexandra Hospital", demandant des amendements à sa charte.

De Alphonse Faillefer et autres, demandant la constitution de la "Little Nation Railway Company".

De F.-P. Walton, demandant une loi autorisant le barreau de la province de Québec à l'admettre au nombre de ses membres, après examen.

Le tout humblement soumis.

N. PERODEAU

Président."

Sur motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est ordonné que le dit rapport est adopté.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 40), intitulé : "Loi constituant en corporation la ville de Mégantic", fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus, par le greffier, deux fois et la question d'agrément étant posée, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Letellier*, il est,

Ordonné, que le dit Bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, avec ses amendements, est en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, avec ses amendements, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No. 48, intitulé ; "Loi amendement la charte de la Société des artisans canadiens-français" fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus, par le greffier, deux fois et la question d'agrément étant posée, la chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Rolland*, il est

Ordonné que le dit Bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, avec ses amendements, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, avec ses amendements, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 59), intitulé : "Loi constituant en corporation Les Frères de Saint-Vincent de Paul", fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus, par le greffier, deux fois et la question d'agrément étant posée, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill, avec ses amendements, soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture, demain.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des Ordres permanents et Bills privés auquel a été soumis le Bill (No 65), intitulé : "Loi autorisant le barreau de la province de Québec à admettre Joseph-Arthur-Alphonse Pigeon au nombre de ses membres, après examen", fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Letellier*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est alors posée : Ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des Ordres permanents et Bills privés auquel a été soumis le Bill (No. 80), intitulé : "Loi constituant en corporation les Sœurs Missionnaires de l'Immaculée Conception", fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus, par le greffier, deux fois et la question d'agrément étant posée, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Gosselin*, il est
Ordonné que le dit Bill, avec ses amendements, soit mis sur l'ordre
du jour pour troisième lecture mardi prochain.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des Ordres permanents et
Bills privés auquel a été soumis le Bill (No 85), intitulé : "Loi autori-
sant le barreau de la province de Québec à admettre Francis Henry
Wilfrid Bovey au nombre de ses membres, après examen," fait un
rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a
été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Mathieu*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est alors posée ; ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et in-
forme cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans
amendement.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des Ordres permanents et
Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 97), intitulé : "Loi rati-
fiant et confirmant le contrat d'une vente faite par le recteur et les
maugilliers de la paroisse de Saint-Thomas, en la cité de Montréal,
en faveur de John Thomas Molson, de Montréal," fait un rapport
constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été
chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est alors posée ; ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et
informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans
amendement.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des Ordres permanents
et Bills privés auquel a été soumis le Bill (No 111), intitulé : "Loi
autorisant le barreau de la province de Québec à admettre, après
examen, Joseph Henry Dillon au nombre de ses membres." fait un
rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il
a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Lancôt*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est alors posée ; ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 129), intitulé : "Loi constituant en corporation *The Canadian Nurses Association*," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture demain.

L'honorable M. *Allard*, présente un Bill (C), intitulé : "Loi concernant les sociétés de patrons de fabriques de produits laitiers."

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

L'honorable M. *Allard* présente un Bill (D), intitulé : "Loi remplaçant l'article 5486 des Statuts refondus, concernant les sociétés de falsification de beurre ou de fromage, ou les deux.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

L'honorable M. *Allard* présente un Bill (E), intitulé : "Loi amendant la loi concernant les sociétés d'agriculture."

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message es reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 64), intitulé : "Loi amendant la charte de la ville de Saint-Louis", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois

Sur motion de l'honorable M. *Lanctôt*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 96), intitulé : "Loi constituant en corporation les syndics de l'école Saint-Edouard, à Beauport", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est la pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Dubord*, il est
Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain. =

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du Bill (No 2), intitulé : "Loi concernant l'école polytechnique",

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du Bill (No 5), intitulé : "Loi amendant la loi d'hygiène publique de Québec, 1901,"

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que le dit Bill, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du Bill (No 152), intitulé : "Loi ratifiant certains actes de transport de biens de successions."

Sur motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Allard*, la Chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

VENDREDI, 15 FEVRIER 1907.

Les honorables conseillers législatifs présents, sont :

L'honorable *Horace Archambault*, Président.

Les honorables messieurs

<i>Allard,</i>	<i>Lancôt.</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Letellier,</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Pellerier,</i>
<i>Dubord,</i>	<i>Sharples,</i>
<i>Garneau, E. B.,</i>	<i>Turner,</i>
<i>Garneau, N.</i>	<i>Varennnes, de.</i>
<i>Gosselin,</i>	

PRIÈRE :

La pétition suivante est lue et reçue :

De Hilaire Gobeil, s'opposant au vote du Bill No 115.

L'honorable M. *Turner*, du comité des Ordres permanents et bills privés auquel a été soumis le bill (No 36), intitulé : "Loi constituant en corporation la ville de la Côte-des-Neiges," fait un rapport constatant que le dit bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier deux fois et la question d'agrément étant posée, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *E. B. Garneau*, il est

Ordonné que le dit Bill avec ses amendements soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture mardi.

L'honorable M. *Turner*, du comité des ordres permanents et bills privés auquel a été soumis le Bill (No 70) intitulé : "Loi ratifiant la révocation de substitution contenue dans un acte de vente par Jean-Baptiste Marion à Joseph Marion," fait un rapport constatant que le dit bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *De Varennnes*, il est

Ordonné que le dit bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est alors posée : ce bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Turner*, du comité des ordres permanents et bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 71), intitulé : " Loi amendant la loi constituant en corporation la " Shawinigan Water and Power Company " et les lois qui l'amendent ", fait un rapport constatant que le dit bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu

Les dits amendements sont alors lus, par le greffier, deux fois et la question d'agrément étant posée la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *N. Garneau*, il est

Ordonné que le dit bill avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée ; ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce bill, avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Turner*, du comité des Ordres permanents et Bills privés auxquels a été soumis le Bill (No 116), intitulé : " Loi autorisant les exécuteurs testamentaires de la succession de feu François-Xavier Beaudry à vendre certain bien substitué ", fait un rapport constatant que le dit bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Chapuis*, il est

Ordonné que le dit bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est alors posée ; ce bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Turner*, du comité des ordres permanents et bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 122) intitulé : " Loi concernant la succession de feu Robert Peddie ", fait un rapport constatant que le dit bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit adopté

Sur motion de l'honorable M. *E. B. Garneau*, il est

Ordonné que le dit bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est alors posée ! ce bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à mardi prochain, le 19 courant, à 3 heures p. m.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 48), intitulé : " Loi amendant la charte de la Société des artisans canadiens-français " informant cette Chambre que l'Assemblée législative a agréé ses amendements.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 46), intitulé : " Loi refondant et revisant la charte de la ville de Longueuil," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a agréé ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 32), intitulé : " Loi amendant et refondant la charte de l'Association de bienfaisance des pompiers de Montréal," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a agréé ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 41), intitulé : " Loi modifiant et interprétant le loi 12 Victoria, chapitre 137, et la loi 56, Victoria, chapitre 87, qui contiennent la charte de la corporation des sœurs de Sainte-Croix et des Sept-Doulenrs, " informant cette Chambre que l'Assemblée législative a agréé ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 82), intitulé : " Loi autorisant l'Association des architectes de la province de Québec à admettre Arthur Content au nombre de ses membres " pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le-dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture mardi.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du Bill (No 129), intitulé : " Loi constituant en corporation *The Canadian Nurses Association*."

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée ; ce bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (No 64), intitulé : " Loi amendant la charte de la ville de Saint-Louis. "

Sur motion de l'honorable M. *de Varennes*, il est

Ordonné que le dit bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion, de l'honorable M. *de Varennes*, il est

Ordonné que le dit bill soit soumis au comité des ordres permanents et bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 96), intitulé : " Loi constituant en corporation les syndics de l'école de Saint Edouard à Beauport. "

Sur motion de l'honorable M. *Dubord*, il est

Ordonné que le dit bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Dubord*, il est

Ordonné que le dit bill soit soumis au comité des ordres permanents et bills privés.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Allard*, la Chambre s'ajourne mardi prochain, le 19, à 3 heures P. M.

MARDI, 19 FEVRIER 1907.

Les honorables Conseillers législatif présents, sont :

L'honorable *Horace Archambeault*, Président.

Les honorables messieurs

Allard,
Bryson,
Chapais,
Cormier,
Dubord,
Garneau, E. B.,
Garneau, Nemèse,

Gosselin,
Letellier,
Pelletier,
Turner.
Varennes, de,
Ward.

PRIÈRE :

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 45), intitulé : "Loi amendant la loi concernant la succession de feu John Pratt," pour laquelle elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit bill est lu pour la première fois,
 Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est
 Ordonné que le dit bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 62), intitulé : "Loi amendant la charte de la compagnie du chemin de fer Lotbinière et Mégantic," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit bill est lu pour la première fois.
 Sur motion de l'honorable M. *Cormier*, il est
 Ordonné que le dit bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 63), intitulé : "Loi constituant en corporation "The Quebec Eastern Railway Company," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit bill est lu pour la première fois.
 Sur motion de l'honorable M. *Letellier*, il est
 Ordonné que le dit bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 73), intitulé : "Loi constituant en corporation "The Commercial Burglary and Plate Glass Insurance Company," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 83), intitulé : "Loi amendant la charte de la ville de Notre-Dame-des-Neiges," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *DeVarenes*, il est

Ordonné que le dit bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 92), intitulé : "Loi ratifiant et confirmant un acte de rectification par Guillaume-Narcisse Ducharme *et al*, à James N. Greenshield", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que la 45ème règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce bill.

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné, que le dit Bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 105), intitulé : "Loi amendant la charte de la cité de Montréal," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Dubord*, il est

Ordonné que la 45e règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Dubord*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Dubord*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 110), intitulé : "Loi concernant la construction d'une nouvelle église à Saint-Joseph d'Alma," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Cormier*, il est
Ordonné que le dit bill soit mis sur l'ordre du jour pour
deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No
119), intitulé : "Loi amendant la loi qui constitue en corporation
"The Quebec and St. Maurice Industrial Company", pour lequel elle
demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour
deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No
160), intitulé : "Loi amendant l'article 21 du Code municipal," pour
lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *N. Garneau*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième
lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill
(No 162) intitulé : "Loi amendant l'article 2427 des Statuts refondus
relativement à la Cour des commissaires," pour lequel elle demande
l'agrément de cette Chambre.

Le dit bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *De Varennes*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième
lecture demain.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du Bill No (59),
intitulé : "Loi constituant en corporation Les Frères de Saint-Vincent
de Paul,"

Sur motion de l'honorable M. *N. Garneau*, il est

Ordonné que le dit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu
pour la troisième fois

Le dit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu pour la
troisième fois.

La question est posée : Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il
voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et
informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce bill, avec cer-
tains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assem-
blée législative.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du Bill (No 36), intitulé : " Loi constituant en corporation la ville de la Côte-des-Neiges, "

Sur motion de l'honorable M. *E. B. Garneau*, il est

Ordonné que le dit bill soit soumis de nouveau au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du Bill (No 80), intitulé : " Loi constituant en corporation les Sœurs Missionnaires de l'Immaculée Conception, "

Sur motion de M. *Gosselin*, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, est en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est alors posée : ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (C), intitulé : " Loi concernant les sociétés de patrons de fabriques de produits laitiers. "

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que le dit bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que le dit bill soit soumis au comité général demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (D), intitulé : " Loi remplaçant l'article 5486 des Statuts refondus, concernant les sociétés de fabrication de beurre ou de fromage, ou les deux. "

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que le dit bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que le dit bill soit soumis au comité général demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (E), intitulé : " Loi amendant la loi concernant les sociétés d'agriculture " ,

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que le Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité général demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No82), intitulé : " Loi autorisant l'Association des architectes de la province de Québec à admettre Arthur Content au nombre de ses membres, "

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit bill soit soumis au comité des ordres permanents et bills privés.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Allard*, la Chambre s'ajourne à demain à 3 heures P. M.

MERCREDI, 20 FEVRIER 1907.

Les honorables Conseillers législatif présents, sont :

L'honorable *Horace Archambeault*, Président

Les honorables messieurs

Allard,
Berthiaume,
Bryson,
Chapais,
Cormier,
Dubord,
Garneau, E. B.,
Garneau, N.,
Gilman,
Gosselin,

Lancôt,
Mathieu,
Méhot,
Pelletier,
Pérodeau,
Rolland,
Turner,
Varennnes, de
Ward.

PRIÈRE :

Sur motion de l'honorable M. *Lancôt*, il est

Ordonné que la règle 51e de cette Chambre soit suspendue ; Après quoi, l'honorable conseiller présente la requête de Louis Alphonse Racine et autres.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des ordres permanents et bills privés, auquel a été soumis le-Bill (No 35), intitulé : "Loi constituant en corporation la compagnie d'assurance mutuelle du commerce", fait un rapport constatant que le dit bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus, par le greffier, deux fois et la question d'agrément étant posée, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Cormier*, il est

Ordonné que le dit bill, avec ses amendements, soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture demain.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des ordres permanents et bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 37), intitulé : "Loi concernant "The Engineers Club of Montreal", fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus, par le greffier, deux fois et la question d'agrément étant posée, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

Ordonné que le dit Bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, avec ses amendements, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : ce Bill, avec ses amendements, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des Ordres permanents et bills privés auquel a été soumis le Bill (No. 39), intitulé : "Loi constituant en corporation la ville de Verdun," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus, par le greffier, deux fois et la question d'agrément étant posée, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné, que le dit Bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, avec ses amendements, est en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : ce Bill, avec ses amendements, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des ordres permanents et bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 64), intitulé : "Loi amendant la charte de la ville de Saint-Louis," fait un rapport constatant que le dit bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus, par le greffier, deux fois et la question d'agrément étant posée, la chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctôt*, il est ordonné que le dit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. Pérodeau, du comité des ordres permanents et bills privés auquel a été soumis le Bill (No 96), intitulé : "Loi constituant en corporation les syndics de l'école Saint-Edouard, à Beauport," fait un rapport constatant que le dit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. Dubord, il est

Ordonné que le dit bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est alors posée ; ce bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil a voté ce bill sans amendement.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 7), intitulé : "Loi amendant la loi concernant les terres publiques," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Allard, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 165), intitulé : "Loi détachant certains lots du deuxième rang du canton de Tingwick, dans le comté d'Arthabaska et les annexant pour certaines fins à la municipalité de Kinsey Falls, dans le comté de Drummond," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Cormier, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (C), intitulé : "Loi concernant les sociétés de patrons de fabriques de produits laitiers".

Sur motion de l'honorable M. Allard, il est

Ordonné que le dit ordre du jour soit rescindé et que le dit bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée ; ce bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce bill pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du bill (D), intitulé : " Loi remplaçant l'article 5486 des Statuts refondus, concernant les sociétés de fabrication de beurre ou de fromage ou les deux."

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est.

Ordonné que le dit ordre du jour soit rescindé et que le dit bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce bill pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la Chambre en Comité général pour la prise en considération du Bill (E), intitulé : " Loi amendant la loi concernant les sociétés d'agriculture."

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Dubord*, de la part du comité général fait un rapport constatant que le dit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier deux fois, et la question étant posée, la Chambre y a acquiescée.

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que le dit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit bill, avec ses amendements, est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce bill, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 45), intitulé : " Loi amendant la loi concernant la succession de feu John Pratt,"

Sur motion de l'honorable M. N. Garneau, il est

Ordonné que le dit bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. N. Garneau, il est

Ordonné que le dit bill soit soumis au comité des ordres permanents et bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 62), intitulé : " Loi amendant la charte de la compagnie de chemin de fer de Lotbinière et Mégantic,"

Sur motion de l'honorable M. Cormier, il est

Ordonné que le dit bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Cormier, il est

Ordonné que le dit bill soit soumis au comité des ordres permanents et bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 63), intitulé : " Loi constituant en corporation " The Quebec Eastern Railway Company "

Sur motion de l'honorable M. Letellier, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Letellier, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des chemins de fer.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 73), intitulé : " Loi constituant en corporation " The Commercial Burglary and Plate Glass Insurance Company "

Sur motion de l'honorable M. Turner, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Turner, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill No (83), intitulé : " Loi amendant la loi 52 Victoria, chapitre 85, constituant en corporation la ville de Notre-Dame-des-Neiges,"

Sur motion de l'honorable M. Lanctôt, il est

Ordonné que le dit bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Lanctôt, il est

Ordonné que le dit bill soit soumis au comité des ordres permanents et bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (No 110), intitulé : " Loi concernant la construction d'une nouvelle église à Saint-Joseph d'Alma,"

Sur motion de l'honorable M. *Cormier*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Cormier*, il est

Ordonné que le dit bill soit soumis au comité des ordres permanents et bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 119), intitulé : " Loi amendant la loi qui constitue en corporation " The Quebec and St. Maurice Industrial Company".

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit bill soit soumis au comité des ordres permanents et bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 160), intitulé : " Loi amendant l'article 21 du Code municipal".

Sur motion de l'honorable M. *N. Garneau*, il est

Ordonné que le dit bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *N. Garneau*, il est

Ordonné que le dit bill soit soumis au comité de législation.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 162), intitulé : " Loi amendant l'article 2427 des Statuts refondus relativement à la Cour des Commissaires."

Sur motion de l'honorable M. *De Varennes*, il est

Ordonné que le dit bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *De Varennes*, il est

Ordonné que le dit bill soit soumis au comité de législation.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Allard*, la Chambre s'ajourne à demain, à 3 heures p. m.

JEUDI, 21 FEVRIER 1907.

Les honorables conseillers législatifs présents, sont :

L'honorable *Horace Archambeault*, Président.

Les honorables messieurs

Allard,
Berthiaume,
Bryson,
Chapais,
Cormier,
Dubord,
Garneau, E. B.,
Garneau, N.,
Gilman,
Girouard,
Gosselin,

Lancôt,
Letellier,
Mathieu,
Méhot,
Pelletier,
Pérodeau,
Rolland,
Sharples,
Turner,
Varences, de

PRIÈRE :

La pétition suivante est lue et reçue :

De Louis Alphonse Racine, demandant une charte sous le nom de l' Aquarium.

L'honorable M *Pérodeau*, du comité des ordres permanents et bills privés, auquel a été soumis le bill (No 36), intitulé : " Loi constituant en corporation la ville de la Côte-des-Neiges, " fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus, par le greffier, deux fois et la question d'agrément étant posée, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Lancôt*, il est

Ordonné que le dit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée ; ce Bill, avec ses amendements, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce bill, avec certains amendements, pour lesquels ils demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des ordres permanents et bills privés, auquel a été soumis le bill (No 112), intitulé : "Loi conférant certains pouvoirs à l'académie de billard Marcotte", fait un rapport constatant que le dit bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus, par le greffier, deux fois et la question d'agrément étant posée, la chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Lancôt*, il est

Ordonné que le dit Bill, avec ses amendements, soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture jeudi.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des ordres permanents et bills privés auquel a été soumis le Bill (No 77), intitulé : "Loi concernant la succession Tourville," fait un rapport constatant que le dit bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra le recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit maintenant reçu.

L'honorable M. *Lancôt*, propose que le dit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

L'honorable M. *Turner* propose en amendement : Que ce bill ne soit pas lu la troisième fois maintenant, mais dans six mois.

La question étant posée sur le dit amendement, la Chambre se divise, et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

POUR :

Les honorables messieurs

Bryson,
Chapais,
Garneau E. B.,
Garneau, N.,
Letellier,

Pelletier,
Sharples,
Pérodeau,
Turner.
Vareennes, de—9.

CONTRE

Les honorables messieurs

Archambeault,
Berthiaume,
Cormier,
Dubois,
Gilman,
Giroux, d.,

Gosselin,
Lancôt,
Mathieu,
Méthot,
Pérodeau,
Rolland—13.

Ainsi elle est résolue dans la négative.

Ordonné que le dit bill avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit bill avec ses amendements, est en conséquence lu pour la troisième fois, sur division.

La question est posée ; ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce bill, avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 59), intitulé : "Loi constituant en corporation Les Frères de Saint-Vincent de Paul", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a agréé ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 71), intitulé : "Loi amendant la loi constituant en corporation la "Shawinigan Water and Power Company" et les lois qui l'amendent", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a agréé ses amendements.

L'honorable M. *Allard* présente un Bill (F), intitulé : "Loi amendant la loi concernant l'industrie laitière."

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill No 9), intitulé : "Loi affectant certains deniers au paiement de la dette publique," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que le dit bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 10), intitulé ; "Loi amendant la loi concernant les syndicats coopératifs", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 14), intitulé : " Loi concernant les jurés du coroner ", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que le dit bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 86), intitulé : " Loi concernant la succession de feu Ebenezer Muir, pour définir plus clairement et interpréter son testament ainsi que les pouvoirs des exécuteurs et fidéicommissaires ", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 169), intitulé : " Loi annexant la paroisse de Saint-Charles de Mandeville au comté de Berthier pour toutes les fins," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Letellier*, il est

Ordonné que le dit bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 177), intitulé : " Loi amendant la loi 3 Edouard VII, chapitre 37, concernant les professions libérales ", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que le dit bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du Bill (No 35), intitulé : " Loi constituant en corporation la compagnie d'assurance mutuelle du commerce, "

Sur motion de l'honorable M. *Cormier*, il est

Ordonné que le dit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit bill, avec ses amendements, est en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : ce Bill, avec ses amendements, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce bill, avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 7), intitulé : " Loi amendant la loi concernant les terres publiques,"

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que le dit bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que le dit bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en comité général demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill No (165), intitulé : " Loi détachant certains lots du deuxième rang du canton de Tingwick, dans le comté d'Arthabaska et les annexant pour certaines fins à la municipalité de Kingsey Fall, dans le comté de Drummond."

Sur motion de l'honorable M. *Cormier*, il est

Ordonné que le dit bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Cormier*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture demain.

VENDREDI, 22 FÉVRIER 1907.

Les honorables conseillers législatifs présents, sont :

L'honorable *Horace Archambault*, Président

Les honorables messieurs

Allard,
Chapais,
Cormier,
Dubord,
Garneau, E. B.,
Garneau Nemèse,

Girouard,
Pelletier,
Sharples,
Turner,
Varennues, de.

PRIÈRE :

L'honorable M. *Turner* du comité des chemins de fer, auquel a été soumis le Bill (No 34) intitulé : "Loi constituant en corporation la compagnie du chemin de fer de Québec et de l'Île d'Orléans," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus, par le greffier, deux fois et la question d'agrément étant posée, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Ed. Garneau*, il est

Ordonné que le dit bill, avec ses amendements, soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit bill, avec ses amendements, est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est alors posée : ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Turner*, du comité des chemins de fer auquel a été soumis le bill (No 63) intitulé : "Loi amendant la charte de la compagnie du chemin de fer Lotbinière et Mégantic," fait un rapport constatant que le dit bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Cormier*, il est

Ordonné que le dit bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est alors posée ; ce bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Turner*, du comité des chemins de fer auquel a été soumis le Bill (No 63), intitulé : "Loi constituant en corporation "The Quebec Eastern Railway Company", fait un rapport constatant que le dit bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *N. Garneau*, il est

Ordonné que le dit bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est alors posée ; ce bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Chapais*, du Comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No. 33) intitulé : "Loi concernant le club allemand Teutonia," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus, par le greffier, deux fois et la question d'agrément étant posée, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, avec ses amendements, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, avec ses amendements, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le dit Conseil législatif a voté ce Bill, avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Chapais*, du comité des ordres permanents et bills privés, auquel a été soumis le bill (No 45), intitulé : "Loi concernant la succession de feu John Pratt," fait un rapport constatant que le dit bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus, par le greffier, deux fois et la question d'agrément étant posée, la chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. N. Garneau, il est

Ordonné que le dit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce bill, avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. Chapais, du comité des Ordres permanents et Bills, privés auquel a été soumis le Bill (No 73), intitulé : "Loi constituant en corporation *The Commercial Burglary and Plate Glass Insurance Company.*" fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. Turner, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est alors posée : ce bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. Chapais, du comité des ordres permanents et bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 82), intitulé : "Loi autorisant l'Association des architectes de la province de Québec à admettre Arthur Content au nombre de ses membres," fait un rapport constatant que le dit bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus, par le greffier, deux fois et la question d'agrément étant posée, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. Turner, il est

Ordonné que le dit bill avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit bill, avec ses amendements, est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est alors posée : Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce bill, avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Chapais*, du comité des ordres permanents et bills privés, auquel a été soumis le bill (No 92), intitulé: "Loi ratifiant et confirmant un acte de rectification par Guillaume-Narcisse Ducharme *et al*, à James Greenshields," fait rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendements.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est alors posée : ce bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Chapais*, du comité des ordres permanents et Bills privés auquel a été soumis le Bill (No 95), intitulé : "Loi constituant en corporation L'Assistant publique," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *N. Garneau*, il est

Ordonné que le dit bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est alors posée : ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Chapais*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 110), intitulé : "Loi concernant la construction d'une nouvelle église à Saint-Joseph d'Alma," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *N. Garneau*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est alors posée : Ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Chapais*, du comité des chemins de fer, auquel a été soumis le Bill (No 119), intitulé : Loi amendant la loi qui constitue en corporation "The Quebec and St. Maurice Industrial Company", fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Letellier*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est alors posée ; ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que, lorsque cette Chambre s'ajournera, aujourd'hui, elle soit ajournée à mardi prochain, le 26, à 4 heures P. M.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 37) intitulé : "Loi concernant *The Engineer Club of Montreal*," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a agréé ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 74), intitulé : "Loi amendant la loi organique de la *The North Shore Power Company*," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 84), intitulé : "Loi ratifiant un certain acte d'échange fait entre les syndicats d'écoles pour la municipalité de la ville de Beauharnois, et le révérend J. D. Anderson et E. A. Robert, pour laquelle elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture, mardi.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 98), intitulé : "Loi constituant en corporation "The Little Nation River Railway Company," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. N. Garneau, il est
Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 99), intitulé : " Loi constituant en corporation la compagnie Côté, Boivin & Cie, de Chicoutimi, limitée," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. N. Garneau, il est
Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture mardi.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 137), intitulé: " Loi concernant le village de Montmorency," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. N. Garneau, il est
Ordonné que le dit bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture mardi.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 178), intitulé: Loi amendant l'article 535 du Code municipal relativement à l'entretien des chemins macadamisés, pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. N. Garneau, il est
Ordonné que le dit bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture mardi.

Alors, sur motion de l'honorable M. Allard, la Chambre s'ajourne à mardi prochain, à 4 heures P. M.

MARDI, 26 FEVRIER 1907.

Les honorables Conseillers législatif présents, sont :

L'honorable *Horacé Archambeault*, Président

Les honorables messieurs

• <i>Allard,</i>	<i>Letellier</i>
<i>Bryson,</i>	<i>Pelletier</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Rolland,</i>
<i>Dubord,</i>	<i>Sharples,</i>
<i>Garneau, E. B.,</i>	<i>Turner,</i>
<i>Garneau, N.,</i>	<i>Varennnes, de.</i>
<i>Girouard,</i>	<i>Ward.</i>
<i>Gosselin,</i>	

PRIÈRE :

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 34), intitulé : " Loi constituant en corporation la compagnie du chemin de fer de Québec et de l'Île d'Orléans ", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a agréé ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 33), intitulé : " Loi concernant le club allemand Teutonia ", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a agréé ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 36), intitulé : " Loi constituant en corporation la ville de la Côte-des-Neiges ", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a agréé ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 35), intitulé : " Loi constituant en corporation la compagnie d'assurance mutuelle du commerce, " informant cette Chambre que l'Assemblée législative a agréé ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 45), intitulé : " Loi amendant la loi concernant la succession de feu John Pratt, " informant cette Chambre que l'Assemblée législative a agréé ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 77), intitulé : " Loi concernant la succession Tourville, " informant cette Chambre que l'Assemblée législative a agréé ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No. 82), intitulé : "Loi autorisant l'Association des architectes de la province de Québec à admettre Arthur Content au nombre de ses membres," informant cette chambre que l'Assemblée législative a agréé ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No. 64), intitulé : "Loi amendant la charte de la ville de Saint-Louis," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a agréé ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 6), intitulé : "Loi concernant l'observance du dimanche," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que la 45ème règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce bill.

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu la deuxième fois maintenant

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que le dit bill soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 52), intitulé : "Loi érigeant en corporation de ville la municipalité de la paroisse de Longue-Pointe," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Rolland*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 55), intitulé : "Loi amendant la charte de la compagnie de pulpe de Métabetchouan et ratifiant certains arrangements financiers avec les actionnaires," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Letellier*, il est

Ordonné que le dit bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 88), intitulé : "Loi amendant la charte de la Compagnie de téléphone de Bellechasse", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est
Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 91), intitulé : "Loi concernant *The Philipsburg Railway and Quarry Company*", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Mathieu*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 93), intitulé : "Loi concernant la succession de feu Dame Joseph Lacombe," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *N. Garneau*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 104), intitulé : "Loi constituant en corporation La Congrégation du Temple Salomon, de Montréal", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 118), intitulé : "Loi concernant la substitution Ferdinand David," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Cormier*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 125), intitulé : "Loi amendant la charte du Crédit municipal canadien," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ed. Garneau*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 135), intitulé : "Loi amendant la charte de l'hôpital Alexandra," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est
Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 141), intitulé : " Loi autorisant le barreau de la Province de Québec à admettre Frederick Parker Walton au nombre de ses membres, après examen," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Cormier*, il est
Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 142), intitulé : " Loi concernant la construction d'une nouvelle église à Saint-Prime," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Garneau*, il est
Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du Bill No (165), intitulé : " Loi détachant certains lots du deuxième rang du canton de Tingwick, dans le comté d'Artnabaska et les annexant pour certaines fins à la municipalité de Kingsey Falls, dans le comté de Drummond."

Sur motion de l'honorable M. *Cormier*, il est

Ordonné que le dit bill, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce bill, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la Chambre en Comité général pour la prise en considération du Bill (No 7), intitulé : " Loi amendant la loi concernant les terres publiques."

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *N Garneau*, de la part du comité général fait un rapport constatant que le dit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre vaudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier deux fois, et la question d'agrément étant posée, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que le dit bill avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 9), intitulé : "Loi affectant certains deniers au paiement de la dette publique".

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est,

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que le dit bill soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 10), intitulé : "Loi amendant la loi concernant les syndicats coopératifs",

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que le dit bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (No 14), intitulé : "Loi concernant les jurés du coroner,"

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 177), intitulé : "Loi amendant la loi 3 Édouard VII, chapitre 37, concernant les professions libérales,"

Sur motion de l'honorable M. *N. Garneau*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. N. Garneau, il est
Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en comité général demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 74), intitulé : "Loi amendant la loi organique de la 'The North Shore Power Company.'"

Sur motion de l'honorable M. Turner, il est

Ordonné que le dit bill soit lu pour la deuxième fois maintenant

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Turner, il est

Ordonné que le dit bill soit soumis au comité des ordres permanents et bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 84), intitulé : "Loi ratifiant un certain acte d'échange fait entre les syndics d'écoles pour la municipalité de la ville de Beauharnois et le révérend J. D. Anderson et E. A. Robert."

Sur motion de l'honorable M. Ward, il est

Ordonné que le dit bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Ward, il est

Ordonné que le dit bill soit soumis au comité des ordres permanents et bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 98), intitulé : "Loi constituant en corporation "The Little Nation River Railway Company,"

Sur motion de l'honorable M. N. Garneau, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. N. Garneau, il est

Ordonné que le dit bill soit soumis au comité des chemins de fer.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 99), intitulé : "Loi constituant en corporation la compagnie Côté, Boivin & Cie, de Chicoutimi, limitée,"

Sur motion de l'honorable M. N. Garneau, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. N. Garneau, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des ordres permanents et bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 137), intitulé : "Loi concernant le village de Montmorency",

Sur motion de l'honorable M. N. Garneau, il est

Ordonné que le dit bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. N. *Garneau*, il est
Ordonné que le dit bill soit soumis au comité des ordres permanents et bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 178), intitulé : "Loi amendant l'article 535 du Code municipal relativement à l'entretien des chemins macadamisés",

Sur motion de l'honorable M. N. *Garnéau*, il est

Ordonné que le dit bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. N. *Garneau*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité de législation.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Allard*, la Chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

MERCREDI, 27 FEVRIER 1907.

Les honorables Conseillers législatif présents, sont :

L'honorable *Horace Archambeault*, Président.

Les honorables messieurs

Allard,
Brýson,
Chapais,
Cormier,
Dubord,
Garneau, E. B.,
Garneau, Nemèse,
Gilman,
Girouard,
Gosselin,

Lanctôt,
Letellier,
Mathieu,
Méthot,
Pelletier,
Rolland,
Sharples
Turner.
Varenes, de,
Ward.

PRIÈRE :

L'honorable M. *Mathieu*, présente le premier rapport du comité de législation.

Ordonné, qu'il soit reçu, et il est lu comme suit :

CONSEIL LEGISLATIF

Ce 27 Février 1907

Le comité spécial nommé pour s'enquérir et faire rapport au Conseil législatif de tous actes relatifs au Code municipal, au Code civil et au Code de procédure a l'honneur de présenter son premier rapport.

L'honorable M. *Mathieu* a été nommé président de ce comité.
Le quorum du comité a été fixé à cinq de ses membres.

Le tout humblement soumis,

F.-X. MATHIEU,
Président."

Sur motion de l'honorable M. *Mathieu*, il est
Ordonné que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Mathieu*, du comité de législation, auquel a été soumis le Bill (No 162), intitulé : "Loi amendant l'article 2447 des Statuts refondus, relativement à la Cour des commissaires," fait un rapport constatant que le dit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *DeVarennés*, il est
Ordonné que le dit bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est alors posée ; ce bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Turner*, du comité des Chemins de fer, auquel a été soumis le bill (No 51), intitulé : " Loi amendant de nouveau les lois concernant la *Montreal Street Railway Company*," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier deux fois et la question d'agrément étant posée, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Lancôt*, il est ordonné que le dit bill, avec ses amendements, soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture demain.

L'honorable M. *Turner*, du comité des chemins de fer auxquels a été soumis le Bill (No 103), intitulé : " Loi concernant la compagnie du chemin de fer Québec et Saguenay," fait un rapport constatant que le dit bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *N. Garneau*, il est

Ordonné que le dit bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est alors posée : ce bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Allard*, du comité des ordres permanents et bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 86) intitulé : " Loi concernant la succession de feu Ebenezer Muir, pour définir plus clairement et interpréter son testament ainsi que les pouvoirs des exécuteurs et fidéicommissaires ", fait un rapport constatant que le dit bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Mathieu*, il est

Ordonné que le dit bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée ! ce bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Allard* présente le 7e rapport du comité des ordres permanents et bills privés.

Ordonné qu'il soit reçu, et il est lu comme suit :

CONSEIL LEGISLATIF

BUREAU DES BILLS PRIVÉS

Ce 27 février 1907.

Le comité des ordres permanents et bills privés a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son septième rapport.

Votre comité, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé que les avis ont été donnés régulièrement dans chaque cas :

De Joseph Audet et autres, demandant une charte sous le nom de l'Institut des Frères de Notre-Dame des Champs ;

De l'Hôpital Notre-Dame, demandant le pouvoir d'emprunter ;

De Thomas Hannah, demandant une loi validant un certain acte de vente ;

De la ville de Terrebonne, demandant une loi refondant et remplaçant sa charte ;

De la ville de Westmount, demandant des amendements à sa charte ;

De Charles W. Mullen et autres, demandant une loi d'incorporation sous le nom de " The Magdalen River Valley Railway Company " ;

De Louis Alphonse Racine, demandant une charte sous le nom de l'Aquarium.

Le tout humblement soumis,

JULES ALLARD,

Président *protempore*.

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Allard*, du comité des ordres permanents et bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 87), intitulé : " Loi concernant la succession A. F. Gault, " fait un rapport constatant que le dit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus, par le greffier, deux fois et la question d'agrément étant posée, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctôt*, il est

Ordonné que le dit Bill, avec ses amendements, soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture demain.

L'honorable M. *Allard*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 117), intitulé : " Loi é elucidant les doutes qui semble exister au sujet de certains actes du synode du diocèse de Montréal," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus, par le greffier, deux fois et la question d'agrément étant posée, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit Bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, avec ses amendements, est en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : ce Bill, avec ses amendements, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 28) intitulé : Loi amendant le Code municipal relativement à la vente des boissons enivrantes pendant les élections municipales, pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné, que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 67), intitulé : " Loi concernant la cité de Sorel ", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *N. Garneau*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 102), intitulé : " Loi concernant l'élargissement et l'ouverture de la rue Gain, dans la cité de Montréal," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.
 Sur motion de l'honorable M. *Rolland*, il est
Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 131) intitulé : "Loi constituant en corporation l'Institut des frères de Notre-Dame des Champs," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit bill est lu pour la première fois.
 Sur motion de l'honorable M. *E. B. Garneau*, il est
Ordonné que le dit bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du Bill (No 6), intitulé : "Loi concernant l'observance du dimanche."

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est
Ordonné que le dit ordre du jour soit rayé et que le dit bill soit soumis à un comité général maintenant.

En conséquence, la Chambre s'ajourne suivant bon plaisir et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *E. B. Garneau*, de la part du comité général fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné, sur division que le dit rapport soit maintenant adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné, sur division, que le dit Bill, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du Bill (No.10) intitulé : "Loi amendant la loi concernant les syndicats coopératifs".

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que le dit bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du Bill (No 9), intitulé : " Loi affectant certains deniers au paiement de la dette publique,"

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du Bill (No 14), intitulé : " Loi concernant les jurés du coroner,"

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que le dit Bill, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 169), intitulé : " Loi annexant la paroisse de Saint-Charles de Mandeville au comté de Berthier pour toutes les fins, "

Sur motion de l'honorable M. *de Varennes*, il est

Ordonné que le Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *de Varennes*, il est

Ordonné que le dit bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en comité général demain.

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (No 177), intitulé : " Loi amendement la loi 3 Edouard VII, chapitre 37, concernant les professions libérales, "

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir et se constitue en comité général pour examiner le dit bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Mathieu* de la part du comité général fait un rapport constatant que le dit bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus, par le greffier, deux fois et la question d'agrément étant posée, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *N. Garneau*, il est

Ordonné que le dit Bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit bill, avec ses amendements, est en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce bill, avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 5), intitulé : "Loi érigeant en corporation de ville la municipalité de la paroisse de la Longue-Pointe."

Sur motion de l'honorable M. *Rolland*, il est

Ordonné que le dit bill soit lu pour la deuxième fois.

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Rolland*, il est

Ordonné que le dit bill soit soumis au comité des ordres permanents et bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No. 55) intitulé : "Loi amendant la charte de la Compagnie de pulpe de Métabetchouan et ratifiant certains arrangements financiers avec les actionnaires,"

Sur motion de l'honorable M. *Dubord*, il est

Ordonné que le dit bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Dubord*, il est

Ordonné que le dit bill soit soumis au comité des ordres permanents et bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 88), intitulé : "Loi amendant la charte de la Compagnie de Téléphone de Bellechasse,"

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit bill soit soumis au comité des ordres permanents et bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 91), intitulé : "Loi concernant "The Philipsburg Railway and Quarry Company,"

Sur motion de l'honorable M. *Mathieu*, il est

Ordonné que le dit bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Mathieu*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des chemins de fer.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 93) intitulé : "Loi concernant la succession de feu Dame Joseph Lacombe,"

Sur motion de l'honorable M. *N. Garneau*, il est

Ordonné que le dit bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *N. Garneau*, il est

Ordonné que le dit bill soit soumis au comité des ordres permanents et bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 104), intitulé : "Loi constituant en corporation la Congrégation du Temple Solomon, de Montréal,"

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

Ordonné que le dit bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des ordres permanents et bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 118) intitulé : "Loi concernant la substitution Ferdinand David,"

Sur motion de l'honorable M. *Lanctôt*, il est

Ordonné, que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctôt*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des ordres permanents et bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 125), intitulé : "Loi amendant la charte du Crédit Municipal Canadien,"

Sur motion de l'honorable M. *E. B. Garneau*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *E. B. Garneau*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des ordres permanents et bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 135), intitulé : "Loi amendant la charte de l'Hôpital Alexandra",

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que le dit bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des ordres permanents et bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 141), intitulé : "Loi autorisant le Barreau de la province de Québec, à admettre Frederick Parker Walton, au nombre de ses membres, après examen,"

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que le dit bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 142), intitulé : "Loi concernant la construction d'une nouvelle église à Saint-Prime."

Sur motion de l'honorable M. *N. Garneau*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *N. Garneau*, il est

Ordonné, que le dit Bill soit soumis au comité des Bills privés pour rapport.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Allard*, la Chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

JEUDI, 28 FEVRIER 1907.

Les honorables conseillers législatifs présents, sont :

L'honorable *Horace Archambeault*, Président.

Les honorables messieurs

Allard,
Berthiaume,
Bryson,
Cormier,
Dubord,
Garneau, E. B.,
Garneau, N.,
Gilman,
Girouard,
Gosselin,

Lanctôt,
Letellier,
Mathieu,
Pelletier,
Pérodeau,
Rolland,
Sharples,
Turner,
Varennés, de
Ward.

PRIÈRE :

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 7), intitulé ; "Loi amendant la loi concernant les terres publiques," informant cette chambre que l'Assemblée législative a agréé ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 117), intitulé : "Loi élucidant les doutes qui semblent exister au sujet de certains actes du synode du diocèse de Montréal," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a agréé ses amendements.

La Chambre suspend sa séance.

A 3 heures et demie l'honorable Orateur dit : Gentilhomme huissier de la verge noire, rendez-vous à l'Assemblée législative et informez cette Chambre que c'est le désir de Son Honneur le lieutenant-gouverneur qu'elle se rende près de lui dans la salle du Conseil législatif.

Laquelle étant venue avec Son Orateur, le greffier de la couronne en chancellerie lit la liste des bills à être sanctionnés comme suit, savoir :

- 2 Loi concernant l'école polytechnique.
- 4 Loi amendant la loi de l'Instruction publique.
- 5 Loi amendant la loi d'hygiène publique de Québec, 1901.
- 6 Loi concernant l'observance du dimanche.
- 7 Loi amendant la loi concernant les terres publiques.
- 9 Loi affectant certains deniers au paiement de la dette publique.
- 10 Loi amendant la loi concernant les syndicats coopératifs,
- 14 Loi concernant les jurés du coroner.

-
- 31 Loi amendant la charte du Crédit foncier franco-canadien.
 - 32 Loi amendant et refondant la charte de l'Association de bienfaisance des pompiers de Montréal.
 - 33 Loi concernant le " German Club Teutonia ".
 - 34 Loi constituant en corporation la compagnie du chemin de fer de Québec et de l'Île d'Orléans.
 - 35 Loi constituant en corporation la compagnie d'assurance mutuelle du commerce.
 - 36 Loi constituant en corporation la ville de la Côte-des-Neiges.
 - 37 Loi concernant " The Engineer Club of Montreal. "
 - 38 Loi déclarant légale la vente du lot No 238 du cadastre du quartier Saint-Louis, Montréal, faite par dame Marcelline Labranche *et al*, à la Société de l'Hôpital-Général de Montréal, et ratifiant le contrat de cette vente.
 - 41 Loi modifiant et interprétant la loi 12 Victoria, chapitre 137, et la loi 57 Victoria, chapitre 87, qui contiennent la charte de la corporation des Sœurs de Sainte-Croix et des Sept-Douleurs.
 - 42 Loi constituant en corporation l'Association des constructeurs de Québec.
 - 43 Loi constituant en corporation " The Royal Highlanders of Canada Armoury Association. "
 - 45 Loi amendant la loi concernant la succession de feu John Pratt.
 - 46 Loi refondant et revisant la charte de la ville de Longueuil.
 - 48 Loi amendant la charte de la Société des artisans canadiens-français.
 - 59 Loi constituant en corporation les Frères de Saint-Vincent de Paul.
 - 62 Loi amendant la charte de la compagnie du chemin de fer Lotbinière et Mégantic.
 - 63 Loi constituant en corporation " The Quebec Eastern Railway Company ".
 - 64 Loi amendant la charte de la ville de Saint-Louis.
 - 65 Loi autorisant le barreau de la province de Québec à admettre Joseph-Arthur-Alphonse Pigeon au nombre de ses membres, après examen.
 - 66 Loi autorisant la Chambre des notaires de la province de Québec à admettre Raymond Belleau à l'exercice de la profession de notaire.
 - 70 Loi ratifiant la révocation de substitution contenue dans un acte de vente par Jean-Baptiste Marion à Joseph Marion.
 - 71 Loi amendant la loi constituant en corporation la " Shawinigan Water and Power Company " et les lois qui l'amendent.
 - 72 Loi concernant la " Shawinigan Carbide Company, Limited. "
 - 73 Loi constituant en corporation " The Commercial Burglary and Plate Glass Insurance Company. "
 - 75 Loi amendant la loi 32 Victoria, chapitre 16, concernant le Bureau des Commissaires d'écoles protestants de Montréal.
 - 77 Loi concernant la succession Tourville.
 - 78 Loi concernant la succession de feu l'honorable sir Hector L. Langevin.
 - 80 Loi constituant en corporation les Sœurs Missionnaires de l'Immaculée Conception.
 - 82 Loi autorisant l'Association des architectes de la province de Québec à admettre Arthur Contant au nombre de ses membres.
 - 85 Loi autorisant le barreau de la province de Québec à admettre Francis Henry Wilfrid Bovey au nombre de ses membres, après examen.

-
- 86 Loi concernant la succession de feu Ebenezer Muir, pour définir plus clairement et interpréter son testament ainsi que les pouvoirs des exécuteurs et fidéicommissaires.
- 92 Loi ratifiant et confirmant un acte de rectification par Guillaume Narcisse Ducharme *et al*, à James N. Greenshields.
- 95 Loi constituant en corporation l'Assistance publique.
- 96 Loi constituant en corporation les syndics de l'école Saint-Edouard, à Beauport.
- 97 Loi ratifiant et confirmant le contrat d'une vente faite par le recteur et les marguilliers de la paroisse de Saint-Thomas, en la cité de Montréal, en faveur de John Thomas Molson, de Montréal.
- 103 Loi concernant la compagnie du chemin de fer Québec et Saguenay.
- 110 Loi concernant la construction d'une nouvelle église à Saint-Joseph d'Alma.
- 111 Loi autorisant le barreau de la province de Québec à admettre, après examen, Joseph Henry Dillon au nombre de ses membres.
- 116 Loi autorisant les exécuteurs testamentaires de la succession de feu François-Xavier Beaudry, à vendre certain bien substitué.
- 117 Loi élucidant les doutes qui semblent exister au sujet de certains actes du synode du diocèse de Montréal.
- 119 Loi amendant la loi qui constitue en corporation "The Quebec and St. Maurice Industrial Company".
- 122 Loi concernant la succession de feu Robert Peddie.
- 129 Loi constituant en corporation "The Canadian Nurses Association".
- 130 Loi amendant la loi concernant l'éducation dans la province de Québec, quant à certains pouvoirs du bureau des commissaires d'écoles protestants de la cité de Québec.
- 152 Loi ratifiant certains actes de transport de biens de successions, sujets à l'impôt.
- 162 Loi amendant l'article 2427 des Statuts refondus relativement à la Cour des commissaires.
- 165 Loi détachant certains lots du deuxième rang du canton de Tingwick, dans le comté d'Arthabaska et les annexant pour certaines fins à la municipalité de Kingsey Falls, dans le comté de Drummond.

A ces bills, la sanction royale est prononcée par le greffier de cette Chambre dans les termes suivants :

Au nom de Sa Majesté, Son Honneur le Lieutenant-gouverneur sanctionne ces bills.

Alors, l'Assemblée s'en est allée, et il a plu à Son Honneur de se retirer.

La Chambre reprend sa séance.

Sur motion de l'honorable M. Allard, il est

Ordonné que la 51e règle de cette Chambre soit suspendue à l'égard du délai pour recevoir les rapports sur des bills privés et que le délai pour recevoir le rapport d'un comité permanent ou spécial sur un bill privé soit étendu jusqu'à la fin de la session.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du Bill (No 87), intitulé : " Loi concernant la succession A. F. Gault ".

L'honorable M. *Lanctôt* propose que le dit Bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

L'honorable E. B. *Garneau* propose, en amendement, que le Bill ne soit pas lu maintenant, mais d'hui à six mois.

La question étant posée sur le dit amendement, la Chambre se divise, et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

POUR :

Les honorables messieurs

Bryson,
Garneau E. B.,
Garneau, N.,
Letellier,

Sharples,
Turner,
Vareennes, de—7.

CONTRE :

Les honorables messieurs

Aillard,
Archambeault,
Berthiaume,
Cormier,
Dubord,
Gilman,
Girouard,

Lanctôt,
Mathieu,
Pelletier,
Pérodeau,
Rolland,
Ward.—13

Ainsi elle est résolue dans la négative.

Et la question étant mise sur la motion principale pour la troisième lecture, elle est résolue dans l'affirmative sur la même division renversée.

Le dit Bill, avec ses amendements, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, avec ses amendements, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le dit Conseil législatif a voté ce Bill, avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du Bill (No 51), intitulé : " Loi amendant de nouveau les lois concernant la " Montreal Street Railway Company ".

Sur motion de l'honorable M. *Lanctôt*, il est

Ordonné que le dit Bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, avec ses amendements, est en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill avec ses amendements, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce bill, avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 40), intitulé : " Loi constituant en corporation la ville de Mégantic ", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a agréé ses amendements avec certains amendements pour lesquels elle demande l'agrément de cette Chambre.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier et la Chambre y donne son assentiment.

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (No 169), intitulé : " Loi annexant la paroisse de Saint-Charles de Mandeville au comté de Berthier pour toutes les fins ",

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Rolland*, de la part du comité général fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus, par le greffier, deux fois et la question étant posée, la Chambre y acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Letellier*, il est

Ordonné que le dit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit bill, avec ses amendements, est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 23), intitulé : " Loi amendant le Code municipal relativement à la vente des boissons enivrantes pendant les élections municipales. " ;

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que le dit bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.
Le dit bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 67), intitulé : " Loi concernant la cité de Sorel,"

Sur motion de l'honorable M. *N. Garneau*, il est

Ordonné que le dit bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *N. Garneau*, il est

Ordonné que le dit bill soit soumis au comité des ordres permanents et bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 102), intitulé : " Loi concernant l'élargissement et l'ouverture de la rue Gain, dans la cité de Montréal "

Sur motion de l'honorable M. *Rolland*, il est

Ordonné que le dit bill soit lu une deuxième fois maintenant.

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Rolland*, il est

Ordonné, que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 131), intitulé : " Loi concernant en corporation l'Institut des Frères de Notre-Dame des Champs,"

Sur motion de l'honorable M. *E. B. Garneau*, il est

Ordonné que le dit bill soit lu une deuxième fois maintenant.

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *E. B. Garneau*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Allard*, la Chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

VENDREDI, 1er MARS 1907.

Les honorables conseillers législatifs présents, sont :

L'honorable *Horace Archambault*, Président.

Les honorables messieurs

Allard,
Cormier,
Dubord,
Garneau, E. B.,
Garneau, N.,
Gosselin,

Letellier
Pelletier
Sharples,
Turner,
Varennnes, de.
Ward.

PRIÈRE :

L'honorable *N. Garneau*, du comité des ordres permanents et bills privés présente le 8e rapport de ce comité.
Ordonné qu'il soit reçu, et il est lu comme suit, savoir :

CONSEIL LÉGISLATIF.

BUREAU DES BILLS PRIVÉS,

Ce 1er mars 1907.

Le comité des ordres permanents et Bills privés a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son huitième rapport.

Votre comité a examiné la question des ordres permanents relativement au Bill No 142, intitulé : " Loi concernant la construction d'une église nouvelle à Saint-Rémi ", et a trouvé qu'aucun avis n'a été donné, mais en autant que c'est un cas d'urgence, votre comité recommande la suspension des règles, et que ce bill soit dûment examiné.

Le tout humblement soumis,

M. MATHIEU,
Président.

Sur motion de l'honorable *N. Garneau*, il est
Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable *N. Garneau*, du comité des Ordres permanents et bills privés auquel a été soumis le Bill (No. 44), intitulé : "Loi divisant la paroisse de la Longue Pointe et érigeant la municipalité du village de Tétreaultville de Montréal, et la municipalité scolaire du village de Tétreaultville de Montréal", fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus, par le greffier, deux fois et la question d'agrément étant posée, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable *N. Garneau*, il est

Ordonné que le dit Bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : ce Bill, avec ses amendements, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce bill, avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable *N. Garneau*, du comité des ordres permanents et bills privés, auquel a été soumis le bill (No 52), intitulé : "Loi érigeant en corporation de ville la municipalité de la paroisse de la Longue-Pointe," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus, par le greffier, deux fois et la question d'agrément étant posée, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable *N. Garneau*, il est

Ordonné que le dit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit bill, avec ses amendements, est en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée ; ce Bill, avec ses amendements, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce bill, avec certains amendements, pour lesquels ils demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable *N. Garneau*, du comité des ordres permanents et bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 55), intitulé : "Loi amendante la charte de la compagnie de pulpe de Métabetchouan et ratifiant certains arrangements financiers avec les actionnaires," fait un rapport constatant que le dit bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus, par le greffier, deux fois et la question d'agrément étant posée, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable *M. Letellier*, il est

Ordonné que le dit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit bill, avec ses amendements, est en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est alors posée : Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable *M. Turner*, du comité des chemins de fer auquel a été soumis le Bill (No 74), intitulé : "Loi amendante la loi organique de la "The North Shore Power Company", fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable *M. Turner*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est alors posée : ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable *N. Garneau*, du comité des ordres permanents et bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 83), intitulé : "Loi amendante la charte de la ville de Notre-Dame-des-Neiges," fait un rapport constatant que le dit bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus, par le greffier, deux fois et la question d'agrément étant posée, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable *M. de Varennes*, il est

Ordonné que le dit Bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce bill, avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable *N. Garneau*, du comité des ordres permanents et Bills privés auquel a été soumis le Bill (No 84), intitulé : "Loi ratifiant un certain acte d'échange fait entre les syndics d'écoles pour la municipalité de la ville de Beauharnois, et le révérend J. D. Anderson et E. A. Robert", fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable *M. Cormier*, il est

Ordonné que le dit bill soit lu pour la troisième fois maintenant.

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est alors posée : ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable *N. Garneau*, du comité des Ordres permanents et Bills privés auquel a été soumis le Bill (No 93), intitulé : "Loi concernant la succession de feu Dame Joseph Lacombe." fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable *M. E. Garneau*, il est

Ordonné que le dit bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est alors posée : ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable *N. Garneau*, du comité des ordres permanents et bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 118), intitulé : "Loi concernant la substitution Ferdinand David," fait un rapport constatant que le dit bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Dubord*, il est

Ordonné, que le dit bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est alors posée : ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable *N. Garneau*, du comité des ordres permanents et bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 125), intitulé : " Loi amendant la charte du Crédit municipal canadien ", fait un rapport constatant que le dit bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus, par le greffier, deux fois et la question d'agrément étant posée, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Cormier*, il est

Ordonné que le dit Bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, avec ses amendements, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : ce Bill, avec ses amendements, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable *N. Garneau*, du comité des ordres permanents et bills privés, auquel a été soumis le bill (No 135), intitulé : " Loi amendant la charte de l'hôpital Alexandra," fait un rapport constatant que le dit bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendements.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Ward*, il est

Ordonné que le dit bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est alors posée : ce bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable *N. Garneau*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 137), intitulé : " Loi concernant le village de Montmorency ", fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable *Ed. Garneau*, il est

Ordonné que le dit bill soit lu pour la troisième fois maintenant.

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : ce bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable *N. Garneau*, du comité des ordres permanents et bills privés auquel a été soumis le Bill (No 141), intitulé : " Loi autorisant le barreau de la province de Québec à admettre Frédérick Parker Walton au nombre de ses membres, après examen," fait un rapport constatant que le dit bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable *M. Letellier*, il est

Ordonné que le dit bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : ce bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable *M. Turner*, du comité des chemins de fer, auquel a été soumis le Bill (No 91), intitulé : " Loi concernant The Philipsburg Railway and Quarry Company," fait un rapport constatant que le dit bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus, par le greffier, deux fois et la question d'agrément étant posée, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable *M. Turner*, il est

Ordonné, que le dit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce bill, avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Turner* du comité des chemins de fer, auquel a été soumis le Bill (No 98), intitulé : "Loi constituant en corporation "The Little Nation River Railway Company", fait un rapport constatant que le dit bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus, par le greffier, deux fois et la question d'agrément étant posée, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable N. *Garneau*, il est

Ordonné que le dit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit bill, avec ses amendements, est en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : ce Bill, avec ses amendements, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce bill, avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

Sur motion de l'honorable N. *Garneau*, il est

Ordonné que le Bill (No 142), intitulé : "Loi concernant la construction d'une nouvelle église à Saint-Prime," soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture lundi.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 39), intitulé : "Loi constituant en corporation la ville de Verdun", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a agréé ses amendements.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du Bill (No 28), intitulé : "Loi amendant le Code municipal relativement à la vente des boissons enivrantes pendant les élections municipales."

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que le dit bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée ; ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (F), intitulé : "Loi amendant la loi concernant l'industrie laitière",

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que la 45ème règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce bill.

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.
Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est alors posée : ce bill serat-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Allard*, la Chambre s'ajourne à lundi à 3 heures P. M.

LUNDI, 4 MARS 1907.

Les honorables conseillers législatifs présents, sont :

L'honorable *Horace Archambeault*, Président.

Les honorables messieurs

Allard,
Chapais,
Cormier,
Dubord,
Garneau, E. B.,
Garneau, Nemèse,
Gosselin,

Letellier,
Pelletier,
Sharples,
Turner,
Varennes, de,
Ward.

PRIÈRE :

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 51), intitulé : " Loi amendant de nouveau les lois concernant la " Montreal Street Railway Company ", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a agréé ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 169), intitulé : " Loi annexant la paroisse de Saint-Charles de Mandeville au comté de Berthier pour toutes les fins ", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a agréé ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 177), intitulé : " Loi amendant la loi 3 Edouard VII, chapitre 37, concernant les professions libérales ", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a agréé ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 11), intitulé : " Loi amendant le Code de procédure civile relativement aux actions *in forma pauperis* et à certaines dépositions pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 22), intitulé ; " Loi amendant l'article 465S des Statuts refondus relativement aux compagnies à fonds social ", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que le dit bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 26), intitulé : "Loi autorisant l'organisation d'une commission chargée d'étudier les recours auxquels donnent lieu les accidents du travail," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 27), intitulé : "Loi accordant une allocation pour aider à la fondation et au maintien d'une chaire d'arpentage dans la cité de Québec," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 49), intitulé : "Loi amendant la charte de la ville de Beauharnois," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Cormier*, il est

Ordonné que la 45e règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Cormier*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Cormier*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 81), intitulé : "Loi amendant la loi constituant en corporation "The Western Hospital of Montreal", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ward*, il est

Ordonné, que la 45e règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Ward*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ward*, il est

Ordonné, que le dit Bill soit soumis au comité des Bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 89), intitulé : "Loi constituant en corporation "The Provincial Fire Insurance Company of Canada", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.
 Sur motion de l'honorable M. *Letellier*, il est
Ordonné que la 45^e règle de cette Chambre soit suspendue en ce
 qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Letellier*, il est
Ordonné que le dit Bill soit lu la deuxième fois maintenant.
 Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.
 Sur motion de l'honorable M. *Letellier*, il est
Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 90), intitulé : "Loi constituant en corporation "The Continental Fire Insurance Company", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit bill est lu pour la première fois.
 Sur motion de l'honorable M. *Letellier*, il est
Ordonné que la 45^e règle de cette Chambre soit suspendue en ce
 qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Letellier*, il est
Ordonné que le dit bill soit lu la deuxième fois maintenant.
 Le dit bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois
 Sur motion de l'honorable M. *Letellier*, il est
Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 108), intitulé : "Loi érigeant civilement la paroisse de Saint-Ignace de Loyola de Nominigüe, et autorisant un emprunt et une cotisation pour la construction d'une église et d'une sacristie", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.
 Sur motion de l'honorable M. *N. Garneau*, il est
Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des bill privés, pour
 rapport.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 109), intitulé : "Loi validant, confirmant et ratifiant les ventes faites par Isaac Tristram Coffin et autres, héritiers de feu Sir Isaac Coffin, à William George Tait et autres, à la date du vingt-cinquième jour de novembre mil neuf cent deux," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit bill est lu pour la première fois.
 Sur motion de l'honorable M. *Ward*, il est
Ordonné que la 45^e règle de cette Chambre soit suspendue en ce
 qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Ward* il est
Ordonné que le dit bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.
 Le dit bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.
 Sur motion de l'honorable M. *Ward*, il est
Ordonné que le dit bill soit soumis au comité des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 124), intitulé : "Loi constituant en corporation "The Chibougamou and James Bay Railway Company," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ed. Garneau*, il est

Ordonné que la 45e règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce bill.

Sur motion de l'honorable M. *Ed. Garneau*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ed. Garneau*, il est

Ordonné que le dit bill soit soumis au comité des chemins de fer.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 127), intitulé : "Loi concernant l'hôpital Notre-Dame", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Cormier*, il est

Ordonné que la 45e règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce bill.

Sur motion de l'honorable M. *Cormier*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Cormier*, il est

Ordonné que le dit bill soit soumis au comité des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 132), intitulé : "Loi constituant en corporation "The Pontiac Central Railway Company," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Sharples*, il est

Ordonné que la 45e règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Sharples*, il est

Ordonné que le dit bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Sharples*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des chemin de fer.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 133), intitulé : "Loi constituant en corporation "The Mattawin Lumber Company", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *N. Garneau*, il est

Ordonné que la 45e règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. N. Garneau, il est
Ordonné que le dit bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.
 Le dit bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.
 Sur motion de l'honorable M. N. Garneau, il est
Ordonné que le dit bill soit soumis au comité des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 138), intitulé : "Loi confirmant la charte du Ottawa Golf Club et augmentant ses pouvoirs," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.
 Sur motion de l'honorable M. Cormier, il est
Ordonné que la 45^e règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce bill.

Sur motion de l'honorable M. Cormier, il est
Ordonné que le dit Bill soit lu la deuxième fois maintenant.
 Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.
 Sur motion de l'honorable M. Cormier, il est
Ordonné que le dit bill soit soumis au comité des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 139), intitulé : "Loi validant la vente et adjudication, par Ovide Antoine Richer et autres à Thomas Hannah, en date du 3 juillet 1885," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.
 Sur motion de l'honorable M. Letellier, il est
Ordonné que la 45^e règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce bill.

Sur motion de l'honorable M. Letellier, il est
Ordonné que le dit bill soit lu la deuxième fois maintenant.
 Le dit bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.
 Sur motion de l'honorable M. Letellier, il est
Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 140), intitulé : "Loi concernant la compagnie du chemin de fer de la Vallée de la rivière Madeleine", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.
 Sur motion de l'honorable M. E. Garneau, il est
Ordonné que la 45^e règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill

Sur motion de l'honorable M. E. Garneau, il est
Ordonné que le dit bill soit lu la deuxième fois maintenant.
 Le dit bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.
 Sur motion de l'honorable M. E. Garneau, il est
Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des chemins de fer.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 159), intitulé : "Loi amendant l'article 426 du Code municipal", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Letellier*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 167), intitulé : "Loi amendant les articles 443 et 485 du Code de procédure civile relativement à la taxation des jurés", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Letellier*, il est

Ordonné que le dit bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 180) intitulé : "Loi amendant les articles 1688 et 2261 du Code civil, relativement à la responsabilité des architectes et des entrepreneurs," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Letellier*, il est

Ordonné que le dit bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 181), intitulé : "Loi amendant les articles 541 et 836 du Code municipal concernant l'abattis des clôtures dans les chemins d'hiver", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 182), intitulé : "Loi amendant l'article 2896 des Statuts refondus," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Letellier*, il est

Ordonné que le dit bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 142), intitulé : "Loi concernant la construction d'une nouvelle église à Saint Prime",

Sur motion de l'honorable M. N. Garneau, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. N. Garneau, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des ordres permanents et bills privés.

Alors, sur motion de l'honorable M. Allard, la Chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

MARDI, 5 MARS 1907.

Les honorables conseillers législatifs présents, sont :

L'honorable *Horace Archambault*, Président

Les honorables messieurs

Allard,
Bryson,
Cormier,
Chapais,
Dubord,
Garneau, E. R.
Garneau, N.,
Gilman,
Gosselin,

Lancôt,
Letellier,
Mathieu,
Pelletier,
Pérodeau,
Sharples,
Turner,
Varennnes, de
Ward.

PRIÈRE :

L'honorable M. *Turner* du comité des chemins de fer, auquel a été soumis le Bill (No 47), intitulé : "Loi concernant la compagnie du chemin de fer de Gaspé", fait un rapport constatant que le dit bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus, par le greffier, deux fois et la question d'agrément étant posée, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Mathieu*, il est

Ordonné que le dit Bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit bill, avec ses amendements, est en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce bill, avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Lancôt* propose : Que l'ordre adoptant le rapport du comité des ordres permanents et bills privés, sur le Bill (No 115), intitulé : "Loi amendant la loi concernant la succession de feu l'honorable Joseph-Octave Villeneuve" et voté à la séance du 13 février courant, soit rescindé et le dit bill remis sur l'ordre du jour pour être soumis de nouveau au comité des ordres permanents et bills privés, pour être par le dit comité reconsidéré.

L'honorable M. *Archambault* :

La question soumise se rapporte au bill No 115 :

L'honorable M. *Laucôt*, propose que l'adoption du rapport du comité des bills privés sur ce bill soit rescindé, et que le bill soit remis sur l'ordre du jour pour être soumis au comité pour reconsidération.

L'honorable M. *N. Garneau*, soulève une question d'ordre, et demande que cette motion soit déclarée irrégulière. Il cite à l'appui de son objection les règles 49 et 68 de cette Chambre.

La motion faite renferme trois propositions distinctes ; l'une pour faire rescinder l'adoption du rapport du comité ; la deuxième pour faire remettre le bill sur l'ordre du jour, et la troisième pour renvoyer de nouveau le bill au comité des bills privés pour reconsidération.

Je crois qu'une motion pour faire rescinder une résolution de cette Chambre ne doit rien demander autre chose que cette rescision. On fait précéder la motion de la lecture de la résolution, et on demande que cette résolution soit rescindée. Si la motion est accordée, la résolution se trouve rescindée ; la question se trouve au point où elle était avant l'adoption de la résolution, et on fait une nouvelle motion pour obtenir ce que l'on veut faire déclarer par la Chambre.

Cette complication de la motion rendrait cette motion irrégulière, s'il n'y avait pas de remède, et je devrais la déclarer hors d'ordre. Mais les auteurs et les précédents enseignent qu'une question compliquée peut toujours, avec le consentement de la Chambre, être divisée en propositions distinctes.

May, 9^{ème} édition, page 309 : " If a question be complicated, the House may if it thinks fit, order it to be divided, so that such part may be determined separately."

Bourinot, Flint's edition, p. 419 : " A motion which contains two or more distinct propositions may be divided so that the sense of the House may be taken on each separately."

Feu l'honorable M. Marchand, lorsqu'il était Orateur de l'Assemblée législative, a ainsi divisé une motion en deux propositions, et en a rejeté la première comme irrégulière, et maintenu la seconde comme régulière. (Voir Journaux de l'Assemblée législative, vol. 21, pages 131 et 132.

Je trouve également qu'en 1880, lorsque le bill de la responsabilité des employeurs était devant les communes anglaises, une motion renfermant deux propositions distinctes ayant été soumise, l'Orateur suggéra au proposeur de cette motion de s'en tenir à la première proposition : ce qui fut accepté ; et la motion ainsi amendée fut permise. (Voir Hansard's Parliamentary Debates, vol. 253, page 1764).

Je demanderai, en conséquence à l'honorable M. *Laucôt* de s'en tenir, avec le consentement de la Chambre, à la première partie de sa motion, celle qui demande que l'adoption du rapport du comité des bills privés soit rescindée ; ou bien je demanderai à cette Chambre la permission de diviser moi-même la motion, afin de décider uniquement la question de savoir si la résolution dont on demande la rescision peut être rescindée.

La décision étant limitée à cette question, je constate qu'il s'agit de savoir si une résolution qui adopte un rapport du comité des bills privés déclarant que le préambule d'un bill n'a pas été prouvé, peut être rescindée.

La motion telle que formulée ne pose pas la question de cette manière ; mais si cette motion avait été précédée ainsi que la procédure parlementaire l'exige, de la lecture de la résolution que l'on veut faire rescinder, on aurait constaté que c'est bien là la question qui se présente.

En effet, si je réfère aux procès-verbaux de cette chambre du 13 février, voici ce que je trouve en rapport avec la motion soumise : "L'Honorable M. Pérodeau, du comité des ordres permanents et bills privés, auquel a été soumis le bill No. 115 intitulé : "Loi amendant la loi concernant la succession de feu l'honorable Joseph Octave Villeneuve," fait un rapport constatant que le préambule du dit bill n'a pas été prouvé, parcequ'il n'y a pas de nécessité de suppléer aux dispositions du dit testament. Sur motion de l'honorable M. Pérodeau, il est ordonné que le dit rapport soit adopté."

Ainsi donc, je le répète, la question que je suis appelé à décider en ce moment est de savoir si l'adoption d'un rapport du comité des ordres permanents et bills privés qui déclare que le préambule d'un bill n'a pas été prouvé, peut être rescindé par cette Chambre sur motion à cet effet.

La règle 63 que l'on invoque à l'appui de la question d'ordre dit que nul bill dont il a été fait rapport que le préambule n'a pas été prouvé ne doit se porter sur l'ordre du jour, à moins d'un ordre spécial de la Chambre ; et la règle 49 déclare que lorsqu'un bill introduit dans cette Chambre à une fois passé par toutes ses phases, aucun nouveau bill pour le même objet ne peut ensuite être introduit dans cette Chambre durant la même session.

En 1904, j'ai décidé une question qui avait une certaine analogie avec la présente question. Il s'agissait d'un bill pour incorporer une compagnie de chemin de fer. Le comité des chemins de fer avait fait rapport qu'il trouvait que le préambule du bill n'avait pas été prouvé ; et ce rapport avait été adopté. Une motion fut faite à l'effet de remettre ce bill sur l'ordre du jour pour être soumis à un comité général de toute la Chambre. On s'objecta à cette motion, en soulevant une question d'ordre, et je décidai que l'adoption du rapport du comité avait eu pour effet de rejeter le bill, et que ce bill ne pouvait plus être remis sur l'ordre du jour, tel que le demandait la motion. (Voir journaux du Conseil législatif, 1904, pages 174, 175, 176, 177.)

Si la motion de l'honorable M. *Lincolt*, demandait de remettre le (bill No 115) sur l'ordre du jour, la décision que j'ai rendue en 1904, s'appliquerait absolument au cas actuel. Mais la motion va plus loin : elle demande que l'ordre du 13 février qui a adopté le rapport du comité soit rescindé.

Je suis donc appelé à décider une question différente de celle qui s'est présentée en 1904. Le proposeur de la motion comprend qu'il ne peut obtenir de cette Chambre un ordre spécial de rapporter le bill

sur l'ordre du jour qu'après avoir d'abord obtenu la rescision de la résolution qui a adopté le rapport du comité, et il commence par demander que cette résolution soit rescindée.

Et j'aborde maintenant cette question de rescision. Nous n'avons dans les règles de cette Chambre, aucune disposition au droit de rescinder une décision antérieure. Mais l'Assemblée législative possède une règle positive à cet effet. C'est la règle 130, qui se lit comme suit : " Une résolution ou autre vote de la chambre peuvent être lus et être rescindés."

Cette règle est conforme à la doctrine des auteurs. May, 9ième édition, page 328, dit : " It is a rule in both houses, not to permit any question or bill to be offered, which is substantially the same as one on which their judgment has already been expressed in the current session. This is necessary to avoid contradictory decisions, to prevent surprises, and to afford proper opportunities for determining the several questions as they arise. If the same question could be proposed again and again, a session would have no end, or only one question could be determined ; and it would be resolved first in the affirmative, and than in the negative, according to the accidents to which all voting is liable.

" But however wise the general principle of this rule may be, if it were too arictly applied, the discretion of Parliament would be confined and its votes be subject to irrevocable error. A resolution may therefor be rescinded, and an order of the house discharged, notwithstanding a rule urged (April 2nd, 1904), (That a question being once made and carried in affirmative or negative, cannot be questioned again, but must stand : s a judgment of the house). Technically, indced, the rescinding of a vote is the matter of a new question ; the form being to read the resolution of the house, and to move that it be rescinded ; and thus the : ame question which had been resolved in the affirmative is not again offered, although its effect is annulled."

La même doctrine est enseignée par Bourinot, page 452.

Cushing dit aussi au No 1260, page 504 :

" Though a motion is irregular which proposes a question already decided, it is nevertheless competent for the house to rescind a vote."

En Angleterre je trouve le même principe consacré par l'orateur des communes, en 1880, dans la fameuse affaire Bradlaugh, ou l'orateur a même permis de faire une motion de rescision sans avis, vu qu'il s'agissait d'une question de privilège. (Hansard anglais, vol. 253, page 437.)

Ainsi donc, le droit de rescision existe indubitablement en principe général.

Mais ce droit peut-il être exercé dans le cas actuel ?

Comme je l'ai dit plus haut, le rapport du comité des bills privés, déclarant que le préambule du bill (No 115) n'a pas été prouvé, a été adopté par cette Chambre, le 13 février dernier, et c'est cette résolution que l'on veut faire rescinder.

L'effet de l'adoption du rapport du comité par la chambre a été de rejeter le bill. Il est bien connu que l'un des modes de se pronon-

cer contre l'adoption d'un bill privé est de déclarer que le préambule de ce bill n'est pas prouvé.

Cushing. No 2100, page 819 : "The preamble of a private act sets forth the facts upon which it is founded ; and as these are the whole inducement for the enactment, it is necessary that they should be fully and truly stated, and, as will be seen hereafter, substantially proved or admitted. According to the practice, therefore, which prevails in parliament, although the preamble may some times be admitted in public statutes, yet it is always inserted in private bills and must be proved, in order to entitle the promoters of the bill to proceed".

Dans le cas actuel, si le rapport du comité n'avait pas été adopté, on pourrait procéder en vertu de la règle 68 de cette chambre, et obtenir un ordre spécial de porter le bill sur l'ordre du jour.

Mais le rapport du comité a été adopté et est ainsi devenu l'ordre de la chambre. De sorte que c'est la chambre qui a déclaré que le préambule du bill n'est pas prouvé. La conséquence de cette résolution, c'est que les promoteurs du bill ne peuvent plus procéder avec ce bill. En d'autres termes, le bill a été rejeté.

La question qui se présente est donc de savoir si, lorsqu'un bill a été complètement rejeté, la chambre peut rescinder un ordre ou une résolution concernant ce bill.

Comment le pourrait-elle ? Le bill n'existe plus pour elle ; il est complètement sorti de son contrôle et de sa juridiction. Le droit de pouvoir exercer son pouvoir de rescision est donc épuisé. Elle a prononcé son jugement final, et ce jugement ne peut plus être changé.

Je crois que lorsqu'un bill a passé par toutes les phases de la procédure, soit qu'il ait été adopté, soit qu'il ait été rejeté, l'exercice du droit de rescision n'est plus possible.

Le cas actuel est celui d'un bill qui a été rejeté par cette Chambre. Supposons un autre cas, celui d'un bill qui a originé dans cette Chambre, y a subi ses trois lectures, et a été envoyé à l'autre Chambre pour son assentiment. Croit-on que le Conseil législatif aurait le droit de rescinder aucune résolution qu'il a passée en rapport avec le bill ? Il me semble que poser la question c'est la résoudre.

Supposons encore le cas d'un bill qui a été reçu de l'autre Chambre, et qui a été adopté ici avec certains amendements, puis renvoyé à l'autre Chambre pour assentiment à ces amendements : serions-nous encore en temps utile pour rescinder aucune de nos résolutions relatives à ce bill.

Je supposerai un autre cas plus favorable. Un bill nous est arrivé de l'autre Chambre, a subi ses trois lectures devant nous sans amendement, et un message a été envoyé à l'Assemblée législative pour l'informer que nous avons passé le bill. Le bill est encore devant nous pour attendre la sanction royale. Pourrions-nous rescinder aucune résolution de cette chambre adoptée en rapport avec ce bill ? qui oserait le prétendre ?

Dans tous ces cas, le droit de rescision a existé à un moment donné ; mais il n'existe plus ; son exercice n'en est plus possible que

le bill ait été adopté ou rejeté par cette Chambre, la position est la même ; notre juridiction est épuisée.

Ainsi donc, en résumé, le droit pour cette Chambre de rescinder un vote, un ordre ou une résolution, adopté par elle existe en principe. Mais ce droit doit être exercé en temps utile. Il est trop tard ; la porte est fermée, et l'exercice du droit de rescision n'est plus possible, lorsqu'un bill a passé par toutes les phases de la procédure, et a été adopté ou rejeté. Notre juridiction s'est trouvée complètement épuisée, et la question de rescision ne peut plus être permise.

Pour ces raisons, je crois que la motion de l'honorable M. *Lanctôt* n'est pas régulière, et je suis d'opinion que la question d'ordre est bien fondée.

Un message est reçu de l'Assemblée Législative avec un Bill (No 87) intitulé : "Loi concernant la succession A. F. Gault," informant cette chambre que l'Assemblée législative a agréé ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 125) intitulé : "Loi amendant la charte du Crédit municipal canadien," informant cette chambre que l'Assemblée législative a agréé ses amendements.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 11), intitulé : "Loi amendant le Code de procédure civile relativement aux actions *in formâ pauperis* et à certaines dépositions",

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant. Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que le dit bill soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 101), intitulé : "Loi amendant la charte de la cité de Montréal relativement à l'administration général," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctôt*, il est

Ordonné, que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 22), intitulé : "Loi amendant l'article 465S des Statuts refondus relativement aux compagnies à fonds social,"

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant. Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 26), intitulé : "Loi autorisant l'organisation d'une commission chargée d'étudier les recours auxquels donnent lieu les accidents du travail",

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 27), intitulé : "Loi accordant une allocation pour aider à la fondation et au maintien d'une chaire d'arpentage dans la cité de Québec",

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que le Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 159), intitulé : "Loi amendant l'article 426 du Code municipal,"

Sur motion de l'honorable M. *Letellier*, il est

Ordonné, que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Letellier*, il est

Ordonné que le dit bill soit soumis au comité de législation.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 167), intitulé : "Loi amendant les articles 443 et 485 du Code de procédure civile relativement à la taxation des jurés,"

Sur motion de l'honorable M. *Letellier*, il est

Ordonné que le dit bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Letellier*, il est

Ordonné que le dit bill soit soumis au comité de législation.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 180), intitulé : "Loi amendant l'article 2259 du Code civil relativement à la responsabilité des architectes et des entrepreneurs",

Sur motion de l'honorable M. *Letellier*, il est

Ordonné que le dit bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Letellier*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité de législation.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 181), intitulé : "Loi amendant l'article 541 et 836 du Code municipal concernant l'abattis des clôtures dans les chemins d'hiver",

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est
Ordonné que le dit bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.
Le dit bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.
Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est
Ordonné que le dit bill soit soumis au comité de législation.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 182), intitulé : "Loi amendant l'article 2836 des Statuts refondus de la province de Québec",

Sur motion de l'honorable M. *Letellier*, il est
Ordonné que le dit bill soit lu pour la deuxième fois.
Le dit bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois maintenant.

Sur motion de l'honorable M. *Letellier*, il est
Ordonné que le dit bill soit soumis au comité de législation.
Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est
Ordonné que le nom de l'honorable M. *Gilman*, soit ajouté au comité de législation.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Allard*, la Chambre s'ajourne à demain à 3 heures P. M.

MERCREDI, 6 MARS 1907.

Les honorables conseillers législatifs présents, sont :

L'honorable *Horace Archambault*, Président.

Les honorables messieurs

Allard,
Berthiaume,
Bryson,
Chapais,
Cormier,
Dubord,
Garneau, E. B.,
Garneau, N.,
Gilman,
Girouard,
Gosselin,

Lancôt,
Letellier,
Mathieu,
Méhot,
Pelletier,
Pérodeau,
Rolland,
Turner,
Varennnes, de
Ward.

PRIÈRE :

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des ordres permanents et bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 49), intitulé : " Loi amendant la charte de la ville de Beauharnois, " fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier deux fois et la question d'agrément étant posée, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Rolland*, il est

Ordonné que le dit Bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, avec ses amendements, est en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, avec ses amendements, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le dit Conseil législatif a voté ce Bill, avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des ordres permanents et bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 67) intitulé : " Loi concernant la cité de Sorel ", fait un rapport constatant que le dit bill a été

examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *N. Garneau*, il est

Ordonné que le dit bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : ce bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des ordres permanents et bills privés auquel a été soumis le Bill (No 81), intitulé : "Loi amendant la loi constituant en corporation "The Western Hospital of Montreal." fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est alors posée : ce bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des ordres permanents et bills privés, auquel a été soumis le Bill (No. 89) intitulé : "Loi constituant en corporation "The Provincial Fire Insurance Company of Canada," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus, par le greffier, deux fois et la question d'agrément étant posée, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Letellier*, il est

Ordonné que le dit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce bill, avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des ordres permanents et bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 90), intitulé : "Loi constituant en corporation The Continental Fire Insurance Company," fait un rapport constatant que le dit bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus, par le greffier, deux fois et la question d'agrément étant posée, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Letellier*, il est

Ordonné, que le dit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce bill, avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des ordres permanents et bills privés auquel a été soumis le Bill (No 99), intitulé : "Loi constituant en corporation la compagnie Côté, Boivin & Cie, de Chicoutimi, limitée", fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus, par le greffier, deux fois et la question d'agrément étant posée, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *N. Garneau*, il est

Ordonné que le dit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit bill, avec ses amendements, est en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : ce Bill, avec ses amendements, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce bill, avec certains amendements et un changement de titre, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des ordres permanents et bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 88), intitulé : "Loi amendement la charte de la Compagnie de Téléphone de Bellechasse," fait un rapport constatant que le dit bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus, par le greffier, deux fois et la question d'agrément étant posée, la chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Dubord*, il est

Ordonné que le dit Bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, avec ses amendements, est en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill avec ses amendements, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce bill, avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des ordres permanents et bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 109), intitulé : " Loi validant, confirmant et ratifiant les ventes faites par Isaac Tristram Coffin et autres, héritiers de feu Sir Isaac Coffin, à William George Tait et autres, à la date du vingt-cinquième jour de novembre mil neuf cent deux," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus, par le greffier, deux fois et la question d'agrément étant posée, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

Ordonné que le dit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit bill, avec ses amendements, est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des Ordres permanents et bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 127), intitulé : " Loi concernant l'hôpital Notre-Dame," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Lamctôt*, il est

Ordonné que le dit bill, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce bill, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des Ordres permanents et Bills privés auquel a été soumis le Bill (No 131), intitulé : "Loi constituant en corporation l'Institut des frères de Notre-Dame des Champs", fait un rapport constatant que le dit bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *E. B. Garneau*, il est

Ordonné que le dit bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : ce bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des Ordres permanents et bills privés auquel a été soumis le Bill (No 138), intitulé : "Loi confirmant la charte du "Ottawa Golf Club" et augmentant ses pouvoirs," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est alors posée : ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des Ordres permanents et bills privés auquel a été soumis le Bill (No 142), intitulé : "Loi concernant la construction d'une nouvelle église à Saint-Prime," fait un rapport constatant que le dit bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *N. Garneau*, il est

Ordonné que le dit bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est alors posée : ce bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Turner*, du comité des chemins de fer, auquel a été soumis le Bill (No 132), intitulé : "Loi constituant en corporation "The Pontiac Central Railway Company," fait un rapport constatant que le dit bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu

Les dits amendements sont alors lus, par le greffier, deux fois et la question d'agrément étant posée, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que le dit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit bill, avec ses amendements, est en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée ; ce Bill, avec ses amendements, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce bill, avec certains amendements, pour lesquels ils demande l'agrément de l'Assemblée législative.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 44), intitulé : "Loi divisant la paroisse de la Longe Pointe et érigeant la municipalité du village de Tétreaultville de Montréal, et la municipalité scolaire du village de Tétreaultville de Montréal, informant cette Chambre que l'Assemblée législative a agréé ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 52), intitulé : "Loi érigeant en corporation de ville la municipalité de la paroisse de la Longue-Pointe", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a agréé ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 55), intitulé : "Loi amendant la charte de la compagnie de pulpe de Métabetchouan et ratifiant certains arrangements financiers avec les actionnaires", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a agréé ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 83), intitulé : "Loi amendant la loi 52 Victoria, chapitre 85, constituant en corporation la ville de Notre-Dame-des-Neiges", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a agréé ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 91), intitulé : "Loi concernant "The Philipsburg Railway and Quarry Company", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a agréé ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 98), intitulé : "Loi constituant en corporation "The Little Nation River Railway Company", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a agréé ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (C), intitulé : "Loi concernant les sociétés de patrons de fabriques de produits laitiers", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de cette Chambre.

Les dits amendements sont alors lus, par le greffier, et acceptés par la Chambre.

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné qu'un message soit envoyé à l'Assemblée législative pour informer que cette Chambre accepte ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (D), intitulé : "Loi remplaçant l'article 5486 des Statuts refondus concernant les sociétés de fabrication de beurre ou de fromage ou les deux", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a voté ce bill sans amendement.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (E) intitulé : "Loi amendant la loi concernant les sociétés d'agricultures", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a voté ce Bill sans amendement.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 100), intitulé : "Loi amendant la charte de la cité de Montréal, relativement à la construction de conduits souterrains et à d'autres fins", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctôt*, il est

Ordonné que les 45e et 62e règles de cette Chambre soient suspendues relativement à ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctôt*, il est

Ordonné que le dit bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctôt*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des ordres permanents et bills privés.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 113), intitulé : "Loi concernant la Commune de Laprairie", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctôt*, il est

Ordonné que les 45ème et 62ème règles de cette Chambre soient suspendues relativement à ce bill.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctôt*, il est
Ordonné que le dit Bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctôt*, il est

Ordonné que le dit bill soit soumis au comité des ordres permanents et bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 126), intitulé : "Loi amendant la charte de la ville de Westmount," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ward*, il est

Ordonné que les 45^e et 62^e règles de cette Chambre soit suspendues relativement à ce bill.

Sur motion de l'honorable M. *Ward*, il est

Ordonné que le dit bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ward*, il est

Ordonné que le dit bill soit soumis au comité des ordres permanents et bills privés.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du Bill (No 11), intitulé : "Loi amendant le Code de procédure civile relativement aux actions *in formâ pauperis* et à certaines dépositions,"

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que le dit Bill, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du Bill (No 22), intitulé : "Loi amendant l'article 4658 des Statuts refondus relativement aux compagnies à fonds social,"

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est alors posée : ce bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du Bill (No 26), intitulé : "Loi autorisant l'organisation d'une commission chargée d'étudier les recours auxquels donnent lieu les accidents du travail".

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que le dit bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée ; ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du Bill (No 27), intitulé : "Loi accordant une allocation pour aider à la fondation et au maintien d'une chaire d'arpentage dans la cité de Québec",

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que le dit bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 101), intitulé : "Loi amendant la charte de la cité de Montréal relativement à l'administration générale."

Sur motion de l'honorable M. *Lanctôt*, il est

Ordonné que le dit bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctôt*, il est

Ordonné que la 62e règle de cette Chambre soit suspendue relativement à ce bill.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctôt* il est

Ordonné que le dit bill soit soumis au comité des ordres permanents et bills privés.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Allard*, la Chambre s'ajourne à demain, à 3 heures p. m.

JEUDI, 7 MARS 1907.

Les honorables Conseillers législatif présents, sont :

L'honorable *Horace Archambeault*, Président.

Les honorables messieurs

Allard,
Bérthoume,
Bryson,
Chapais,
Cornier,
Dubord,
Garneau, E. B.,
Garneau, Nemèse,
Girouard,
Gosselin,

Lanctot,
Letellier,
Mathieu,
Pelletier,
Pérodeau,
Rolland,
Turner,
Varemmes, de.
Ward,

PRIÈRE :

L'honorable M. *Bryson*, du comité des dépenses casuelles du Conseil législatif présente le deuxième rapport de ce comité.

Ordonné, qu'il soit reçu, et il est lu comme suit, savoir :

CONSEIL LÉGISLATIF

COMITÉ DES CONTINGENTS

Ce 7 mars 1907.

Le comité des contingents, nommé pour faire l'examen des comptes de cette honorable Chambre, pendant la présente session a l'honneur de présenter son deuxième rapport.

Votre comité a examiné les comptes du greffier depuis le 1er février 1906 au 12 mars 1906, et ceux de l'assistant-greffier depuis le 12 mars 1906 au 15 janvier 1907, et les a trouvés corrects avec pièces justificatives à l'appui. Les dépenses du Conseil Législatif, depuis la dernière audition se montent à la somme de \$36,346.94, depuis le 1er février 1906 au 15 janvier 1907, dont \$28,185.51 ont été dépensées jusqu'au 1er juillet 1906, et \$8,161.43 du 1er juillet 1906 au 15 janvier 1907.

Votre comité recommande :

Que douze jours d'absence soient accordés à chacun des honorables membres de cette chambre, pendant cette session.

Qu'une somme de \$9,865 soit demandée à qui de droit, afin de mettre l'assistant-greffier en état de payer la balance de l'indemnité des membres de cette honorable Chambre pour cette session.

Le tout respectueusement soumis.

GEORGE BRYSON,
Président.

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est
Ordonné que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des ordres permanents et bills privés, présente le neuvième rapport de ce comité.

Ordonné qu'il soit reçu et il est la comme suit, savoir :

CONSEIL LEGISLATIF

BUREAU DES BILLS PRIVÉS

Ce, 7 mars 1907.

Le comité des ordres permanents et bills privés a l'honneur de vous pré-senter ce qui suit comme son 9ème rapport.

Votre comité, après avoir examiné les avis donnés pour le Bill (No 108), intitulé : "Loi érigeant civilement la paroisse de Saint-Ignace de Loyola, de Nominuingue, et autorisant un emprunt et une cotisation pour l'érection d'une église et d'une sacristie, a trouvé que les avis ont été donnés régulièrement.

Le tout respectueusement soumis,

A. PÉRODEAU,
Président.

Sur motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est
Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *N. Garneau*, il est
Ordonné que le Bill (No 108), intitulé : "Loi érigeant civilement la paroisse de Saint-Ignace de Loyola de Nominuingue, et autorisant un emprunt et une cotisation pour la construction d'une église et d'une sacristie", soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *N. Garneau*, il est

Ordonné que la 62e règle de cette Chambre soit suspendue relativement à ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *N. Garneau*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des ordres permanents et bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (F) intitulé : "Loi amendant les Statuts refondus relativement à la société d'industrie laitière de la province de Québec," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a voté ce Bill avec certains amendements pour lesquels elle demande l'agrément du Conseil législatif.

Les dits amendements sont alors lus, par le greffier, deux fois et la question d'agrément étant posée, la Chambre y a acquiescé.

Ordonné qu'un message soit envoyé à l'Assemblée législative et l'informant que le Conseil législatif accepte ses amendements. •

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 24), intitulé : "Loi concernant le coroner du district de Québec," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 57), intitulé : "Loi concernant la compagnie Equitable d'assurance mutuelle contre le feu," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Lancôt*, il est

Ordonné que les 45^e et 62^es règles de cette Chambre soient suspendues relativement à ce bill.

Sur motion de l'honorable M. *Lancôt*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Lancôt*, il est

Ordonné que le dit bill soit soumis au comité des ordres permanents et bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 60), intitulé : "Loi refondant la charte de la ville d'Iberville", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Gosselin*, il est

Ordonné que les 45^e et 62^es règles de cette Chambre soient suspendues relativement à ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Gosselin*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Gosselin*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des ordres permanents et bill privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 65), intitulé ; "Loi amendant la charte de la ville de Notre-Dame de Grâce," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctôt*, il est

Ordonné que les 45^e et 62^e règles de cette Chambre soient suspendues relativement à ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctôt*, il est

Ordonné que le dit bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois

Sur motion de l'honorable M. *Lanctôt*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des ordres permanents et Bills privés.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 114), intitulé : " Loi amendant la charte de la cité de Québec, pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *E. Garneau*, il est

Ordonné que les 45^e et 62^e règles de cette Chambre soient suspendues relativement à ce Bill.

Sur motion de l'honorable *E. Garneau*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable *E. Garneau*, il est

Ordonné que le dit bill soit soumis au comité des ordres permanents et bills privés.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un bill (No 128), intitulé : " Loi érigeant en corporation de ville le village de Bordeaux et changeant son nom en celui de ville de Bordeaux ", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctôt*, il est

Ordonné, que les 45^e et 62^e règles de cette Chambre soient suspendues relativement à ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctôt*, il est

Ordonné que le dit bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctôt*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des ordres permanents et bills privés.

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné qu'une humble adresse soit présentée à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, priant Son Honneur de vouloir bien émettre son mandat en faveur de l'assistant greffier de cette Chambre pour la somme de \$9,865.00, afin de mettre cet officier en état de payer la balance de l'indemnité des membres de cette Chambre pour cette session.

Ordonné que l'honorable Orateur et ceux des membres de cette Chambre qui sont membre du Conseil exécutif se rende auprès de Son Honneur avec la dite adresse.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Allard*, la Chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

VENDREDI, 8 MARS 1907.

Les honorables conseillers législatifs présents, sont :

L'honorable *Horace Archambault*, Président.

Les honorables messieurs

<i>Allard,</i>	<i>Gosselin,</i>
<i>Berthiaume,</i>	<i>Lauc'ôt,</i>
<i>Bryson,</i>	<i>Letellier,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Méthot,</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Pelletier,</i>
<i>Dubois,</i>	<i>Péro-leau,</i>
<i>Garneau, E. B.,</i>	<i>Rolland,</i>
<i>Garneau, N.,</i>	<i>Turner,</i>
<i>Gilman,</i>	<i>Varences, de.</i>
<i>Girouard,</i>	

PRIÈRE :

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 47), intitulé : "Loi concernant la compagnie du chemin de fer de Gaspé," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 49), intitulé : "Loi amendant la charte de la ville de Beauhar- nois", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 50), intitulé : "Loi amendant la charte de la Compagnie de télé- phone de Bellechasse," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 89), intitulé : "Loi constituant en corporation The Provincial Fire Insurance Company of Canada," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un bill (No 99), intitulé : "Loi constituant en corporation la compagnie Côté, Boivin & Cie, de Chicoutimi, limitée", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 109), intitulé : "Loi validant, confirmant et ratifiant les ventes faites par Isaac Tristram Coffin et autres, héritiers de feu sir Isaac Coffin, à William George Tait et autres, à la date du vingt-cinquième jour de novembre mil neuf cent deux", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 132), intitulé : "Loi constituant en corporation "The Pontiac Central Railway Company", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que, quand cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajourné à demain, à midi.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 29), intitulé : "Loi concernant la pension de retraite des juges de sessions, pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre."

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que le dit bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 120), intitulé : "Loi amendant la charte de la ville de Fraserville, 1903," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Pelletier*, il est

Ordonné que la 45e règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce bill.

Sur motion de l'honorable M. *Pelletier*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Pelletier*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 184), intitulé : "Loi détachant un certain lot de la paroisse de Saint-Léonard, dans le comté de Nicolet et l'annexant, pour toutes fins, à la paroisse de Sainte-Eulalie, dans le dit comté," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois

Sur motion de l'honorable M. *Méthot*, il est

Ordonné que le dit bill soit lu la deuxième fois demain.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du Bill (No 112), intitulé : "Loi conférant certains pouvoirs à l'académie de billard Marcotte".

Sur motion de l'honorable M. *Lanctôt*, il est

Ordonné que le dit bill, avec ses amendements ne soit pas maintenant lu pour la troisième fois, mais qu'il soit soumis de nouveau au comité des bills privés, pour être reconsidéré.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (No 24), intitulé : " Loi concernant le coroner du district de Québec ".

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Allard*, la Chambre s'ajourne à demain, à midi.

SAMEDI, 9 MARS 1907.

Les honorables conseillers législatifs présents, sont :

L'honorable *Horace Archambault*, Président.

Les honorables messieurs

Allard,
Berthiaume,
Bryson,
Chapais,
Dubord,
Garneau, E. B.,
Garneau, N.,
Gilman,
Girouard,

Gosselin,
Lancôt,
Letellier,
Mé'hot,
Pelletier,
Pérodeau,
Turner,
Vareennes, de

PRIÈRE :

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des ordres permanents et bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 102), intitulé : " Loi concernant l'élargissement et l'ouverture de la rue Gain, dans la cité de Montréal ", fait un rapport constatant que le dit bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Lancôt*, il est

Ordonné que le dit bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est alors posée : ce bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des ordres permanents et bills privés auquel a été soumis le Bill (No 105), intitulé : " Loi amendement la charte de la cité de Montréal ", fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements alors lus, par le greffier, deux fois et la question d'agrément étant posée, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *N. Garneau*, il est

Ordonné que le dit Bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit bill, avec ses amendements, est en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce bill, avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des ordres permanents et bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 108), intitulé : "Loi érigeant civilement la paroisse de Saint-Ignace de Loyola de Nominungue, et autorisant un emprunt et une cotisation pour la construction d'une église et d'une sacristie", fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus, par le greffier, deux fois et la question d'agrément étant posée, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *N. Garneau*, il est

Ordonné que le dit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit bill, avec ses amendements, est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des ordres permanents et bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 126), intitulé : "Loi amendement la charte de la ville de Westmount," fait un rapport constatant que le dit bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant adopté.

Le dit amendement alors lus, par le greffier, deux fois et la question d'agrément étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Ward*, il est

Ordonné, que le dit bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit bill, ainsi amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : ce bill, ainsi amendé, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce bill, avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des ordres permanents et bills privés auquel a été soumis le Bill (No 133), intitulé : "Loi constituant en corporation *The Mattawin Lumber Company*", fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu

Les dits amendements sont alors lus, par le greffier, deux fois et la question d'agrément étant posée, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctôt*, il est

Ordonné que le dit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit bill, avec ses amendements, est en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : ce Bill, avec ses amendements, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce bill, avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Térodeau*, du comité des ordres permanents et bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 139), intitulé : "Loi validant la vente et adjudication, par Ovide Antoine Richer et autres à Thomas Hannah, en date du trois juillet 1885", fait un rapport constatant que le dit bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu

Les dits amendements sont alors lus, par le greffier, deux fois et la question d'agrément étant posée, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctôt*, il est

Ordonné que le dit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit bill, avec ses amendements, est en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée ; ce Bill, avec ses amendements, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce bill, avec certains amendements, pour lesquels ils demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des Ordres permanents et bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 100), intitulé: "Loi amendant la charte de la cité de Montréal, relativement à la construction de conduits souterrains et à d'autres fins," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de dire que le préambule du dit Bill n'a pas été prouvé à la satisfaction du comité.

Ordonné, sur division que ce rapport soit adopté.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des ordres permanents et bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 101), intitulé: "Loi amendant la charte de la cité de Montréal relativement à l'administration générale," fait un rapport constatant que le dit bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Sur motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que le dit Bill, avec ses amendements, soit maintenant soumis à un comité général.

Conformément à cet ordre, la Chambre s'ajourne suivant bon plaisir et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *E. Garneau*, de la part du comité général fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus, par le greffier, deux fois et la question étant posée, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Ed. Garneau*, il est

Ordonné sur division que le dit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce bill, avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Lancôt* propose: que la règle 51e de cette Chambre soit suspendue, afin de lui permettre de présenter un Bill concernant la succession Villeneuve.

L'honorable M. *Garneau* soulève une question d'ordre.

L'honorable Orateur rendra son jugement à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 90), intitulé : "Loi constituant en corporation " The Continental Fire Insurance Company ", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 15) intitulé : "Loi amendant l'article 1109 des Statuts refondus concernant certaines amendes," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que le dit bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture lundi.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 17) intitulé : "Loi concernant l'école normale McGill, ratifiant et confirmant un contrat entre Sa Majesté le Roi, au nom de la province de Québec, et l'Institution Royale pour l'avancement des sciences, et à d'autres fins," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que le dit bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture lundi.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 19), intitulé : "Loi concernant la constitution en corporation par lettres patentes des compagnies par actions", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que le dit bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture lundi.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 121), intitulé : "Loi concernant " The Shawinigan Hydro-Electric Company ", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *N. Garneau*, il est

Ordonné que la 45e règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *N. Garneau*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *N. Garneau*, il est

Ordonné, que le dit Bill soit soumis au comité des Bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 143), intitulé : "Loi refondant et remplaçant la charte de la ville de Terrebonne", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

Ordonné que la 45e règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce bill.

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

Ordonné que le dit bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

Ordonné que le dit bill soit soumis au comité des ordres permanents et bills privé.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 145), intitulé : "Loi amendant la loi de la chasse de Québec", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Letellier*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture lundi.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 148), intitulé : "Loi annexant une partie de la paroisse de Saint-Léon de Marston, actuellement comprise dans le comté de Compton au comté du Lac Mégantic pour les fins municipales, judiciaires, d'enregistrement et d'agriculture," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Letellier*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture lundi.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 192) intitulé : "Loi concernant la juridiction de la Cour de circuit quant aux cantons de Nantel, Lynch et Mousseau dans le comté de Montcalm," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Letellier*, il est

Ordonné que le dit bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture lundi.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 197) intitulé : "Loi relative à l'assurance sur la vie au bénéfice des maisons d'éducation," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que le dit bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture lundi.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 206) intitulé : "Loi amendant la loi de la chasse de Québec," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture lundi.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du Bill (No 24) intitulé : "Loi concernant le coroner du district de Québec,"

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que le dit bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : ce bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 29), intitulé : "Loi concernant la pension de retraite des juges de sessions,"

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture lundi.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 184), intitulé : "Loi détachant un certain lot de la paroisse de Saint-Léonard, dans le comté de Nicolet, et l'annexant pour toutes fins à la paroisse de Sainte-Eulalie, dans le dit comté,"

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture lundi.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Allard*, la Chambre s'ajourne à lundi, à 3 heures P. M.

LUNDI, 11 MARS 1907.

Les honorables conseillers législatifs présents, sont :

L'honorable *Horace Archambeault*, Président.

Les honorables messieurs

Allard,
Bryson,
Cormier,
Chapais,
Dubord,
Garneau, E. B.,
Garneau, Nemèse,
Lanctôt,

Letellier,
Muthieu,
Pelletier,
Sharples,
Turner,
Varences, de,
Ward.

PRIÈRE :

L'honorable *N. Garneau*, du comité des ordres permanents et Bills privés auquel a été soumis le Bill (No 113), intitulé : "Loi concernant la Commune de Laprairie", fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable *M. Cormier*, il est

Ordonné que le dit bill soit lu pour la troisième fois maintenant.

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est alors posée : ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable *M. Turner*, du comité des chemins de fer, auquel a été soumis le Bill (No 124), intitulé : "Loi constituant en corporation "The Chibougamou and James Bay Railway Company", fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus, par le greffier, deux fois et la question d'agrément étant posée, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable *M. E. B. Garneau*, il est

Ordonné que le dit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit bill, avec ses amendements, est en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill avec ses amendements, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Turner*, du comité des chemins de fer, auquel a été soumis le Bill (No 140), intitulé : "Loi concernant la compagnie du chemin de fer de la Vallée de la rivière Madeleine," fait un rapport constatant que le dit bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus, par le greffier, deux fois et la question d'agrément étant posée, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit bill, avec ses amendements, est en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est alors posée : Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné, qu'à partir de demain inclusivement, il y ait jusqu'à la fin de la session, deux séances par jour, la première à 3 heures P. M. et la seconde à 8 heures P. M. ; et que chacune de ces séances soit considérée comme tenue à un jour distinct.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 8), intitulé : "Loi accordant une subvention annuelle à certaines municipalités pour la confection et l'entretien des chemins", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que le dit bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 12), intitulé : "Loi amendant la loi relative aux établissements industriels", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 18), intitulé : "Loi constituant en corporation l'école technique de Montréal," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 25), intitulé : "Loi constituant en corporation l'Ecole des hautes études commerciales," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 50), intitulé : "Loi concernant le testament de feu James Jack", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que les 45e et 62e règles de cette Chambre soient suspendues relativement à ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des ordres permanents et bills privés.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 61) intitulé : "Loi revisant et refondant la charte de la cité de Sherbrooke," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Cormier*, il est

Ordonné, que les 45e et 62e règles de cette Chambre soient suspendues relativement à ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Cormier*, il est

Ordonné que le dit bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Cormier*, il est

Ordonné, que le dit Bill soit soumis au comité des ordres permanents et bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 76), intitulé : "Loi définissant les pouvoirs des exécuteurs testamentaires et fidéicommissaires en vertu du testament de feu Dame Mary-Eleanor Westcott, veuve de feu Louis-Joseph-Amédée Papineau", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Mathieu*, il est

Ordonné que les 45^e et 62^e règles de cette Chambre soient suspendues relativement à ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Mathieu*, il est

Ordonné que le dit bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Mathieu*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des ordres permanents et bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 79), intitulé: "Loi constituant en corporation la compagnie des boulevards de l'Île de Montréal," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois,

Sur motion de l'honorable M. *Mathieu*, il est

Ordonné que les 45^e et 62^e règles de cette Chambre soient suspendues relativement à ce bill.

Sur motion de l'honorable M. *Mathieu*, il est

Ordonné que le dit bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Mathieu*, il est

Ordonné que le dit bill soit soumis au comité des ordres permanents et bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 106), intitulé: "Loi constituant en corporation l'Aquarium," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Cormier*, il est

Ordonné que les 45^e et 62^e règles de cette Chambre soient suspendues relativement à ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Cormier*, il est

Ordonné que le dit bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Cormier*, il est

Ordonné que le dit bill soit soumis au comité des ordres permanents et bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 171), intitulé: "Loi amendant les Statuts refondus relativement à la prestation du serment", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Letellier*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 175), intitulé : "Loi amendant la loi concernant les médecins et chirurgiens", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Cormier*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 188), intitulé : "Loi amendant de nouveau les lois concernant les taux de péage sur les chemins à barrière de la rive Sud," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Mathieu*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 203), intitulé : "Loi amendant l'article 497 du Code municipal", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Letellier*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 204), intitulé : "Loi amendant la loi de l'Instruction publique", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable *Turner*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 207), intitulé : "Loi amendant la loi relative aux édifices publics," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 208), intitulé ; "Loi amendant la loi relative aux établissements industriels," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que le dit bill, soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 210) intitulé : "Loi légalisant un certain registre de l'état civil", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

La question est sur la motion faite par l'honorable M. *Lanctôt*, que la règle 51e de cette Chambre soit suspendue, et qu'il lui soit permis de présenter un bill concernant la succession Villeneuve.

La règle 51e dont la motion demande la suspension, est à l'effet qu'un bill privé ne peut être présenté à cette Chambre après les trois premières semaines d'une session.

L'honorable M. *N. Garneau*, soulève une question d'ordre, en invoquant la règle 49e, et prétend que la motion n'est pas régulière.

La règle 49 dit que "lorsqu'un bill introduit dans cette Chambre, a une fois passé par toutes ses phases, aucun nouveau bill pour le même objet, ne peut ensuite être introduit dans cette Chambre durant la même session."

Cette Chambre a déjà rejeté, pendant la présente session, le bill (No 115), intitulé : "Loi amendant la loi concernant la succession de feu l'honorable Joseph-Octave Villeneuve"

Il s'agissait d'un bill venant de l'Assemblée législative. La règle 49 ne s'applique qu'aux bills introduits au Conseil législatif. Elle ne fait que consacrer la doctrine enseignée par les auteurs parlementaires.

Voici comment ils s'expriment à ce sujet.

Bourinot, après avoir posé la règle qu'un bill une fois rejeté ne peut plus revenir pendant la même session, ajoute (p. 534) ;

"But they are ways of evadting this rule, when the necessity arises. For instance, if a bill begun in one house be registred in the other, a new bill of the same matter may be drawn and commenced again in that house whereunto it was sent."

Cushing, p. 828, No 2322.

"When a bill which has been passed in one house and sent to the other, is there rejected, it is according to the established parliamentary usage, that a new bill of the same matter may be drawn and begun again in that house whereto it was sent ; and such bill being passed in the house in which it is begun, and sent to the other, may be there proceeded upon and passed."

Je suis donc d'opinion que la règle 49e n'est pas applicable au cas actuel, et que la motion de l'honorable M. *Lanctôt*, est régulière.

L'honorable M. *Mathieu*, présente, un Bill (G), intitulé : "Loi amendant la loi 3 Edouard VII, chapitre 115, concernant la succession Villeneuve"

Le dit bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Mathieu*, il est

Ordonné que les 45e et 62e règles de cette Chambre soient suspendues relativement à ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Mathieu*, il est.

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.
Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Mathieu*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des ordres permanents et bills privés.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du Bill (No 29), intitulé : "Loi concernant la pension de retraite des juges de sessions",

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que le Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est alors posée : ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (No 184), intitulé : "Loi détachant un certain lot de la paroisse de Saint-Léonard, dans le comté de Nicolet, et l'annexant pour toutes fins, à la paroisse de Sainte-Eulalie, dans le dit comté,"

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit bill, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est alors posée : ce bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 15), intitulé : "Loi amendant l'article 1109 des Statuts refondus concernant certaines amendes,"

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que le dit bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 17), intitulé : "Loi concernant l'école normal McGill, ratifiant et confirmant un contrat entre Sa Majesté le Roi, au nom de la province de Québec, et l'Institution royale pour l'avancement des sciences, et a d'autres fins".

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que le dit bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que le dit bill soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 19), intitulé : "Loi concernant la constitution en corporation par lettres patentes, des compagnies par actions,"

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné, que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 145), intitulé : "Loi amendant la loi de la chasse de Québec,"

Sur motion de l'honorable M. *Letellier*, il est

Ordonné que le dit bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Letellier*, il est

Ordonné que le dit bill soit soumis au comité de législation.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 148), intitulé : "Loi annexent une partie de la paroisse de Saint-Léon de Marston actuellement comprise dans le comté de Compton au comté du Lac Mégantic pour les fins municipales, judiciaires, d'enregistrement et d'agriculture",

Sur motion de l'honorable M. *Letellier*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Letellier*, il est

Ordonné que le dit bill soit soumis au comité de législation.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 192), intitulé : "Loi concernant la juridiction de la Cour de circuit quant aux cantons de Nantel, Lynch et Mousseau, dans le comté de Montcalm,"

Sur motion de l'honorable M. *Letellier*, il est

Ordonné que le dit bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit bill, est en conséquence lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Letellier*, il est

Ordonné que le dit Bill, soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 197), intitulé : "Loi relative à l'assurance sur la vie au bénéfice des maisons d'éducation",

Sur motion de l'honorable M. *Mathieu*, il est

Ordonné que le dit bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Mathieu*, il est

Ordonné que le dit bill soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Allard*, la Chambre s'ajourne à demain à 3 heures P. M.

MARDI, 12 MARS 1907.

Les honorables conseillers législatifs présents, sont :

L'honorable *Horace Archambault*, Président

Les honorables messieurs

Allard,
Bryson,
Chapais,
Cormier,
Dubord,
Garneau, F. R.,
Garneau, N.,
Gilman,
Girouard,
Gosselin,
Laclôt,

Letellier,
Mathieu,
Méhot,
Pelletier,
Pérodeau,
Sharples,
Rolland,
Turner,
Vareennes, de
Ward.

PRIÈRE :

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des ordres permanents et bills privés, auquel a été soumis le Bill (No. 50), intitulé : "Loi concernant le testament de feu James Jack," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu

Les dits amendements sont alors lus par le greffier deux fois et la question d'agrément étant posée, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit Bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit bill, avec ses amendements, est en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, avec ses amendements, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le dit Conseil législatif a voté ce Bill, avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des ordres permanents et bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 104), intitulé : "Loi constituant en corporation la Congrégation du Temple Salomon, de Montréal", fait un rapport constatant que le dit bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

Ordonné que le dit bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est alors posée : ce bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des ordres permanents et bills privés auquel a été soumis le Bill (No 114), intitulé : " Loi amendante la charte de la cité de Québec ", fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements alors lus, par le greffier, deux fois et la question d'agrément étant posée, la Chambre y a acquiescé.

L'honorable M. *Chapais*, propose que le dit Bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

L'honorable *E. B. Garneau* propose, en amendement, que le Bill ne soit pas lu la troisième fois maintenant, mais soumis au comité général de toute la Chambre.

En conséquence, la Chambre s'ajourne suivant bon plaisir et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *N. Garneau*, de la part du comité général fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus, par le greffier, deux fois et la question d'assentiment étant posée, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *E. B. Garneau*, il est

Ordonné que le dit Bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, avec ses amendements, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : ce Bill, avec ses amendements, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce bill, avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Féroudeau*, du comité des ordres permanents et bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 128), intitulé : "Loi érigeant en corporation de ville le village de Bordeaux et changeant son nom en celui de ville de Bordeaux", fait un rapport constatant que le dit bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu

Les dits amendements sont alors lus, par le greffier, deux fois et la question d'agrément étant posée, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctôt*, il est

Ordonné que le dit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit bill, avec ses amendements, est en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée ; ce Bill, avec ses amendements, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce bill, avec certains amendements, pour lesquels ils demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Féroudeau*, du comité des ordres permanents et bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 120), intitulé : "Loi amendement la charte de la ville de Fraserville, 1903," fait un rapport constatant que le dit bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus, par le greffier, deux fois et la question d'agrément étant posée, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Pelletier*, il est

Ordonné que le dit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce bill, avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Féroudeau*, du comité des ordres permanents et bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 143), intitulé : "Loi refondant et remplaçant la charte de la ville de Terrebonne", fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été

chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus, par le greffier, deux fois et la question d'agrément étant posée, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Mathieu*, il est

Ordonné que le dit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit bill, avec ses amendements, est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que les noms des honorables MM. *Berthiaume, de Boucherville, Bryson, Cormier, Dubord, Garneau E. B., Girouard, Gosselin, Méthot, Pelletier, Rolland et Ward* soient ajoutés à la liste des membres formant le comité de législation.

L'honorable M. *Archambault*, du comité spécial nommé pour étudier les rapports de la commission de la refonte des Statuts de Québec, présente à la Chambre un rapport de ce comité : il est lu comme suit, savoir :

CONSEIL LEGISLATIF

Québec, 12 mars 1907.

Premier rapport du Comité Spécial, conjoint nommé pour étudier les rapports de la commission de la refonte des Statuts de Québec.

Votre comité a l'honneur de soumettre à votre honorable Chambre son rapport comme suit :

“ Votre comité a élu l'honorable M. *Archambault* son président et il demande que son quorum soit réduit à cinq membres.

Il recommande que les membres qui le composent étudient pendant la vacance parlementaire, séparément, le premier et le second rapport de la commission de manière à pouvoir, lorsqu'ils seront constitués de nouveau en comité, à la prochaine session, faire les observations qu'ils croiront à propos relativement au travail de la Commission, et suggérer les modifications, additions et omissions qu'ils croiront nécessaires.

Il recommande aussi qu'une copie du second rapport de la Commission soit transmise à chacun des juges de la Cour du Banc du Roi, et de la Cour supérieure, aux magistrats de district, au secrétaire général du barreau, aux secrétaires des diverses sections du barreau et au secrétaire de la Chambre des notaires, et aussi aux secrétaires des associations de bibliothèques.

“ Votre comité a aussi reçu de l'honorable M. *Archambault*, copie du premier rapport de la Commission, et annoté par lui-même, qu'il transmet à votre honorable Chambre.

Le tout humblement soumis,

HORACE ARCHAMBAULT,

Président.

Sur motion de l'honorable M. *Archambault*, il est
Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 13), intitulé : “ Loi constituant en corporation l'École technique de Québec ”, pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que le dit bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 199), intitulé : “ Loi amendant l'article 29 de la loi de l'Instruction publique, relativement à la signification de l'avis spécial ”, pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *de Varennes*, il est

Ordonné que le dit bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 213), intitulé : “ Loi concernant l'octroi de certains privilèges, droits et franchises par les municipalités ”, pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que le dit bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du Bill (No 15), intitulé : “ Loi amendant l'article 1109 des Statuts refondus concernant certaines amendes ”,

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : ce bill serat-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du Bill (No 17), intitulé : "Loi concernant l'école Normale McGill, ratifiant et confirmant un contrat entre Sa Majesté le Roi, au nom de la province de Québec, et l'Institution royale pour l'avancement des sciences, et à d'autres fins",

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que le dit bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 8), intitulé : "Loi concernant une subvention annuelle à certaines municipalités pour la confection et l'entretien des chemins",

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 12), intitulé : "Loi amendant la loi relative aux établissements industriels",

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que le dit bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 18), intitulé : "Loi constituant en corporation l'École technique de Montréal."

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que le dit bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné, que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 25), intitulé : "Loi constituant en corporation l'école des hautes études commerciales,"

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné, que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 171), intitulé : "Loi amendant les Statuts refondus relativement à la prestation du serment,"

Sur motion de l'honorable M. *Letellier*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Letellier*, il est

Ordonné que le dit bill soit soumis au comité de législation.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 175), intitulé : "Loi amendant la loi concernant les médecins et chirurgiens",

Sur motion de l'honorable M. *Lanctôt*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctôt*, il est

Ordonné que le dit bill soit soumis au comité de législation.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 188), intitulé : "Loi amendant de nouveau les lois concernant les taux de péage sur les chemins à barrière de la rive Sud,"

Sur motion de l'honorable M. *Mathieu*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Mathieu*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité de législation.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 203), intitulé : "Loi amendant l'article 497 du Code municipal,"

Sur motion de l'honorable M. *Letellier*, il est

Ordonné que le dit bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois

Sur motion de l'honorable M. *Letellier*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité de législation.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 204), intitulé : "Loi amendant la loi de l'Instruction publique",

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné, que le dit Bill soit soumis au comité de législation.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 207), intitulé : " Loi amendant la loi relative aux édifices publics ",

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que le dit bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 208), intitulé : " Loi amendant la loi relative aux établissements industriels,"

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que le dit bill soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 210), intitulé : " Loi légalisant un certain registre de l'état civil,"

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture à sa prochaine séance.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Allard*, la Chambre s'ajourne à ce soir, à 8 heures P. M.

MARDI, 12 MARS 1907.

Séance de 8 heures P. M.

Les honorables conseillers législatifs présents, sont :

L'honorable *Horace Archambault*, Président.

Les honorables messieurs

Allard,
Berthiaume,
Cornier,
Dubord,
Garneau, E. B.,
Garneau, N.,
Gosselin,

Letellier,
Pelletier,
Sharples,
Turner,
Vareennes, de
Ward,

PRIÈRE :

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 101), intitulé : "Loi amendant la charte de la cité de Montreal relativement à l'administration générale", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a agréé ses amendements, avec certains amendements pour lesquels elle demande l'agrément du Conseil législatif.

Les dits amendements sont alors lus, par le greffier, une première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que les dits amendements, soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 187), intitulé : "Loi amendant la loi de la pêche de Québec," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 189), intitulé : "Loi concernant les Statuts refondus concernant les ventes de droits de pêche faites par les colons," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (No 8), intitulé : Loi concernant une subvention annuelle à certaines municipalités pour la confection et l'entretien des chemins,"

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que le dit bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée ; ce bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du Bill (No 12), intitulé : "Loi amendant la loi relative aux établissements industriels,"

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que le dit bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée ; ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du Bill (No 18), intitulé : "Loi constituant en corporation l'École technique de Montréal,"

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que le dit Bill, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du Bill (No 13), intitulé : "Loi constituant en corporation l'École technique de Québec,"

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que la 4^e règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que le dit bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné, que le dit bill, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est alors posée : ce bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 199), intitulé : " Loi amendant l'article 291 de la loi de l'instruction publique, relativement à la signification de l'avis spécial,"

Sur motion de l'honorable M. *de Varennes*, il est

Ordonné que le dit bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *de Varennes*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité de législation.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Allard*, la Chambre s'ajourne à demain, à 3 heures p. m.

MERCREDI, 13 MARS 1907.

Séance de 3 heures P. M.

Les honorables conseillers législatifs présents, sont :

L'honorable *Horace Archambault*, Président

Les honorables messieurs

Allard,
Berthiaume,
Bryson,
Chapais,
Cormier,
Dubord,
Garneau, E. B.,
Garneau, N.,
Gilman,
Girouard,
Gosselin,

Lanctôt,
Letellier,
Mathieu,
Méhot,
Pelletier,
Pérodeau,
Rolland,
Turner,
Varennnes, de
Ward.

PRIÈRE :

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des ordres permanents et bills privés, auquel a été soumis le Bill (No. 112), intitulé : "Loi conférant certains pouvoirs à l'académie de billard Marcotte," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu

Les dits amendements sont alors lus par le greffier deux fois et la question d'agrément étant posée, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctôt*, il est

Ordonné que le dit Bill, avec ses amendements, soit maintenant soumis à un comité général de toute la Chambre, avec instruction d'y faire les amendements suivants ; d'amender la clause 3 comme suit ; en ajoutant après les mots "de Montréal", les mots "sur simple résolution du dit conseil, dans 3ième ligne, d'amender également la clause 4 en retranchant, dans la 3ième ligne les mots "rafraichissements ou des"....

Conformement à cette ordre,

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Dubord*, de la part du comité général fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec les amendements qu'il a reçu instruction de faire.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus, par le greffier, deux fois et la question étant posée, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Lancôt*, il est

Ordonné que le dit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit bill, avec ses amendements, est en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est alors posée : Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des ordres permanents et bills privés auquel a été soumis le Bill (No G), intitulé : "Loi amendement la loi 2 Edouard VII, chapitre 115, concernant la succession Villeneuve." fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus, par le greffier, deux fois et la question d'agrément étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Lancôt*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : ce bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce bill pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des ordres permanents et bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 57), intitulé : "Loi concernant la compagnie Equitable d'assurance mutuelle contre le feu", fait un rapport constatant que le dit bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Lancôt*, il est

Ordonné que le dit bill soit lu une la troisième fois maintenant.

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : ce bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 60), intitulé : "Loi refondant la charte de la ville d'Iberville", fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus, par le greffier, deux fois et la question d'assentiment étant posée, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Gosselin*, il est

Ordonné que le dit Bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, avec ses amendements, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : ce Bill, avec ses amendements, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce bill, avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des ordres permanents et bills privés auquel a été soumis le Bill (No 76), intitulé : "Loi définissant les pouvoirs des exécuteurs testamentaires et fidéicommissaires en vertu du testament de feu Dame Mary-Eleanor Wescott, veuve de feu Louis Joseph-Amédée Papineau," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Mathieu*, il est

Ordonné que le dit bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des ordres permanents et bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 79), intitulé : "Loi constituant en corporation la compagnie des boulevards de l'Île de Montréal," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus, par le greffier, deux fois et la question d'agrément étant posée, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctôt*, il est
Ordonné que le dit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit bill, avec ses amendements, est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté ?
Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Féroudeau*, du comité des ordres permanents et bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 106), intitulé : "Loi constituant en corporation l'Aquarium," fait un rapport constatant que le dit bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus, par le greffier, deux fois et la question d'agrément étant posée, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctôt*, il est

Ordonné que le dit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce bill, avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Féroudeau*, du comité des ordres permanents et bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 126), intitulé : "Loi amendant la ville de Westmount," fait un rapport constatant que le dit bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu

Les dits amendements sont alors lus, par le greffier, une fois.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctôt*, il est

Ordonné que les dits amendements, soient mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 105), intitulé : "Loi amendant la charte de la cité de Montréal," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a agréé ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 108), intitulé : "Loi érigeant la paroisse de Saint-Ignace de Loyola de Nominigue, et autorisant un emprunt et une cotisation pour la construction d'une église et d'une sacristie," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a agréé ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 124), intitulé : "Loi constituant en corporation "The Chibougamou and James Bay Railway Company," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a agréé ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 133) intitulé : "Loi constituant en corporation "The Mattawin Lumber Company," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a agréé ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 139), intitulé : "Loi validant la vente et adjudication, par Ovide Antoine Richer et autres à Thomat Hannah, en date du trois juillet, 1885," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a agréé ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 140), intitulé : "Loi concernant la compagnie du chemin de fer de la Vallée de la rivière Madeleine," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a agréé ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 20), intitulé : "Loi amendant la loi concernant la constitution de la Cour supérieure," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 21), intitulé : "Loi concernant la construction d'une nouvelle prison dans le district de Montréal," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 196), intitulé : "Loi amendant la loi des mines de Québec," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 200), intitulé : "Loi amendant l'article 95 du Code de procédure civile", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que la 45^e règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que le dit bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné, que le dit Bill soit soumis au comité de législation.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 211), intitulé : "Loi concernant les originaux de langue anglaise de certains statuts," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 214), intitulé : "Loi amendant la loi 4 Edward VII. chapitre 13, concernant la vente et l'administration des terres publiques et des bois et forêts", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *de Varennes*, il est

Ordonné que la 45^e règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *de Varennes*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *de Varennes*, il est

Ordonné que le dit bill soit soumis au comité de législation.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 215), intitulé : "Loi amendant la loi des cités et villes 1903", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que le dit bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 19), intitulé : "Loi concernant la constitution en corporation par idttes patentes, des compagnies par actions,"

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que le dit Bill avec ses amendements ne soient maintenant lu pour la troisième fois mais soumis à un comité général avec instruction de considérer les clauses 10, 13, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 35, 57.

Conformément à cet ordre,

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Mathieu*, de la part du comité général fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec les amendements qu'il a reçu instruction de faire.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements alors lus, par le greffier, deux fois et la question d'agrément étant posée, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que le dit bill avec ses amendements, soit maintenant lu lu pour la troisième fois.

Le dit bill, avec ses amendements, est en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est alors posée : ce bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce bill, avec certains amendements, pour lesquels ils demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du Bill (No 25), intitulé : " Loi constituant en corporation l'école des hautes études commerciales ".

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée ; ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 213), intitulé : " Loi concernant l'octroi de certains privilèges, droits et franchises par les municipalités, "

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture des amendements au Bill (No 101), intitulé : "Loi amendant la charte de la cité de Montréal relativement à l'administration générale,"

Sur motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que les dits amendements soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Les dits amendements, en conséquence, lus pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctôt*, il est

Ordonné que la Chambre accepte les dits amendements.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 189), intitulé : "Loi amendant les Statuts refondus concernant les ventes de droits de pêche faites par les colons,"

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit bill soit soumis au comité de législation.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 187), intitulé : "Loi amendant la loi de pêche de Québec,"

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité de législation.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Allard*, la Chambre s'ajourne à ce soir, à 8 heures P. M.

MERCREDI, 13 MARS 1907.

Séance de 8 heures du soir.

Les honorables Conseillers législatif présents, sont :

L'honorable *Horace Archambeault*, Président.

Les honorables messieurs

Allard,
Bryson,
Chapais,
Cormier,
Dubord,
Garneau, E. B.,
Garneau Nemèse,
Lanctot,

Letellier,
Mathieu,
Pelletier,
Sharples,
Turner,
Varennnes, de.
Ward,

PRIÈRE :

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des ordres permanents et bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 121), intitulé : "Loi concernant "The Shawinigan Hydro Electric Company," fait un rapport constant que le dit bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus, par le greffier, deux fois et la question d'agrément étant posée, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *N. Garneau*, il est

Ordonné que le dit Bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit bill, avec ses amendements, est en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, avec ses amendements, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le dit Conseil législatif a voté ce Bill, avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 50), intitulé : "Loi concernant le testament de feu James Jack", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a agréé ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 114), intitulé : "Loi amendant la charte de la cité de Québec," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a agréé ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 120), intitulé : "Loi amendant la charte de la ville de Fraserville 1903," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a agréé ses amendements.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 128), intitulé : "Loi érigeant en corporation de ville le village de Bordeaux et changeant son nom en celui de ville de Bordeaux," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a agréé ses amendements.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 143), intitulé : "Loi refondant et remplaçant la charte de la ville de Terrebonne," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a agréé ses amendements.

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné qu'à partir de demain inclusivement, il y ait trois séances par jour, la première à 11 heures A. M., la seconde à 3 heures P. M., et la troisième à 5 heures P. M., et que ces séances soient considérées comme tenues à un jour différent.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du Bill (No 213), intitulé : "Loi concernant l'octroi de certains privilèges, droits et franchises par les municipalités"

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que le dit bill, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : ce bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du Bill (No 68), intitulé : "Loi amendant la charte de la ville de Notre-Dame de Grâce,"

Sur motion de l'honorable M. *Lanctôt*, il est

Ordonné que le dit Bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, avec ses amendements, est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce bill, avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du Bill (No 126), intitulé : "Loi amendant la charte de la ville de Westmount,"

Sur motion de l'honorable M. Ward, il est

Ordonné que le dit Bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit bill, avec ses amendements, est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce bill, avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 20), intitulé : "Loi amendant la loi concernant la constitution de la Cour supérieure,"

Sur motion de l'honorable M. Allard, il est

Ordonné que la 45e règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce bill.

Sur motion de l'honorable M. Allard, il est

Ordonné, que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est alors posée : ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 21), intitulé : "Loi concernant la construction d'une nouvelle prison dans le district de Montréal,"

Sur motion de l'honorable M. Allard, il est

Ordonné que le dit bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Allard, il est

Ordonné que la 45e règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. Allard, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est alors posée ; ce bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce bill, sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 196), intitulé : " Loi amendant la loi des mines de Québec,"

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que la 45ème règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce bill.

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est alors posée : ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 211), intitulé : " Loi concernant les originaux de langue anglaise de certains Statuts,"

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que le dit bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que la 45e règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce bill.

Ordonné que le dit bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est alors posée : ce bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 215), intitulé : " Loi amendant la loi des cités et villes, 1903,"

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que le dit bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que la 45e règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce bill.

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce bill, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Mathieu*, du comité de législation, auquel a été soumis le Bill (No 175), intitulé : "Loi amendant la loi concernant les médecins et chirurgiens", fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus, par le greffier, deux fois et la question d'agrément étant posée, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Lacôté*, il est

Ordonné que le dit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit bill, avec ses amendements, est en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce bill, avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Allard*, la Chambre s'ajourne à demain à 11 heures A. M.

JEUDI, 14 MARS 1907.

Les honorables conseillers législatifs présents, sont :

L'honorable *Horace Archambeault*, Président.

Les honorables messieurs

Allard,
Berthiaume,
Bryson,
Cormier,
Chapais,
Dubord,
Garneau, Nemèse,
Gilman,
Girouard,
Gosselin,

Lancôt;
Leclerc,
Mathieu,
Pelletier,
Pérodeau,
Rolland,
Sharples,
Turner,
Varennes, de,
Ward.

PRIÈRE :

L'honorable M. *Bryson*, du comité des impressions, présente le 1er rapport de ce comité.

Ordonné, qu'il soit reçu, et il est lu comme suit, savoir :

CONSEIL LEGISLATIF

Québec, 14 mars 1907

Premier rapport du comité spécial conjoint des impressions.

Votre Comité a l'honneur de soumettre à Votre Honorable Chambre son rapport comme suit :

Votre Comité a élu l'honorable M. *Bryson*, son président et il recommande l'impression des documents portant les numéros suivants : 29, 31, 33, 38, 40, 41 (excepté les plans), 43, 50 (seulement résolutions et dépenses), 51, 52, 53, 55, 56, 57, 58, 61, 62, 64, 71 (seulement les correspondances, les résolutions, ordres en conseil, et le compte des dépenses), 72, 74, 76, 79, 85, 88, 92, 94 et 95.

Le tout respectueusement soumis,

GEORGE BRYSON,
Président.

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est
Ordonné que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Mathieu*, du comité de législation, auquel a été soumis le Bill (No 145), intitulé : "Loi amendant la loi de la chasse de Québec", fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le recommander à cette Chambre, le rejet du dit Bill, attendu que ses dispositions sont incluses dans un autre bill.

Sur motion de l'honorable M. *Mathieu*, il est
Ordonné que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Mathieu*, du comité de législation, auquel a été soumis le Bill (No 148), intitulé : "Loi annexant une partie de la paroisse de Saint-Léon de Marston, actuellement comprise dans le comté de Compton au comté du Lac Mégantic pour les fins municipales, judiciaires, d'enregistrement et d'agriculture", fait un rapport constatant que le dit bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Letellier*, il est

Ordonné que le dit bill soit lu une troisième fois maintenant

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est alors posée ; ce bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Mathieu*, du comité de législation, auquel a été soumis le Bill (No 160), intitulé : "Loi amendant l'article 21 du Code municipal", fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus, par le greffier, deux fois et la question d'agrément étant posée, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Letellier*, il est

Ordonné que le dit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : ce Bill, avec ses amendements, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, avec certains amendements et un changement de titre, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Mathieu*, du comité de législation, auquel a été soumis le Bill (No 180), intitulé : "Loi amendant les articles 1658 et 2261 du Code civil relativement à la responsabilité des architectes et des entrepreneurs", fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Letellier*, il est

Ordonné que le dit bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est alors posée ; ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Mathieu*, du comité de législation, auquel a été soumis le Bill (No 182) intitulé : "Loi amendant l'article 2896 des Statuts refondus de la province de Québec, fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus, par le greffier, deux fois et la question d'agrément étant posée, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Letellier*, il est

Ordonné que le dit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit bill, avec ses amendements, est en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est alors posée : Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Mathieu*, du comité de législation auquel a été soumis le Bill (No 188) intitulé : "Loi amendant de nouveau les lois concernant les taux de péage sur les chemins à barrière de la rive Sud," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Letellier*, il est

Ordonné que le dit bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est alors posée : ce bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Mathieu*, du comité de législation, auquel a été soumis le Bill (No 200), intitulé : " Loi amendant l'article 95 du Code de procédure civil, fait un rapport constatant que le dit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus, par le greffier, deux fois et la question d'agrément étant posée, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Letellier* il est

Ordonné que le dit Bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit bill, avec ses amendements, est en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, avec ses amendements, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le dit Conseil législatif a voté ce Bill, avec certains amendements et un changement de titre, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Mathieu*, du comité de législation, auquel a été soumis le bill (No 204), intitulé : " Loi amendant la loi de l'Instruction publique ", fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus, par le greffier, deux fois et la question d'agrément étant posée, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Letellier*, il est

Ordonné que le dit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce bill, avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Mathieu* du comité de législation, auquel a été soumis le bill (No 214), intitulé : " Loi amendant la loi 4 Edouard VII, chapitre 13, concernant la vente et l'administration des terres publiques et des bois et forêts " fait un rapport constatant que le dit bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de recommander à cette Chambre de rejeter le dit bill, attendu que ses dispositions sont contenues dans un autre bill.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Mathieu* du comité de législation auquel a été soumis le bill (No 187), intitulé : " Loi amendant la loi de pêche de Québec ", fait un rapport constatant que le dit bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de recommander à cette Chambre de rejeter le dit bill, attendu que ses dispositions sont contenues dans un autre bill.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Mathieu* du comité de législation, auquel a été soumis le bill (No 189), intitulé : " Loi amendant les Statuts refondus concernant les ventes de droits de pêche faites par les colons ", fait un rapport constatant que le dit bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de recommander à cette Chambre de rejeter le dit bill, attendu que ses dispositions sont introduites dans un autre bill.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Mathieu*, du comité de législation auquel a été soumis le bill (No 199), intitulé : " Loi amendant l'article 291 de la loi de l'instruction publique, relativement à la signification de l'avis spécial, " fait un rapport constatant que le dit bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de recommander à cette Chambre le sujet du dit bill, attendu que ses dispositions sont incluses dans un autre bill.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Mathieu*, du comité de législation auquel a été soumis le bill (No 171), intitulé : " Loi amendant les Statuts refondus relativement à la prestation du serment, " fait un rapport constatant que le dit bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de recommander à cette Chambre de rejeter le dit bill, attendu que ses dispositions sont incluses dans un autre bill.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Mathieu*, du comité de législation auquel a été soumis le bill (No 167), intitulé : " Loi amendant les articles 443 et 485 du Code de procédure civile relativement à la taxation des jurés, " fait un rapport constatant que le dit bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de recommander à cette Chambre de rejeter le dit bill, attendu que ses dispositions sont incluses dans un autre bill.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Mathieu*, du comité de législation auquel a été soumis le Bill (No 192), intitulé : "Loi concernant la juridiction de la Cour de circuit quant aux cantons de Nantel, Lynch et Mousseau dans le comté de Montcalm," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de recommander à cette Chambre le rejet du dit bill, attendu que ses dispositions sont incluses dans un autre bill.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Mathieu*, du comité de législation auquel a été soumis le Bill (No 159), intitulé : "Loi amendant l'article 426 du Code municipal," fait un rapport constatant que le dit bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de recommander à cette Chambre le rejet du dit bill, attendu que ces dispositions sont contenus dans un autre bill.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Mathieu*, du comité de législation auquel a été soumis le Bill (No 203), intitulé : "Loi amendant l'article 497 du Code municipal," fait un rapport constatant que le dit bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de recommander à cette Chambre le rejet du dit bill, attendu que ses dispositions sont contenus dans un autre bill.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Mathieu*, du comité de législation auquel a été soumis le Bill (No 178), intitulé : "Loi amendant l'article 535 du Code municipal relativement à l'entretien des chemins macadamisés," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de recommander à cette Chambre le rejet du dit bill, attendu que ses dispositions sont contenues dans un autre bill.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Mathieu*, du comité de législation, auquel a été soumis le Bill (No 181), intitulé : "Loi amendant les articles 541 et 536 du Code municipal concernant l'abattis des clôtures dans les chemins d'hiver," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de recommander à cette Chambre le rejet du dit bill, attendu que ses dispositions se trouvent comprises dans un autre bill.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Un message de est reçu l'Assemblée législative avec un Bill (No 175), intitulé : "Loi amendant la loi concernant les médecins et chirurgiens," informant cette Chambre que l'Assemblée législative n'a agréé pas ses amendements.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctôt*, il est

Ordonné que le conseil législatif n'insiste pas et retire ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 19), intitulé : "Loi concernant la constitution en corporation par lettres patentes des compagnies par actions," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a agréé ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 60), intitulé : "Loi refondant la charte de la ville d'Iberville," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a agréé ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 61), intitulé : "Loi revisant et refondant la charte de la cité de Sherbrooke", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a agréé ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 106), intitulé : "Loi constituant en corporation l'Aquarium", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a agréé ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 79), intitulé : "Loi constituant en corporation la compagnie des boulevards de l'île de Montréal", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a agréé ses amendements,

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 112), intitulé : "Loi conférant certains pouvoirs à l'académie de billards Marcotte", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a agréé ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 121), intitulé : "Loi concernant "The Shawinigan Hydro Electric Company", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a agréé ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 126), intitulé : "Loi amendant la charte de la ville de Westmount", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a agréé ses amendements. avec certains amendements pour lesquels elle demande l'agrément du Conseil législatif.

Sur motion de l'honorable M. Ward, il est

Ordonné que le Conseil législatif accepte les amendements de l'Assemblée législative à ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 154), intitulé : "Loi annexant l'article 5754a des Statuts refondus concernant l'expropriation," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est
Ordonné, que la 45^e règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce bill.

Sur motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est
Ordonné que le dit bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que le dit bill soit soumis au comité de législation.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 173) intitulé : "Loi amendant l'article 2093 du Code civil," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que le dit bill soit soumis au comité de législation.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 194), intitulé : "Loi amendant la loi relative aux droits sur les successions," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que la 45^e règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que le dit bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné, que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit bill est en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : ce bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce bill, sans amendement.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 209), intitulé : "Loi amendant la loi concernant les véhicules-moteurs," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que la 45^e règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que le dit bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que le dit bill, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est alors posée : ce bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 217), intitulé : "Loi accordant une pension à la mère de Mademoiselle Sarah Maxwell," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que la 45e règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que le dit bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée ; ce bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce bill, sans amendement.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 218), intitulé : "Loi amendant l'article 9810 du Code civil," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que la 45e règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce bill.

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que le dit bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que le dit bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 193), intitulé : "Loi amendant la loi imposant des taxes sur les corporations commerciales, les compagnies, les sociétés, raisons sociales et associations commerciales", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que la 45^e règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : ce bill serat-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, sur division, sans amendement.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 16), intitulé : " Loi octroyant à Sa Majesté les deniers requis pour les dépenses du gouvernement pour l'année fiscale expirant le 30 juin 1908, et pour d'autres fins du service public ", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que la 45^e règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que le dit bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est alors posée : ce bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier reporte ce Bill à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif l'a voté sans amendement.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 216), intitulé : " Loi amendant l'article 794 du Code municipal relativement à la nomination du surintendant, " pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *de Varennes*, il est

Ordonné que la 45^e règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce bill.

Sur motion de l'honorable M. *de Varennes*, il est

Ordonné que le dit bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *de Varennes*, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : ce bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 30), intitulé : "Loi amendant la loi des licences de Québec," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que la 4^e règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que le dit bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Allard*, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour troisième fois.

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce bill, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 209), intitulé : "Loi amendant la loi concernant les véhicules-moteurs informant cette Chambre que l'Assemblée législative a agréé ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 160), intitulé : "Loi amendant l'article 21 du Code municipal, informant cette Chambre que l'Assemblée législative a agréé ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 182), intitulé : "Loi amendant l'article 2896 des Statuts refondus de la province de Québec ; informant cette Chambre que l'Assemblée législative a agréé ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 200), intitulé : "Loi amendant l'article 95 du Code de procédure civile," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a agréé ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (G) intitulé : "Loi amendant la loi 2 Edouard VII, chapitre 115, concernant la succession Villeneuve," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a voté ce Bill sans amendement.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Allard*, la Chambre s'ajourne à cet après-midi, à 3 heures P. M.

A trois heures et demie P. M., Son Honneur Sir Louis-Amable Jetté, lieutenant-gouverneur de la province de Québec étant assis dans le fauteuil, sur le trône, l'honorable Orateur de cette Chambre dit : Gentilhomme huissier de la verge noire, rendez-vous à l'Assemblée législative et informez cette Chambre que c'est le désir de Son Honneur le lieutenant-gouverneur qu'elle-se rende près de lui dans la salle du Conseil législatif.

Laquelle étant venue avec Son Orateur, le greffier de la couronne en chancellerie lit la liste des bills à être sanctionnés comme suit, savoir :

- C Loi concernant les sociétés de patrons de fabriques de produits laitiers.
- D Loi remplaçant l'article 5486 des Statuts refondus concernant les sociétés de fabrication de beurre ou de fromage ou les deux.
- E Loi amendant la loi concernant les sociétés d'agriculture.
- F Loi amendant les Statuts refondus relativement à la société d'industrie laitière de la province de Québec.
- G Loi amendant la loi 2 Edouard VII, chapitre 115, concernant la succession Villeneuve.
- 8 Loi accordant une subvention annuelle à certaines municipalités pour la confection et l'entretien des chemins.
- 11 Loi amendant le Code de procédure civil relativement aux actions *in forma pauperis* et à certaines dépositions.
- 12 Loi amendant la loi relative aux établissements industriels.
- 13 Loi constituant en corporation l'école technique de Québec.
- 15 Loi amendant l'article 1109 des Statuts refondus concernant certaines amendes.
- 17 Loi concernant l'école normale McGill, ratifiant et confirmant un contrat entre Sa Majesté le Roi, au nom de la province de Québec, et l'Institution Royale pour l'avancement des sciences, et à d'autres fins.
- 18 Loi constituant en corporation l'école technique de Montréal.
- 19 Loi concernant la constitution en corporation par lettres patentes des compagnies par actions.
- 20 Loi amendant la loi concernant la constitution de la Cour supérieure.
- 21 Loi concernant la construction d'une nouvelle prison dans le district de Montréal
- 22 Loi amendant l'article 4658 des Statuts refondus relativement aux compagnies à fonds social.
- 24 Loi concernant le coroner du district de Québec.
- 25 Loi constituant en corporation l'Ecole des hautes études commerciales.
- 26 Loi autorisant l'organisation d'une commission chargée d'étudier les recours auxquels donnent lieu les accidents du travail.
- 27 Loi accordant une allocation pour aider à la fondation et au maintien d'une chaire d'arpentage dans la cité de Québec.
- 28 Loi amendant le Code municipal relativement à la vente des boissons enivrantes pendant les élections municipales.
- 29 Loi concernant la pension de retraite des juges de sessions.
- 30 Loi amendant la loi des licences de Québec.
- 39 Loi constituant en corporation la ville de Verdun.

-
- 40 Loi constituant en corporation la ville de Mégantic.
 - 44 Loi divisant la paroisse de la Longue-Pointe et érigeant la municipalité du village de Tétrecaultville de Montréal, et la municipalité scolaire du village de Tétrecaultville de Montréal.
 - 47 Loi concernant "The Gaspesian Railway Company".
 - 49 Loi amendant la charte de la ville de Beauharnois.
 - 50 Loi concernant le testament de feu James Jack.
 - 51 Loi amendant de nouveau les lois concernant la "Montreal Street Railway Company".
 - 52 Loi érigeant en corporation de ville la municipalité de la paroisse de la Longue-Pointe.
 - 55 Loi amendant la charte de la compagnie de pulpe de Metabetchouan et ratifiant certains arrangements financiers avec les actionnaires.
 - 57 Loi concernant la compagnie Equitable d'assurance mutuelle contre le feu.
 - 60 Loi refondant la charte de la ville d'Iberville.
 - 61 Loi revisant et refondant la charte de la cité de Sherbrooke.
 - 67 Loi concernant la cité de Sorel.
 - 74 Loi amendant la loi organique de la "The North Shore Power Company."
 - 76 Loi définissant les pouvoirs des exécuteurs testamentaires et fidéicommissaires en vertu du testament de feu Dame Mary-Eleanor Wescott, veuve de feu Louis-Joseph-Amédée Papineau.
 - 79 Loi constituant en corporation la compagnie des boulevards de l'Île de Montréal.
 - 81 Loi amendant la loi constituant en corporation "The Western Hospital of Montreal."
 - 83 Loi amendant la charte de la ville de Notre-Dame-des-Neiges.
 - 84 Loi ratifiant un certain acte d'échange fait entre les syndics d'écoles pour la municipalité de la ville de Beauharnois et le révérend J. D. Anderson et E. A. Robert.
 - 87 Loi concernant la succession A. F. Gault.
 - 88 Loi amendant la charte de la Compagnie de téléphone Bellechasse.
 - 89 Loi constituant en corporation "The Provincial Fire Insurance Company of Canada."
 - 90 Loi constituant en corporation "The Continental Fire Insurance Company."
 - 91 Loi concernant "The Philipsburg Railway and Quarry Company."
 - 93 Loi concernant la succession de feu Dame Joseph Lacombe.
 - 98 Loi constituant en corporation "The Little Nation River Railway Company."
 - 99 Loi constituant en corporation la compagnie Côté, Boivin & Cie, de Chicoutimi.
 - 101 Loi amendant la charte de la cité de Montréal, relativement à l'administration générale.
 - 102 Loi concernant l'élargissement et l'ouverture de la rue Gain, dans la cité de Montréal.
 - 104 Loi constituant en corporation "The Congregation Temple Solomon, of Montreal".
 - 105 Loi amendant la charte de la cité de Montréal.
 - 106 Loi constituant en corporation l'Aquarium.

-
- 108 Loi érigeant civilement la paroisse de Saint-Ignace de Loyola de Nominigue, et autorisant un emprunt et une cotisation pour la construction d'une église et d'une sacristie.
 - 109 Loi validant, confirmant et ratifiant les ventes faites par Isaac Tristram Coffin et autres, héritiers de feu Sir Isaac Coffin, à William George Tait et autres, à la date du vingt-cinquième jour de novembre mil neuf cent deux.
 - 112 Loi conférant certains pouvoirs à l'académie de billard Marcotte.
 - 113 Loi concernant la Commune de Laprairie.
 - 114 Loi amendant la charte de la cité de Québec.
 - 118 Loi concernant la substitution Ferdinand David.
 - 120 Loi amendant la charte de la ville de Fraserville, 1903.
 - 121 Loi concernant "The Shawinigan Hydro-Electric Company".
 - 124 Loi constituant en corporation "The Temiscamingue Chibougamou and James Bay Railway Company".
 - 125 Loi amendant la charte du Crédit municipal canadien.
 - 126 Loi amendant la charte de la ville de Westmount.
 - 127 Loi concernant l'hôpital Notre-Dame.
 - 128 Loi érigeant en corporation de ville le village de Bordeaux et changeant son nom en celui de ville de Bordeaux.
 - 131 Loi constituant en corporation l'Institut des frères de Notre-Dame des Champs.
 - 132 Loi constituant en corporation "The Pontiac Central Railway Company".
 - 133 Loi constituant en corporation "The Mattawin Lumber Company".
 - 135 Loi amendant la charte de l'hôpital Alexandra.
 - 137 Loi concernant le village de Montmorency.
 - 138 Loi confirmant la charte du "Ottawa Golf Club" et augmentant ses pouvoirs.
 - 139 Loi validant la vente et adjudication, par Ovide Antoine Richer et autres à Thomas Hannah, en date du trois juillet 1885.
 - 140 Loi concernant la compagnie du chemin de fer de la Vallée de la rivière Madeleine.
 - 141 Loi autorisant le barreau de la province de Québec à admettre Frederick Parker Walton au nombre de ses membres, après examen.
 - 142 Loi concernant la construction d'une nouvelle église à Saint-Prime.
 - 143 Loi refondant et remplaçant la charte de la ville de Terrebonne.
 - 148 Loi annexant une partie de la paroisse de Saint-Léon de Marston, actuellement comprise dans le comté Compton, au comté du Lac Mégantic pour les fins municipales, judiciaires, d'enregistrement et d'agriculture.
 - 160 Loi amendant l'article 21 du Code municipal.
 - 169 Loi annexant la paroisse de Saint-Charles de Mandeville au comté de Berthier pour toutes les fins.
 - 175 Loi amendant la loi concernant les médecins et chirurgiens.
 - 177 Loi amendant la loi 3 Edouard VII, chapitre 37, concernant les professions libérales.
 - 180 Loi amendant l'article 2259 du Code civil, relativement à la responsabilité des architectes et des entrepreneurs.
 - 182 Loi amendant l'article 2896 des Statuts Refondus.

- 184 Loi détachant un certain lot de la paroisse de Saint-Léonard, dans le comté de Nicolet, et l'annexant, pour toutes fins, à la paroisse de Saint-Eulalie, dans le dit comté.
- 188 Loi amendant de nouveau les lois concernant les taux de péage, sur les chemins à barrières de la rive Sud.
- 193 Loi amendant la loi imposant des taxes sur les corporations commerciales, les compagnies, les sociétés, raisons sociales et associations commerciales.
- 194 Loi amendant la loi relative aux droits sur les successions.
- 196 Loi amendant la loi des mines de Québec.
- 197 Loi relative à l'assurance sur la vie au bénéfice des maisons d'éducation.
- 200 Loi amendant l'article 95 du Code de procédure civile.
- 204 Loi amendant la loi de l'Instruction publique.
- 207 Loi amendant la loi relative aux édifices publics.
- 208 Loi amendant la loi relative aux établissements industriels.
- 209 Loi amendant la loi concernant les véhicules-moteurs.
- 210 Loi légalisant un certain registre de l'état civil.
- 211 Loi concernant les originaux de langue anglaise de certains statuts.
- 213 Loi concernant l'octroi de certains privilèges, droits et franchises par les municipalités.
- 215 Loi amendant la loi des cités et villes, 1903.
- 216 Loi amendant les articles 266 et 794 du Code municipal relativement à la nomination du surintendant.
- 217 Loi accordant une pension à la mère de Mademoiselle Sarah Maxwell.
- 218 Loi amendant l'article 981o du Code civil.

A ces Bills la sanction royale a été donnée par le greffier de cette chambre dans les termes suivants :

Au nom de Sa Majesté, Son Honneur le lieutenant-gouverneur sanctionne ces Bills.

Alors l'honorable Orateur de l'Assemblée législative, s'adressant à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, lui a présenté le bill suivant pour qu'il veuille bien y donner sa sanction, à savoir :

Bill 16.—Loi octroyant à Sa Majesté les deniers requis pour les dépenses du gouvernement, durant l'année fiscale expirant le 30 juin 1908, et pour d'autres fins du service public.

A ce bill, la sanction royale a été donnée dans les termes suivants :

Au nom de Sa Majesté, le Lieutenant-gouverneur remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill.

Alors Son Honneur a bien voulu clore la session par le gracieux discours suivant aux deux chambres :

Honorables Messieurs du Conseil législatif.

Messieurs de l'Assemblée législative,

Avant de mettre un terme aux travaux de cette session, je tiens à vous féliciter du zèle avec lequel vous vous êtes acquittés de vos devoirs parlemen-

taires. L'attention que vous avez incessamment apportée aux mesures qui vous ont été soumises est une garantie que les lois adoptées contribueront au développement et à la prospérité de cette province.

Messieurs de l'Assemblée législative,

Vous avez voté généreusement les crédits qui vous ont été demandés pour les besoins du service public ; je vous en remercie. Je verrai à ce qu'ils soient dépensés avec économie et suivant leur destination.

Honorables Messieurs du Conseil législatif,

Messieurs de l'Assemblée législative,

En prenant congé de vous, je vous prie d'agréer les vœux que je forme pour le bien-être des citoyens de cette province, et particulièrement pour votre bonheur et celui de vos familles.

Alors l'honorable Orateur de cette Chambre a dit :

Honorables Messieurs du Conseil législatif,

Messieurs de l'Assemblée législative,

C'est la volonté et le désir de Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur de proroger cette législature et cette législature est, en conséquence, prorogée à mardi le 23 avril prochain, pour être ici tenue.

L'assemblée législative s'en est alors allée et il a plu à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur de se retirer.

INDEX

DU

QUARANTE-UNIÈME VOLUME

DU

JOURNAL DU CONSEIL LÉGISLATIF

DE LA

PROVINCE DE QUÉBEC

7 ÉDOUARD VII, 1907

SIR L.-A. JETTÉ, LIEUTENANT-GOUVERNEUR

ONZIÈME LÉGISLATURE, TROISIÈME SESSION

PÉTITION :

ACADÉMIE DE BILLARD MARCOTTTE, 9.

ALEXANDRA HOSPITAL, 14.

ARTISANS CANADIENS-FRANÇAIS, 15.

ASSOCIATION DE RÉFORME ET BIENFAISANCE DES POMPIERS DE MONTRÉAL, 27.

ASSISTANCE PUBLIQUE, 27.

BEAUHARNOIS, ville de, 9.

BLACK LAKE, chrome and asbestos Co., 8.

BELLEAU, Raymond, 8.

BOIVIN, Elzéar, 8.

BOULAIS, J. E., et autres, 12.

BELLECHASSE, Cie de Téléphone, 15.

BOVEY, Henry Wilfrid, 15.

BILLS :

B.—Bill (B), intitulé : “Loi amendant le Code civil relativement aux successions.” Présenté par l’honorable M. Pérodeau. 1^{ère} lecture, 13 ; 2^e lecture.

C.—Bill (C), intitulé : “Loi concernant les sociétés de patrons de fabriques de produits laitiers.” Présenté par l’honorable M. Allard et lu une 1^{ère} fois, 66 ; 2^e lecture, à c. g., 75 ; ordre du jour rescindé, Bill lu la 3^e fois, 79, 80 ; voté avec am. par l’Assemblée, am. agréés, 145. Sanctionné, 205.

D.—Bill (D), intitulé : “Loi remplaçant l’article 5486 des Statuts refondus concernant les sociétés de fabrication de beurre ou de fromage ou les deux.” Présenté par l’honorable M. Allard et lu la 1^{ère} fois, 66 ; 2^e lecture, à c. g., 75 ; ordre du jour rescindé, Bill lu la 3^e fois, 80 ; voté sans am. par l’Assemblée, 145 ; sanctionné, 205.

E.—Bill (E), intitulé : “Loi amendant la loi concernant les sociétés d’agriculture.” Présenté par l’honorable M. Allard, et lu la 1^{ère} fois, 66 ; 2^e lecture, à com. gén., 75 ; A. A., 3^e lecture, 80 ; voté S. A. par l’Assemblée, 145 ; sanctionné, 205.

F.—Bill (F), intitulé : “Loi amendant les Statuts refondus relativement à la société d’industrie laitière de la province de Québec.” Présenté par l’honorable M. Allard, et lu la 1^{ère} fois, 85 ; 2^e lecture, 45^e règle suspendue, 122 ; 3^e lecture, 122, 123 ; voté A. A. par l’Assemblée, am. agréés, 150 ; sanctionné, 205.

G.—Bill (G), intitulé : “Loi amendant la loi 2 Edouard VII, chapitre 115, concernant la succession Villeneuve.” Présenté par l’honorable M. Mathieu, et lu la 1^{ère} fois, 167 ; 45^e et 62^e règles susp., 167, 168 ; A. A., 3^e lecture, 182 ; voté par l’Assemblée, S. A., 204 ; Sanctionné, 205 ; 5^e règle suspendue, question d’ordre, 158, 167.

-
- Bill (No 2).—Intitulé : “ Loi concernant l'école polytechnique.” Reçu et lu la 1ère fois, 46 ; 2e lecture, 60 ; S. A., 3e lecture, 67 ; sanctionné, 110.
- Bill (No 4).—Intitulé : “ Loi amendant la loi de l'Instruction publique.” Reçu et lu la 1ère fois, 29 ; 2e lecture, 3e lecture S. A., 42 ; sanctionné, 110.
- Bill (No 5).—Intitulé : “ Loi amendant la loi d'hygiène publique de Québec, 1901.” Reçu et lu la 1ère fois, 47 ; 2e lecture, 59 ; S. A., 3e lecture, 67 ; sanctionné, 110.
- Bill (No 6).—Intitulé : “ Loi concernant l'observance du dimanche.” Reçu et lu 2 fois, 95 ; 3e lecture, ordre rayé, à com. gén., S. A., 3e lecture, 105 ; sanctionné, 110.
- Bill (No 7).—Intitulé : “ Loi amendant la loi concernant les terres publiques.” Reçu et lu la 1ère fois, 79, 2e lecture, 87 ; à com. gén., 88 ; A. A., 3e lecture, 97, 98 ; am. agréés, 110 ; sanctionné, 110.
- Bill (No 8).—Intitulé : “ Loi concernant une subvention annuelle à certaines municipalités pour la confection et l'entretien des chemins.” Reçu et lu la 1ère fois, 163 ; 2e lecture, 175 ; 3e lecture, S. A., 179 ; sanctionné, 205.
- Bill (No 9).—Intitulé : “ Loi affectant certains deniers ou paiement de la dette publique.” Reçu et lu la 1ère fois, 85 ; 2e lecture, 98 ; 3e lecture, S. A., 104 ; sanctionné, 110.
- Bill (No 10).—Intitulé : “ Loi amendant la loi concernant les syndicats coopératifs.” Reçu et lu la 1ère fois, 85 ; 2e lecture, 98 ; 3e lecture, S. A., 105 ; sanctionné, 110.
- Bill (No 11).—Intitulé : “ Loi amendant le Code de procédure civile relativement aux actions *in forma pauperis* et à certaines dépositions.” Reçu et lu la 1ère fois, 124 ; 2e lecture, 136, 3e lecture, S. A., 146 ; sanctionné, 205.
- Bill (No 12).—Intitulé : “ Loi amendant la loi relative aux établissements industriels.” Reçu et lu la 1ère fois, 163 ; 2e lecture, 175 ; 3e lecture, S. A., 179 ; sanctionné, 205.
- Bill (No 13).—Intitulé : “ Loi constituant en corporation l'école technique de Québec.” Reçu et lu la 1ère fois, 174 ; 2e lecture ; 45e règle suspendue ; 3e lecture S. A., 179 ; sanctionné, 205.
- Bill (No 14).—Loi concernant les jurés du coroner.” Reçu et lu la 1ère fois, 86 ; 2e lecture, 92 ; 3e lecture, S. A., 100 ; sanctionné, 110.
- Bill (No 15).—Intitulé : “ Loi amendant l'article 1109 des Statuts refondus concernant certaines amendes.” Reçu et lu la 1ère fois, 159 ; 2e lecture, 168 ; 3e lecture, S. A., 174, 175 ; sanctionné, 205.

-
- Bill (No 16).—Intitulé : “ Loi octroyant à Sa Majesté les deniers requis pour les dépenses du gouvernement pour l'année fiscale expirant le 30 juin 1908, et pour d'autres fins du service public.” Reçu et lu la 1ère fois, 45e règ. suspendue, 2e et 3e lecture S. A., 203 ; sanctionné, 208.
- Bill (No 17).—Intitulé : “ Loi concernant l'école normale McGill, ratifiant et confirmant un contrat entre Sa Majesté le Roi, au nom de la province de Québec, et l'Institution Royale pour l'avancement des sciences, et à d'autres fins.” Reçu et lu la 1ère fois, 159 ; 2e lecture, 168 ; 3e lecture, S. A., 175 ; sanctionné, 205.
- Bill (No 18).—Intitulé : “ Loi constituant en corporation l'école technique de Montréal.” Reçu et lu la 1ère fois, 164 ; 2e lecture, 175 ; 3e lecture, S. A., 179 ; sanctionné, 205.
- Bill (No 19).—Intitulé : “ Loi concernant la constitution en corporation par lettres patentes, des compagnies par actions.” Reçu et lu la 1ère fois, 159 ; 2e lecture, 169 ; 3e lecture, A. A., com. gén., A. A., 3e lecture, 186, 187 ; am. agréés, 200 ; sanctionné, 205.
- Bill (No 20).—Intitulé : “ Loi amendant la loi concernant la constitution de la Cour supérieure.” Reçu et lu la 1ère fois, 185 ; 2e lecture, 45e règ. suspendue, 3e lecture, S. A., 191 ; sanctionné, 205.
- Bill (No 21).—Intitulé : “ Loi concernant la construction d'une nouvelle prison dans le district de Montréal.” Reçu et lu la 1ère fois, 185 ; 2e lecture, 45e règle suspendue, 3e lecture S. A., 191 ; sanctionné, 205.
- Bill (No 22).—Intitulé : “ Loi amendant l'article 4658 des Statuts refondus relativement aux compagnies à fonds social.” Reçu et lu la 1ère fois, 124 ; 2e lecture, 136 ; 3e lecture, S. A., 146 ; sanctionné, 205.
- Bill (No 23).—Intitulé : “ Loi concernant les compagnies d'assurance, les sociétés de secours mutuels et les sociétés charitables de Québec.”
- Bill (No 24).—Intitulé : “ Loi concernant le coroner du district de Québec.” Reçu et lu la 1ère fois, 150 ; 2e lecture, 154 ; 3e lecture, 161 ; 3e lecture, S. A., 161 ; sanctionné, 205.
- Bill (No 25).—Intitulé : “ Loi constituant en corporation l'Ecole des hautes études commerciales.” Reçu et lu la 1ère fois, 164 ; 2e lecture, 176 ; 3e lecture, S. A., 187 ; sanctionné, 205.
- Bill (No 26).—Intitulé : “ Loi autorisant l'organisation d'une commission chargée d'étudier les recours auxquels donnent lieu les accidents du travail.” Reçu et lu la 1ère fois, 125 ; 2e lecture, 137 ; 3e lecture, S. A., 146, 147 ; sanctionné, 205.

-
- Bill (No 27).—Intitulé: “Loi accordant une allocation pour aider à la fondation et au maintien d’une chaire d’arpentage dans la cité de Québec.” Reçu et lu la 1ère fois, 125; 2e lecture, 137; 3e lecture, S. A., 147; sanctionné, 205.
- Bill (No 28).—Intitulé: “Loi amendant le Code municipal relativement à la vente des boissons enivrantes pendant les élections municipales.” Reçu et lu la 1ère fois, 104; 2e lecture, 115; 3e lecture, S. A., 122; sanctionné, 205.
- Bill (No 29).—Intitulé: “Loi concernant la pension de retraite des juges de sessions.” Reçu et lu la 1ère fois, 153; 2e lecture, 161; 3e lecture, S. A., 108; sanctionné, 205.
- Bill (No 30).—Intitulé: “Loi amendant la loi des licences de Québec.” Reçu et lu la 1ère fois, 45e règle suspendue, 2e et 3e lecture, S. A., 204; sanctionné, 205.
- Bill (No 31).—Intitulé: “Loi amendant la charte du Crédit foncier franco-canadien”. Reçu et lu la 1ère fois, 29; 2e lecture; S. A., 3e lecture, 44, sanctionné, 111.
- Bill (No 32).—Intitulé: “Loi amendant et refondant la charte de l’Association de bienfaisance des pompiers de Montréal”. Reçu et lu la 1ère fois, 29; 2e lecture, à C. B. P., A. A. 3e lecture, 52; am. agréés 70; sanctionné, 111.
- Bill (No 33).—Intitulé: “Loi concernant le *German Club Teutonia*”.—Reçu et lu la 1ère fois, 20; 2e lecture, à C. B. P., 26; A. A., 3e lecture, 89; am. agréés, 94; sanctionné, 111.
- Bill (No 34).—Intitulé: “Loi constituant en corporation la compagnie du chemin de fer de Québec et de l’île d’Orléans”. Reçu et lu la 1ère fois, 47; 2e lecture, à C. C. F. 60; A. A.; 3e lecture, 30; am. agréés, 94; sanctionné, 111.
- Bill (No 35).—Intitulé: “Loi constituant en corporation la compagnie d’assurance mutuelle du commerce”.—Reçu et lu la 1ère fois, 29; 2e lecture, à C. B. P., 60; A. A., 77; 3e lecture, A. A., 86, am. agréés, 94; sanctionné 111.
- Bill (No 36).—Intitulé: “Loi constituant en corporation la ville de la Côte-des-Neiges”. Reçu et lu la 1ère fois, 47; 2e lecture, à C. B. P., 60; A. A., 68; renvoyé de nouveau à C. B. P., 75; A. A., 3e lecture, 83; am. agréés, 94; sanctionné, 111.
- Bill (No 37).—Intitulé: “Loi concernant *The Engineers Club of Montreal*”. Reçu et lu la 1ère fois, 47; 2e lecture, à C. B. P., 60; A. A., 3e lecture, 77, 78; am. agréés, 92; sanctionné, 111.

- Bill (No 38).—Intitulé : “Loi déclarant légale la vente du No 238 du cadastre du quartier Saint-Louis, Montréal, faite par Dame Marcelline Labranche *et al*, à la Société de l’Hôpital-Général de Montréal, et ratifiant le contrat de cette vente”. Reçu et lu la 1ère fois, 30 ; 2e lecture, à C. B. P., A. A., 3e lecture, 53 ; sanctionné, 111.
- Bill (No 39).—Intitulé : “Loi constituant en corporation la ville de Verdun”. Reçu et lu la 1ère fois, 47 ; 2e lecture, à C. B. P., 60 ; A. A., 3e lecture, 78 ; am. agréés, 122 ; sanctionné, 205.
- Bill (No 40).—Intitulé : “Loi constituant en corporation la ville de Mégantic”. Reçu et lu la 1ère fois, 30 ; 2e lecture, —A. A., 3e lecture, 63 ; am. agréés avec amendement, am. agréés, 114 ; sanctionné, 206.
- Bill (No 41).—Intitulé : “Loi modifiant et interprétant la loi 12 Victoria, chapitre 134, et la loi 57 Victoria, chapitre 87, qui contiennent la charte de la corporation des Sœurs de Sainte-Croix et des Sept-Douleurs”. Reçu et lu pour la 1ère fois, 30 ; 2e lecture, à C. B. P. ; A. A., 3e lecture, 53 ; am. agréés, sanctionné, 111.
- Bill (No 42).—Intitulé : “Loi constituant en corporation L’Association des constructeurs de Québec”. Reçu et lu la 1ère fois, 26 ; 2e lecture, à C. B. P., 32 ; S. A., 3e lecture, 41 ; sanctionné, 111.
- Bill (No 43).—Intitulé : “Loi constituant en corporation *The Royal Highlanders of Canada Armoury Association*”. Reçu et lu la 1ère fois, 21 ; 2e lecture, à C. B. P., 26 ; sanctionné, 111.
- Bill (No 44).—Intitulé : “Loi divisant la paroisse de la Longue-Pointe et érigeant la municipalité du village de Tétreaultville de Montréal, et la municipalité scolaire du village de Tétreaultville de Montréal”. Reçu et lu pour la 1ère fois, 47 ; 2e lecture, à C. B. P., 61 ; A. A., 3e lecture, 117 ; am. agréés, 144 ; sanctionné, 206.
- Bill (No. 45).—Intitulé : “Loi amendant la loi concernant la succession de feu John Pratt.” Reçu et lu la 1ère fois, 72 ; 2e lecture, à C. B. P., 80, 81 ; am., agréés, 94 ; sanctionné, 111.
- Bill (No. 46).—Intitulé : “Loi refondant et revisant la charte de la ville de Longueuil.” Reçu et lu la 1ère fois, 30 ; 2e lecture, à C. B. P., 38 ; A. A., débat ; 3e lecture, 54, 56 ; am., agréés, 70 ; sanctionné, 111.
- Bill (No. 47).—Intitulé : “Loi concernant *The Gaspesian Railway Company*.” Reçu et lu la 1ère fois, 48 ; 2e lecture, à C. C. F., 61 ; A. A., 3e lecture, 131 ; am., agréés, 152 ; sanctionné, 206.
- Bill (No. 48).—Intitulé : “Loi amendant la charte de la Société des artisans canadiens-français.” Reçu et lu la 1ère fois, 48 ; 2e lecture, à C. B. P., 61 ; A. A., 3e lecture, 63, 64 ; am., agréés, 70 ; sanctionné, 111.

-
- Bill (No. 49).—Intitulé : “ Loi amendant la charte de la ville de Beauharnois.”
Reçu et lu la 1ère fois, 45e règle suspendue ; 2e lecture, à C. B. P., 125 ; A. A., 3e lecture, 139 ; am., agréés, 152 ; sanctionné, 206.
- Bill (No. 50).—Intitulé : “ Loi concernant le testament de feu James Jack.”
Reçu et lu la 1ère fois, 45e et 62e règles suspendues, à C. B. P., 164 ; A. A., 3e lecture, 170 ; am., agréés, 189 ; sanctionné, 206.
- Bill (No. 51).—Intitulé : “ Loi amendant de nouveau les lois concernant la *Montreal Street Railway Company.*” Reçu et lu la 1ère fois, 40 ; 2e lecture, à C. C. F., 61 ; A. A., 102 ; 3e lecture, 113 ; am., agréés, 124 ; sanctionné, 206.
- Bill (No. 52).—Intitulé : “ Loi érigeant en corporation de ville la municipalité de la paroisse de la Longue-Pointe.” Reçu et lu la 1ère fois, 95 ; 2e lecture, à C. B. P., 107 ; A. A., 3e lecture, 117 ; am., agréés, 144 ; sanctionné, 206.
- Bill (No. 53).—Intitulé : “ Loi amendant la loi 4 Edouard VII, chapitre 111, concernant le paiement de la reconstruction de l'église de Sainte-Cunégonde de Montréal.”
- Bill (No. 55).—Intitulé : “ Loi amendant la charte de la compagnie de pulpe de Métabetchouan et ratifiant certains arrangements financiers avec les actionnaires.” Reçu et lu la 1ère fois, 95 ; 2e lecture, à C. B. P., 107 ; A. A., 3e lecture, 118 ; am., agréés, 144 ; sanctionné, 206.
- Bill (No. 57).—Intitulé : “ Loi concernant la compagnie Equitable d'assurance mutuelle contre le feu.” Reçu et lu la 1ère fois, 45e et 62e règles suspendues ; 2e lecture, à C. B. P., 150 ; S. A., 3e lecture, 182 ; sanctionné, 206.
- Bill (No. 58).—Intitulé : “ Loi conférant certains pouvoirs additionnels à la Compagnie d'assurance mutuelle contre le feu, du Canada.”
- Bill (No. 59).—Intitulé : “ Loi constituant en corporation les Frères de Saint-Vincent de Paul.” Reçu et lu la 1ère fois, 48 ; 2e lecture, à C. B. P., 61 ; A. A., 3e lecture, 74 ; am. agréés, 85 ; sanctionné, 111.
- Bill (No. 60).—Intitulé : “ Loi refondant la charte de la ville d'Iberville.” Reçu et lu la 1ère fois, 26 ; 2e lecture, à C. B. P., 150 ; A. A., 3e lecture, 183 ; am. agréés, 200 ; sanctionné, 206.
- Bill (No. 61).—Intitulé : “ Loi revisant et refondant la charte de la cité de Sherbrooke.” Reçu et lu la 1ère fois, 45e et 62e règles suspendues, à C. B. P., 164 ; am. agréés, 200 ; sanctionné, 206.

- Bill (No 62).—Intitulé : “ Loi amendant la charte de la compagnie du chemin de fer Lotbinière et Mégantic. ” Reçu et lu la 1ère fois, 72 ; 2e lecture, à C. B. P., 81 ; sanctionné, 111.
- Bill No 63).—Intitulé : “ Loi constituant en corporation *The Quebec Eastern Railway Company.* ” Reçu et lu la 1ère fois, 72 ; 2e lecture, à C. C. F., 81 ; S. A., 3e lecture, 88, 89 ; sanctionné, 111.
- Bill (No 64).—Intitulé : “ Loi amendant la charte de la ville de Saint-Louis. ” Reçu et lu la 1ère fois, 66 ; 2e lecture, à C. B. P., 71 ; A. A., 3e lecture, 78 ; am. agréés, 95 ; sanctionné, 111.
- Bill (No 65).—Intitulé : “ Loi autorisant le barreau de la province de Québec à admettre Joseph-Arthur Alphonse Pigeon au nombre de ses membres après examen. ” Reçu et lu la première fois, 48 ; 2e lecture, à C. B. P., 56 ; S. A., 3e lecture, 64 ; sanctionné, 111.
- Bill (No 66).—Intitulé : “ Loi autorisant la Chambre des notaires de la province de Québec à admettre Raymond Belleau à l'exercice de la profession de notaire. ” 2e lecture à C. B. P., 32 ; S. A., 3e lecture, 41 ; sanctionné, 111.
- Bill (No 67).—Intitulé : “ Loi concernant la cité de Sorel. ” Reçu et lu la 1ère fois, 104 ; 2e lecture, à C. B. P., 115 ; S. A., 3e lecture, 140 ; sanctionné, 306.
- Bill (No 68).—Intitulé : “ Loi amendant la charte de la ville de Notre-Dame de Grâce. ” Reçu et lu la première fois, 45e et 62e règles suspendues, 2e lecture, à B. P., 150, 151 ; A. A., 3e lecture, 190.
- Bill (No 69).—Intitulé : “ Loi constituant en corporation *The Lower Saint Lawrence Power Company.* ”
- Bill (No 70).—Intitulé : “ Loi ratifiant la révocation de substitution contenue dans un acte de vente par Jean-Baptiste Marion à Joseph Marion. ” Reçu et lu la 1ère fois, 48 ; 2e lecture, à C. B. P., 56 ; S. A., 3e lecture, 68 ; sanctionné, 111.
- Bill (No 71).—Intitulé : “ Loi amendant la loi constituant en corporation la *Shawinigan Water and Power Company* et les lois qui l'amendent. ” Reçu et lu la 1ère fois, 49 ; 2e lecture, à C. B. P., 56 ; A. A., 3e lecture, 69 ; am. agréés, 85 ; sanctionné, 111.
- Bill (No 72).—Intitulé : “ Loi concernant la *Shawinigan Carbide Company, Limited.* ” Reçu et lu la 1ère fois, 30 ; 2e lecture, à C. B. P., 38 ; S. A., 3e lecture, 45 ; sanctionné, 111.
- Bill (No 73).—Intitulé : “ Loi constituant en corporation *The Commercial Burglary and Plate Glass Insurance Company.* ” Reçu et lu la 1ère fois, 73 ; 2e lecture, à C. B. P., 81 ; S. A., 3e lecture, 90 ; sanctionné, 111.

-
- Bill (No 74).—Intitulé : “Loi amendant la loi organique de la *The North Shore Power Company.*” Reçu et lu la 1ère fois, 92 ; 2e lecture, à C. B. P., 99 ; S. A., 3e lecture, 118 ; sanctionné, 206.
- Bill (No 75).—Intitulé : “Loi amendant la loi 32 Victoria, chapitre 16, concernant le Bureau des Commissaires d'écoles protestants de Montréal. Reçu et lu la 1ère fois, 21 ; 2e lecture, à C. B. P., 38 ; S. A., 3e lecture, 44 ; sanctionné, 111.
- Bill (No 76).—Intitulé : “Loi définissant les pouvoirs des exécuteurs testamentaires et fidéicommissaires en vertu du testament de feu Dame Mary-Eleanor Wescott, veuve de feu Louis-Joseph-Amédée Papineau.” Reçu et lu la 1ère fois, 45e et 62e règles suspendues, à C. B. P., 164, 165 ; S. A., 3e lecture, 183 ; sanctionné, 206.
- Bill (No 77).—Intitulé : “Loi concernant la succession Tourville.” Reçu et lu la 1ère fois, 31 ; 2e lecture, à C. B. P., 38 ; A. A., motion pour 3e lecture dans six mois, perdue, 84 ; 3e lecture, 85 ; Am. agréés, 94 ; sanctionné, 111.
- Bill (No 78).—Intitulé : “Loi concernant la succession de feu l'honorable sir Hector-L. Langevin.” Reçu et lu la 1ère fois, 31 ; 2e lecture, à C. B. P., 39 ; sanctionné, 111.
- Bill (No 79).—Intitulé : “Loi constituant en corporation la compagnie des boulevards de l'Île de Montréal.” Reçu et lu la 1ère fois, 45e et 62e règles suspendues, à C. B. P., 165 ; A. A., 3e lecture, 183, 184 ; am. agréés, 200 ; sanctionné, 206.
- Bill (No 80).—Intitulé : “Loi constituant en corporation les Sœurs Missionnaires de l'Immaculée Conception.” Reçu et lu la 1ère fois, 49 ; 2e lecture, à C. B. P., 56 ; S. A., 3e lecture, 75 ; sanctionné, 111.
- Bill (No 81).—Intitulé : “Loi amendant la loi constituant en corporation *The Western Hospital of Montreal.*” Reçu et lu la 1ère fois, 45e règle suspendue ; 2e lecture, à C. B. P., 125 ; S. A., 3e lecture, 140 ; sanctionné, 206.
- Bill (No 82).—Intitulé : “Loi autorisant l'association des architectes de la province de Québec à admettre Arthur Content au nombre de ses membres.” Reçu et lu la 1ère fois, 70 ; 2e lecture, à C. B. P., 76 ; A. A., 3e lecture, 91 ; am. agréés, 95 ; sanctionné, 111.
- Bill (No 83).—Intitulé : “Loi amendant la charte de la ville de Notre-Dame-des-Neiges.” Reçu et lu la 1ère fois, 73 ; 2e lecture, à C. B. P., 81 ; A. A., 3e lecture, 118 ; am. agréés, 144 ; sanctionné, 206.
- Bill (No 84).—Intitulé : “Loi ratifiant un certain acte d'échange fait entre les syndics d'écoles pour la municipalité de la ville de Beauharnois, et le révérend J. D. Anderson et E. A. Robert.” Reçu et lu la 1ère fois, 92 ; 2e lecture, à C. B. P., 99 ; S. A., 3e lecture, 119 ; sanctionné, 206.

-
- Bill (No 85).—Intitulé : “ Loi autorisant le barreau de la province de Québec à admettre Francis Henry Wilfrid Bovey au nombre de ses membres, après examen.” Reçu et lu la 1ère fois, 49 ; 2e lecture, à C. B. P., 57 ; S. A., 3e lecture, 65 ; sanctionné, 111.
- Bill (No 86).—Intitulé : “ Loi concernant la succession de feu Ebenezer Muir, pour définir plus clairement et interpréter son testament ainsi que les pouvoirs des exécuteurs et fidéicommissaires.” Reçu et lu la 1ère fois, 86 ; 2e lecture, à C. B. P. ; S. A., 3e lecture, 102, 103 ; sanctionné, 112.
- Bill (No 87).—Intitulé : “ Loi concernant la succession A. F. Gault.” Reçu et lu la 1ère fois, 31 ; 2e lecture, à C. B. P., 39 ; A. A., 102 ; 3e lecture, débat, 113 ; am. agréés, 136 ; sanctionné, 206.
- Bill (No 88).—Intitulé : “ Loi amendant la charte de la Compagnie de téléphone de Bellechasse.” Reçu et lu la 1ère fois, 95 ; 2e lecture, à C. B. P., 107 ; A. A., 3e lecture, 141, 142 ; am. agréés, 152 ; sanctionné, 206.
- Bill (No 89).—Intitulé : “ Loi constituant en corporation *The Provincial Fire Insurance Company of Canada.*” Reçu et lu la 1ère fois, 45e règle suspendue, 2e lecture à C. B. P. 125, 126 ; A. A., 3e lecture, 140 ; am. agréés, 152 ; sanctionné, 206.
- Bill (No 90).—Intitulé : “ Loi constituant en corporation *The Continental Fire Insurance Company.*” Reçu et lu la 1ère fois, 45e règle suspendue, 2e lecture, à C. B. P., 126 ; A. A., 3e lecture, 141 ; am. agréés, 158 ; sanctionné, 206.
- Bill (No 91).—Intitulé : “ Loi concernant *The Philipsburg Railway and Quarry Company.*” Reçu et lu la 1ère fois, 96 ; 2e lecture, à C. C. F., 107 ; A. A., 3e lecture, 121 ; am. agréés, 144 ; sanctionné, 206.
- Bill (No 92).—Intitulé : “ Loi ratifiant et confirmant un acte de rectification par Guillaume-Narcisse Ducharme *et al.*, à James N. Greenshilds.” Reçu et lu la 1ère fois, 45e règle suspendue, 2e lecture, à C. B. P., 73 ; S. A., 3e lecture, 91 ; sanctionné, 112.
- Bill (No 93).—Intitulé : “ Loi concernant la succession de feu dame Joseph Lacombe.” Reçu et lu la 1ère fois, 96 ; 2e lecture, à C. B. P., 108 ; S. A., 3e lecture, 119 ; sanctionné, 206.
- Bill (No 94).—Intitulé : “ Loi amendant la charte de la *Dominion Park Company Limited.*”
- Bill (No 95).—Intitulé : “ Loi constituant en corporation L'Assistance publique.” Reçu et lu la 1ère fois, 49 ; 2e lecture, à C. B. P., 57 ; S. A., 3e lecture, 91 ; sanctionné, 112.

-
- Bill (No 96).—Intitulé : “ Loi constituant en corporation les syndics de l'école Saint-Edouard, à Beauport.” Reçu et lu la 1ère fois, 66 ; 3e lecture, S. A., 3e lecture, 79 ; sanctionné, 112.
- Bill (No 97).—Intitulé : “ Loi ratifiant et confirmant le contrat d'une vente faite par le recteur et les marguilliers de la paroisse de Saint-Thomas, en la cité de Montréal, en faveur de John Thomas Molson, de Montréal.” Reçu et lu la 1ère fois, 49 ; 2e lecture, à C. B. P., 57 ; S. A., 3e lecture, 65 ; sanctionné, 112.
- Bill (No 98).—Intitulé : “ Loi constituant en corporation *The Little Nation River Railway Company*.” Reçu et lu la 1ère fois, 92 ; 2e lecture, à C. C. F., 99 ; A. A., 3e lecture, 122 ; am. agréés, 145 ; sanctionné, 206.
- Bill (No 99).—Intitulé : “ Loi constituant en corporation la compagnie Côté, Boivin & Cie, de Chicoutimi.” Reçu et lu la 1ère fois, 93 ; 2e lecture, à C. B. P., 99 ; A. A., 3e lecture, 141 ; sanctionné, 206.
- Bill (No 100).—Intitulé : “ Loi amendant la charte de la cité de Montréal, relativement à la construction de conduits souterrains et à d'autres fins.” Reçu et lu la 1ère fois, 45e et 62e règles suspendues, 2e lecture, à C. B. P., 145 ; préambule non prouvé, 158.
- Bill (No 101).—Intitulé : “ Loi amendant la charte de la cité de Montréal relativement à l'administration générale.” Reçu et lu la 1ère fois, 130 ; 2e lecture, à C. B. P., 147 ; A. A., à com. gén., A. A., 3e lecture, 158 ; am. par l'assemblée, 178 ; 2e lecture des am., am. agréés, 188.
- Bill (No 102).—Intitulé : “ Loi concernant l'élargissement et l'ouverture de la rue Gain, dans la cité de Montréal.” Reçu et lu la 1ère fois, 104, 105 ; 2e lecture, à C. B. P., 115 ; S. A., 3e lecture, 155 ; sanctionné, 206.
- Bill (No. 103).—Intitulé : “ Loi concernant la compagnie du chemin de fer Québec et Saguenay.” Reçu et lu la 1ère fois, 50 ; 2e lecture, à C. C. F., 57, 58 ; S. A., 3e lecture, 102 ; sanctionné, 112.
- Bill (No. 104).—Intitulé : “ Loi constituant en corporation La Congrégation du Temple Salomon, de Montréal.” Reçu et lu la 1ère fois, 96 ; 2e lecture, à C. B. P., 108 ; S. A., 170 ; sanctionné, 206.
- Bill (No. 105).—Intitulé : “ Loi amendant la charte de la cité de Montréal.” Reçu et lu la 1ère fois, 45e règle suspendue ; 2e lecture, à C. B. P., 73 ; A. A., 3e lecture, 155, 156 ; am., agréés, 184 ; sanctionné, 206.
- Bill (No. 106).—Intitulé : “ Loi constituant en corporation l' Aquarium.” Reçu et lu la 1ère fois, 45e et 62e règles suspendues, 165 ; A. A., 3e lecture, 184 ; am., agréés, 200 ; sanctionné, 206.

-
- Bill (No. 107).—Intitulé : “ Loi constituant en corporation le Mont-de-Piété, Le Bonsecours.”
- Bill (No. 108).—Intitulé : “ Loi érigeant civilement la paroisse de Saint-Ignace de Loyola de Nominigüe, et autorisant un emprunt et une cotisation pour la construction d’une église et d’une sacristie.” Reçu et lu la 1ère fois, 126 ; à C. B. P., pour rapport, 126 ; 2e lecture, 62e règle suspendue, à C. B. P., 149 ; A. A., 3e lecture, 156 ; am., agréés, 185 ; sanctionné, 207.
- Bill (No. 109).—Intitulé : “ Loi validant, confirmant et ratifiant les ventes faites par Isaac Tristram Coffin et autres, héritiers de feu Sir Isaac Coffin, à William George Tait et autres, à la date du vingt-cinquième jour de novembre mil neuf cent deux.” Reçu et lu 2 fois, 126 ; à C. B. P., 126 ; A. A., 3e lecture, 142 ; am., agréés, 153 ; sanctionné, 207.
- Bill (No. 110).—Intitulé : “ Loi concernant la construction d’une nouvelle église à Saint-Joseph d’Alma.” Reçu et lu la 1ère fois, 73 ; 2e lecture, à C. B. P., 82 ; S. A., 3e lecture, 91 ; sanctionné, 112.
- Bill (No. 111).—Intitulé : “ Loi autorisant le barreau de la province de Québec à admettre, après examen, Joseph Henry Dillon au nombre de ses membres.” Reçu et lu la 1ère fois, 50 ; 2e lecture, à C. B. P., 58 ; S. A., 3e lecture, 65, 66 ; sanctionné, 112.
- Bill (No. 112).—Intitulé : “ Loi conférant certains pouvoirs à l’académie de billard Marcotte.” Reçu et lu la 1ère fois, 50 ; 2e lecture, à C. B. P., 58 ; A. A., 2e lecture, 84 ; soumis de nouveau à C. B. P., 153, 154 ; à com. gén., A. A., 3e lecture, 181, 182 ; am., agréés, 200 ; sanctionné, 207.
- Bill (No. 113).—Intitulé : “ Loi concernant la Commune de Laprairie.” Reçu et lu la 1ère fois, 45e et 62e règles suspendues, à C. B. P., 145, 146 ; S. A., 3e lecture, 162 ; sanctionné, 207.
- Bill (No. 114).—Intitulé : “ Loi amendant la charte de la cité de Québec.” Reçu et lu la 1ère fois, 45e et 62e règles suspendues, 2e lecture, à C. B. P., 151 ; A. A., à com. gén., 171 ; A. A., 3e lecture, 171 ; am., agréés, 190 ; sanctionné, 207.
- Bill (No 115).—Intitulé : “ Loi amendant la loi concernant la succession de feu l’honorable Joseph-Octave Villeneuve.” Reçu et lu la 1ère fois, 71 ; 2e lecture, à B. P., 39 ; préambule non prouvé, 59 ; 2e lecture demandée ; question d’ordre, décision de l’orateur, 132, 136.
- Bill (No 116).—Intitulé : “ Loi autorisant les exécuteurs testamentaires de la succession de feu François-Xavier Beaudry, à vendre certain bien substitué.” Reçu et lu la 1ère fois, 50 ; 2e lecture, à C. B. P., 58 ; S. A. ; 3e lecture, 39 ; sanctionné, 112.

- Bill (No 117).—Intitulé : “ Loi éluçant les doutes qui semblent exister au sujet de certains actes du synode du diocèse de Montréal.” Reçu et lu la 1ère fois, 50 ; 2e lecture, à C. B. P., 58 ; am. agréés, 110 ; sanctionné, 112.
- Bill (No 118).—Intitulé : “ Loi concernant la substitution Ferdinand David. Reçu et lu la 1ère fois, 96 ; 2e lecture, à C. B. P., 108 ; S. A., 3e lecture, 119, 120 ; sanctionné, 207.
- Bill (No 119).—Intitulé : “ Loi amendant la loi constituant en corporation *The Quebec and St. Maurice Industrial Company.*” Reçu et lu la 1ère fois, 74 ; 2e lecture, à C. B. P., 82 ; S. A., 3e lecture, 92 ; sanctionné, 112.
- Bill (No 120).—Intitulé : “ Loi amendant la charte de la ville de Fraserville, 1903.” Reçu et lu la 1ère fois, 45e règle suspendue, 2e lecture à C. B. P., 153 ; A. A., 3e lecture, 172 ; am. agréés, 190 ; sanctionné, 207.
- Bill (No 121).—Intitulé : Loi concernant *The Shawinigan Hydro Electric Company.*” Reçu et lu la 1ère fois, 159, 45e règle suspendue, 2e lecture, à C. B. P., 159 ; A. A., 3e lecture, 172, 189 ; am. agréés, 280 ; sanctionné, 207.
- Bill (No 122).—Intitulé : “ Loi concernant la succession de feu Robert Peddie.” Reçu et lu la 1ère fois, 50 ; 2e lecture, à C. B. P., 59 ; S. A., 3e lecture, 69 ; sanctionné, 112.
- Bill (No 123).—Intitulé : Loi constituant en corporation *The Life Underwriters' Association of the province of Quebec.*
- Bill (No 124).—Intitulé : “ Loi constituant en corporation *The Chibougamou and James Bay Railway Company.*” Reçu et lu la 1ère fois, 127, 45e règle suspendue, 2e lecture à C. C. F., 127 ; A. A., 3e lecture, 162 ; am. agréés, 185 ; sanctionné, 207.
- Bill (No 125).—Intitulé : “ Loi amendant la charte du Crédit municipal canadien.” Reçu et lu la 1ère fois, 96 ; 2e lecture, à C. B. P., 108 ; A. A., 3e lecture, 120 ; am. agréés, 136, sanctionné, 207.
- Bill (No 126).—Intitulé : “ Loi amendant la charte de la ville de Westmount.” Reçu et lu la 1ère fois, 45e et 62e règles suspendues, à C. B. P., 146 ; A. A., 3e lecture, 156 ; A. A., 184 ; 2e lecture des am., 191 ; am. agréés A. A., par la chambre, le conseil accepte, 200 ; sanctionné, 207.
- Bill (No 127).—Intitulé : “ Loi concernant l'hôpital Notre-Dame.” Reçu et lu la 1ère fois, 127 ; 45e règle suspendue ; 2e lecture, à C. B. P. 127 ; S. A., 3e lecture, 142, 143 ; sanctionné, 207.

-
- Bill (No 128).—Intitulé : “Loi érigeant en corporation de ville le village de Bordeaux et changeant son nom en celui de ville de Bordeaux.” Reçu et lu la 1ère fois, 45e et 62e règles suspendues, 2e lecture, à C. B. P., 151 ; A. A., 3e lecture, 172 ; am. agréés, 190 ; sanctionné, 207.
- Bill (No 129).—Intitulé : “Loi constituant en corporation *The Canadian Nurses Association*”. Reçu et lu la 1ère fois, 51 ; 2e lecture, S. A., 66 ; 3e lecture, 70, 71 ; sanctionné, 112.
- Bill (No 130).—Intitulé : “Loi amendant la loi concernant l'éducation dans la province de Québec, quant à certains pouvoirs du bureau des commissaires d'écoles protestants de la cité de Québec”. Reçu et lu la 1ère fois, 32 ; 2e lecture, à C. B. P., 39 ; S. A., 3e lecture, 44 ; sanctionné, 112.
- Bill (No 131).—Intitulé : “Loi concernant en corporation l'Institut des Frères de Notre-Dame-des-Champs”. Reçu et lu la 1ère fois, 105 ; 2e lecture, à C. B. P., 115 ; A. A., 3e lecture, 143 ; sanctionné, 207.
- Bill (No 132).—Intitulé : “Loi constituant en corporation *The Ponctiac Central Railway Company*”.—Reçu et lu la 1ère fois, 45e règle suspendue, 127 ; A. A., 3e lecture, 144 ; am. agréés, 152 ; sanctionné, 207.
- Bill (No 133).—Intitulé : “Loi constituant en corporation *The Mattawin Lumber Company*”. Reçu et lu la 1ère fois, 45e règle suspendue, 2e lecture, à C. B. P., 128 ; A. A., 3e lecture, 157 ; am. agréés, 185 ; sanctionné, 207.
- Bill (No 134).—Intitulé : “Loi constituant en corporation la compagnie du chemin de fer de Québec et lac Champlain.
- Bill (No 135).—Intitulé : “Loi amendant la charte de l'hôpital Alexandra”. Reçu et lu la 1ère fois, 96 ; 2e lecture, à C. B. P., 108 ; S. A., 3e lecture, 120 ; sanctionné, 207.
- Bill (No 136).—Intitulé : “Loi définissant et confirmant les pouvoirs des exécuteurs testamentaires de feu Simon Peters.
- Bill (No 137).—Intitulé : “Loi concernant le village de Montmorency”. Reçu et lu la 1ère fois, 93 ; 2e lecture, à C. B. P., 99, 100 ; S. A., 4e lecture, 121 ; sanctionné, 207.
- Bill (No 138).—Intitulé : “Loi confirmant la charte du *Ottawa Golf Club* et augmentant ses pouvoirs”. Reçu et lu la 1ère fois, 45e règle suspendue, 2e lecture, à C. B. P., 128 ; S. A., 3e lecture, 143 ; sanctionné, 207.

-
- Bill (No 139).—Intitulé : “ Loi validant la vente et adjudication par Ovide-Antoine Richer et autres à Thomas Hannah, en date du trois de juillet 1885 ”. Reçu et lu la 1ère fois, 45e règle suspendue, 2e lecture, à C. B. P., 128 ; A. A., 3e lecture, 157 ; A. A., 3e lecture, 163 ; am. agréés, 185 ; sanctionné, 207.
- Bill (No 140).—Intitulé : “ Loi concernant la compagnie du chemin de fer de la Vallée de la rivière Madeleine ”. Reçu et lu la 1ère fois, 45e règle suspendue, 2e lecture, à C. C. F., 128 ; A. A., 3e lecture, 163 ; am. agréés, 185 ; sanctionné, 209.
- Bill (No 141).—Intitulé : “ Loi autorisant le barreau de la province de Québec à admettre Frederick Parker Walton au nombre de ses membres, après examen. ” Reçu et lu la 1ère fois 97 ; 2e lecture ; à C. B. P., 108, 109 ; S. A., 3e lecture, 121 ; sanctionné, 207.
- Bill (No 142).—Intitulé : “ Loi concernant la construction d’une nouvelle église à Saint-Prime. ” Reçu et lu la 1ère fois 97 ; 2e lecture à C. B. P., 109 ; 2e lecture remise, 122 ; 2e lecture à C. B. P., 129, 130 ; S. A., 3e lecture, 143 ; sanctionné, 207.
- Bill (No 143).—Intitulé : “ Loi refondant et remplaçant la charte de la ville de Terrebonne. ” Reçu et lu la 1ère fois, 45e règle suspendue, 2e lecture, à C. B. P., 160 ; A. A., 3e lecture, 172, 173 ; am., agréés, 190 ; sanctionné, 207.
- Bill (No 145).—Intitulé : “ Loi amendant la loi de la chasse de Québec. ” Reçu et lu la 1ère fois, 160 ; 2e lecture, à com. législation, 169 ; bill rejeté, 195.
- Bill (No 147).—Intitulé : “ Loi détachant du comté de Sherbrooke une partie du canton d’Orford dans le comté de Sherbrooke et l’annexant au canton de Shefford, dans le comté de Shefford, pour toutes fins. ”
- Bill (No 148).—“ Loi annexant une partie de la paroisse de Saint-Léon, de Marston actuellement comprise dans le comté de Compton au comté du Lac Mégantic pour les fins municipales, judiciaires, d’enregistrement et d’agriculture. ” Reçu et lu la 1ère fois, 160 ; 2e lecture, à com. législation, 169 ; S. A., 3e lecture, 195 ; sanctionné, 207.
- Bill (No 149).—Intitulé : “ Loi amendant l’article 166 du Code civil concernant les aliments. ”
- Bill (No 150).—Intitulé : “ Loi amendant la loi 4 Edouard VII, chapitre 27. ”
- Bill (No 151).—“ Loi amendant les lois spéciales relatives aux écoles publiques de la cité de Montréal. ”

-
- Bill (No 152).— “ Loi ratifiant certains actes de transport des biens de succession, sujets à l'impôt. ” Reçu et lu la 1ère fois, 51 ; 2e lecture, 59 ; 3e lecture, S. A., 67 ; sanctionné, 112.
- Bill (No 153).—Intitulé : “ Loi conférant le contrôle absolu aux conseils locaux sur les travaux dans les limites du territoire municipal et amendant le code municipal en conséquence. ”
- Bill (No 154).—Intitulé : “ Loi annexant l'article 5754*u* des Statuts refondus concernant l'expropriation. ” Reçu et lu la 1ère fois, 45e règle suspendue, 2e lecture, à com. législation, 200, 201 ;
- Bill (No 155).—Intitulé : “ Loi amendant la loi des cités et villes 1903. ”
- Bill (No 156).—Intitulé : “ Loi amendant l'article 806 du Code civil. ”
- Bill (No 157).—Intitulé : “ Loi amendant les articles 70, 2330 et 2340 des Statuts refondus pour donner au tribunal de Saint-Hyacinthe juridiction concurrente sur certaines paroisses du comté de Shefford. ”
- Bill (No 158).—Intitulé : “ Loi amendant l'article 283 du Code municipal. ”
- Bill (No 159).—Intitulé : “ Loi amendant l'article 426 du Code municipal. ” Reçu et lu la 1ère fois, 129 ; 2e lecture, à com. législ., 137 ; Bill rejeté, 199.
- Bill (No 160).—Intitulé : “ Loi amendant l'article 21 du Code municipal. ” Reçu et lu la 1ère fois, 74 ; 2e lecture à com. législ., 82 ; A. A., 3e lecture, 195 ; am. agréés, 204 ; sanctionné, 207.
- Bill (No 161).—Intitulé : “ Loi amendant le Code de procédure civile relativement à la rédaction des jugements. ”
- Bill (No 162).—Intitulé : “ Loi amendant l'article 2427 des Statuts refondus relativement à la Cour des Commissaires. ” Reçu et lu la 1ère fois, 74 ; 2e lecture, à com. législ., 82 ; S. A., 3e lecture, 101, 102 ; sanctionné, 112.
- Bill (No 163).—Intitulé : “ Loi amendant les articles 100, 809, 819 et 1061 du Code municipal, relativement aux appels à la Cour de circuit et pourvoyant à la nomination d'experts. ”
- Bill (No 164).—Intitulé : “ Loi amendant l'article 833 du Code de procédure civile, relativement à la contrainte par corps dans les cas d'actions en dommages basées sur injures verbales ou écrites. ”
- Bill (No 165).—Intitulé : “ Loi détachant certains lots du deuxième rang du canton de Tinwick, dans le comté d'Arthabaska et les annexant pour certaines fins à la municipalité de Kingsey Falls, dans le comté de Drummond. ” Reçu et lu la 1ère fois, 79 ; 2e lecture, 87 ; 3e lecture,—sanctionné, 112.

- Bill (No 166).—Intitulé : “ Loi amendant la loi de la chasse de Québec.”
- Bill (No 167).—Intitulé : “ Loi amendant les articles 443 et 485 du Code de procédure civile relativement à la taxation des jurés.” Reçu et lu la 1ère fois, 129 ; 2e lecture, à com. législation, 137 ; Bill rejeté 192.
- Bill (No 168).—Intitulé : “ Loi concernant les taxes scolaires dans la cité de Montréal.”
- Bill (No 169).—Intitulé : “ Loi annexant la paroisse de Saint-Charles de Mandeville au comté de Berthier pour toutes les fins.” Reçu et lu la 1ère fois, 86 ; 2e lecture, à com. gén. 106 ; A. A., 3e lecture, 114 ; am. agréés, 124 ; sanctionné, 207.
- Bill (No 170).—Intitulé ; “ Loi remplaçant l'article 293 du Code de procédure civile.”
- Bill (No 171).—Intitulé : “ Loi amendant les Statuts refondus relativement à la prestation du serment.” Reçu et lu la 1ère fois, 165 ; 2e lecture, à com. législation, 176 ; Bill rejeté, 192.
- Bill (No 172).—Intitulé : “ Loi amendant le Code de procédure civile relativement à la cession de biens.”
- Bill (No 173).—Intitulé : “ Loi amendant l'article 2098 du Code civil.” Reçu et lu la 1ère fois, à com. législation, 201.
- Bill (No 174).—Intitulé : “ Loi amendant l'article 89 du Code civil.”
- Bill (No 175).—Intitulé : “ Loi amendant la loi concernant les médecins et chirurgiens.” Reçu et lu la 1ère fois, 164 ; 2e lecture, à com. législation, 176 ; A. A., 3e lecture, 193 ; am. non agréés par l'Assemblée ; le conseil n'insiste pas et les retire, 200 ; sanctionné, 207.
- Bill (No 176).—Intitulé : “ Loi amendant la loi de pêche de Québec.”
- Bill (No 177).—Intitulé : “ Loi amendant la loi 3 Edouard VII, chapitre 37, concernant les professions libérales.” Reçu et lu la 1ère fois, 86 ; 2e lecture, à com. gén. ; A. A., 3e lecture, 106, 107 ; am. agréés, 124 ; sanctionné, 207.
- Bill (No 178).—Intitulé : “ Loi amendant l'article 535 du Code municipal relativement à l'entretien des chemins macadamisés.” Reçu et lu la 1ère fois, 93 ; 2e lecture, 98 ; 3e lecture, à com. législation, 100 ; Bill rejeté, 199.
- Bill (No 179).—Intitulé : “ Loi amendant l'article 1048 du Code municipal.”
- Bill (No 180).—Intitulé : “ Loi amendant les articles 1688 et 2261 du Code civil relativement à la responsabilité des architectes et des entrepreneurs.” Reçu et lu la 1ère fois, 129 ; 2e lecture, à com. législation, 137 ; S. A., 3e lecture, 196 ; sanctionné, 207.

-
- Bill (No 181).—Intitulé : “ Loi amendant les articles 641 et 836 du Code municipal concernant l'abattis des clôtures dans les chemins d'hiver.” Reçu et lu la 1ère fois, 129 ; 2e lecture, à com. législation, 137, 138 ; Bill rejeté, 199.
- Bill (No 182).—Intitulé : “ Loi amendant l'article 2896 des Statuts refondus de la province de Québec.” Reçu et lu la 1ère fois, 129 ; 2e lecture, à com. législation, 138 ; A. A., 3e lecture, 196 ; am. agréés, 204 ; sanctionné, 207.
- Bill (No. 183).—Intitulé : “ Loi remplaçant l'article 2054 du Code civil.”
- Bill (No. 184).—Intitulé : “ Loi détachant un certain lot de la paroisse de Saint-Léonard, dans le comté de Nicolet, et l'annexant pour toutes fins, à la paroisse de Sainte-Eulalie, dans le dit comté.” Reçu et lu la 1ère fois, 153 ; 2e lecture, 161 ; 3e lecture, S. A., 168 ; sanctionné, 208.
- Bill (No. 185).—Intitulé : “ Loi relative aux termes et séances de la Cour supérieure et de la Cour de circuit dans le comté de Drummond.”
- Bill (No. 186).—Intitulé : “ Loi amendant le Code municipal relativement au rachat des rentes constituées.”
- Bill (No. 187).—Intitulé : “ Loi amendant la loi de la pêche de Québec.” Reçu et lu la 1ère fois, 178 ; 2e lecture, à com. législation, 188 ; bill rejeté, 198.
- Bill (No. 188).—Intitulé : “ Loi amendant de nouveau les lois concernant les taux de péage sur les chemins à barrière de la rive Sud.” Reçu et lu la 1ère fois, 166 ; 2e lecture, à com. législation, 176 ; S. A., 3e lecture, 196, 197 ; sanctionné, 208.
- Bill (No. 189).—Intitulé : “ Loi amendant les Statuts refondus concernant les ventes de droits de pêche faites par les colons.” Reçu et lu la 1ère fois, 178 ; 2e lecture, à com. législation, 188 ; Bill rejeté, 198.
- Bill (No. 191).—Intitulé : “ Loi amendant l'article 31 du Code municipal relativement à l'annexion de partie de paroisse à une municipalité rurale.”
- Bill (No. 192).—Intitulé : “ Loi concernant la juridiction de la Cour de circuit quant aux cantons de Nantel, Lynch et Mousseau, dans le comté de Montcalm.” Reçu et lu la 1ère fois, 160 ; 2e lecture, 169 ; 3e lecture ; Bill rejeté, 199.
- Bill (No. 193).—Intitulé : “ Loi amendant la loi imposant des taxes sur les corporations commerciales, les compagnies, les sociétés, raisons sociales et associations commerciales.” Reçu et lu la 1ère fois, 45e règle suspendue ; 2e et 3e lecture, S. A., 203 ; sanctionné, 208.

-
- Bill (No. 194).—Intitulé : “ Loi amendant la loi relative aux droits sur les successions. ” Reçu et lu la 1ère fois, 45e règle suspendue ; 2e et 3e lecture, S. A., 201 ; sanctionné, 208.
- Aill (No 196).—Intitulé : “ Loi amendant la loi des mines de Québec. ” Reçu et lu la 1ère fois, 185 ; 2e lecture, 45e règle suspendue, 3e lecture, S. A., 192 ; sanctionné, 208.
- Bill (No 197).—Intitulé : “ Loi relative à l'assurance sur la vie au bénéfice des maisons d'éducation. ” Reçu et lu la 1ère fois, 160 ; 2e lecture, 169 ; 3e lecture, ; sanctionné, 208.
- Bill (No 198).—Intitulé : “ Loi amendant l'article 291 du Code municipal relativement aux électeurs municipaux. ”
- Bill (No 199).—Intitulé : “ Loi amendant l'article 291 de la loi de l'instruction publique, relativement à la signification de l'avis spécial. ” Reçu et lu la 1ère fois, 175 ; 2e lecture, à com. législ., 180 ; Bill rejeté, 198.
- Bill (No 200).—Intitulé : “ Loi amendant l'article 95 du Code de procédure civile. ” Reçu et lu la 1ère fois, 45e règle suspendue, 2e lecture, à com. législ., 186 ; A. A., 3e lecture, 197 ; am. agréés, 204 ; sanctionné, 208.
- Lill (No 201).—Intitulé : “ Loi relative aux termes et séances de la cour supérieure dans les districts de Terrebonne et d'Ottawa. ”
- Bill (No 202).—Intitulé : “ Loi concernant la responsabilité résultant des accidents aux ouvriers au cours de leurs travaux. ”
- Bill (No 203).—Intitulé : “ Loi amendant l'article 497 du Code municipal. ” Reçu et lu la 1ère fois, 156 ; 2e lecture, à com. législ., 176 ; Bill rejeté, 199.
- Bill (No 204).—Intitulé : “ Loi amendant la loi de l'Instruction publique. ” Reçu et lu la 1ère fois, 166 ; 2e lecture, à com. législ., 176 ; A. A., 3e lecture, 197 ; sanctionné, 208.
- Bill (No 202).—Intitulé : “ Loi amendant l'article 237 du Code de procédure civile. ”
- Bill (No 206).—Intitulé : “ Loi amendant la chasse de Québec. ” Reçu et lu la 1ère fois, 161 ; 2e lecture.
- Bill (No 207).—Intitulé : “ Loi amendant la loi relative aux édifices publics. ” Reçu et lu la 1ère fois, 166 ; 2e lecture, 177 ; sanctionné, 208.
- Bill (No 208).—Intitulé : “ Loi amendant la loi relative aux établissements industriels. ” Reçu et lu la 1ère fois, 166 ; 2e lecture, 177 ; sanctionné, 208.

- Bill (No 209).—Intitulé : “ Loi amendant la loi concernant les véhicules-moteurs ”. Reçu et lu la 1ère fois, 45, règle suspendue, 2e et 3e lecture, S. A., 201, 202 ; am. agréées, 204 ; sanctionné, 208.
- Bill (No 210).—Intitulé : “ Loi légalisant un certain registre de l'état civil ”. Reçu et lu la 1ère fois, 167 ; 2e lecture, 167, 210 ; sanctionné, 208.
- Bill (No 211).—Intitulé : “ Loi concernant les originaux de langue anglaise de certains Statuts ”. Reçu et lu la 1ère fois, 186 ; 2e lecture, 45e règle suspendue, 3e lecture, S. A., 192 ; sanctionné, 208.
- Bill (No 212).—Intitulé : “ Loi amendant la loi du barreau ”.
- Bill (No 213).—Intitulé : “ Loi concernant l'octroi de certains privilèges, droits et franchises par les municipalités ”. Reçu et lu la 1ère fois, 174 ; 2e lecture, 187 ; 3e lecture, S. A., 190 ; sanctionné, 208.
- Bill (No 214).—Intitulé : “ Loi amendant la loi 4 Edouard VII, chapitre 13, concernant la vente de l'administration des terres publiques et des bois et forêts ”. Reçu et lu la 1ère fois, 45e règle suspendue, 2e lecture, à com. législation, 186 ; bill rejeté, 198.
- Bill (No 215).—“ Loi amendant la loi des cités et villes, 1903. ” Reçu et lu la 1ère fois, 186 ; 2e lecture, 45e règle suspendue, 3e lecture, S. A., 192 ; sanctionné, 208.
- Bill (No 216).—“ Loi amendant l'article 794 du Code municipal relativement à la nomination du surintendant. ” Reçu et lu la 1ère fois, 45e règle suspendue, 2e et 3e lecture, S. A., 203, 204 ; sanctionné, 208.
- Bill (No 217).—“ Loi accordant une pension à la mère de Mademoiselle Sarah Maxwell. ” Reçu et lu la 1ère fois, 45e règle suspendue, 2e et 3e lecture, S. A., 202 ; sanctionné, 208.
- Bill (No 218).—“ Loi amendant l'article 981o du Code civil. ” Reçu et lu la 1ère fois, 45e règle suspendue, 2e et 3e lectures, S. A., 202 ; sanctionné, 208.

COMITÉS NOMMÉS :

Comité nommé pour prendre en considération les messages et coutumes du conseil, 7.

Comité des contingents, 12.

1er rapport, présenté, lu et adopté, 23.

motion pour \$10,000, 26.

2e rapport, présenté, lu et adopté; 148, 149.

Adresse au Lt.-gouv., pour \$9,865, 151.

Comité des bills privés, 12.

1er rapport, présenté, lu et adopté,	29, 26.
3e " " " "	33, 36.
4e " " " "	40, 41.
5e " " " "	43, 44.
6e " " " "	62, 63.
7e " " " "	103.

Délai pour recevoir rapport étendu jusqu'à la fin de la session, 112.

8e rapport, reçu, lu et adopté,	116.
9e " " " "	149.

*Chemins de fer, 13.**Chambre de lecture, 13.**Impression, 13.*

1er rapport, reçu lu et adopté,	190.
De législation, nommé—noms ajoutés,	173.

Refonte des statuts,

1er rapport reçu, lu et adopté,	173, 174.
---------------------------------	-----------

*Bibliothèque, 19.**Impressions, 20.**Code municipal et code de procédure, 20.*

1er rapport, reçu, lu et adopté,	101.
----------------------------------	------

*Commission chargée de reviser et refondre les statuts de la province, 45, 46.***CHEMIN DE FER CHIBOUGAMOU ET BAIE JAMES, 9.**

CRÉDIT MUNICIPAL CANADIEN, 9.

CRÉPAULT, ISIDORE ET AUTRES, 9.

CANADIAN NURSES ASSOCIATION, 9.

CONSTRUCTEURS DE QUÉBEC, 9.

CUSHING CHARLES, 14.

COMPAGNIE DE JÉSUS, et autres, 14.

CONTINENTAL INSURANCE COMPANY, 14.

CARSON, LT-COL. JOHN, et autres, 14.

CONTENT, ARTHUR, 15.

CLUB DE RÉFORME, Montréal, 27.

COMITÉS NOMMÉS :

DUBORD, L'HON. CHARLES-EUGENE, présente une commission l'appelant au conseil législatif : sa commission est lue ; le greffier déclare qu'il a prêté serment et signé sa déclaration de qualification ; il est accompagné des honorables Allard et Turner, et prend son siège, 5, 6.

DISCOURS DU TRÔNE, l'hon. Archangeault fait rapport ; ordonné qu'il soit imprimé et pris en considération, 7.

PÉTITION DE DUMOULIN J. R., et autres, 9,

DILLON, Joseph Henry, 9.

DAVID, J. Ludger et autres, 12.

DUBORD, C. E., et autres, 14.

DOMINION PARK COMPANY, 16.

51e RÈGLE SUSPENDUE : délais pour recevoir rapport d'un comité permanent sur un bill privé étendu jusqu'à la fin de la session, 112.

DÉCISION DE L'ORATEUR au sujet des Bills 115, pp. 132, 136.

FRASERVILLE, ville de, 14.

GOBEIL, Hilaire, 68.

HARRISS, Dale et autres, 9.

HANNAH, Thomas, 15.

INGÉNIEURS, club des, 8.

IBERVILLE, ville de, 14.

JACK, G. Caroline, et autres, 12.

KEIFFER, George A., et autres, 15.

LONGUEUIL, ville de, 8.

LANGEVIN, Hectorine, et autres, 8.

LABRANCHE, Marceline, et autres, 8.

LONGUE POINTE, corporation de la, 14.

LACOMBE, Marie-Louise et autres, 15.

LANCTÔT, l'honorable, demande suspension de la règle 51e afin qu'il lui soit permis de présenter un bill concernant la succession Villeneuve, l'honorable N. Garneau soulève une question d'ordre, jugement prochaine séance, 158.

MONTRÉAL, commissaires d'écoles protestantes de, 9.

MONTRÉAL, cité de, 9.

MONTREAL STREET RAILWAY, 9.

MARCOTTE, académie de Billard, 9.

MONTRÉAL, maternité de, 9.

MEGANTIC AND LOTBINIÈRE RAILWAY COMPANY, 9.

MÉTABETCHOUAN, comp. de Pulpe, 12.

MARION, Joseph, 12.

MUIR, Ebenezer et autres, 15.

MAGDALEN RIVER RAILWAY COMPANY, 26.

NOTRE-DAME DE GRACE, VILLE DE, 9.

NOTRE-DAME DES ANGES OUEST, village de, 9.

NOTRE-DAME, hôpital de, 14.

NOTRE-DAME DES NEIGES, ville de, 15.

OUVERTURE DE LA SESSION, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7.

OTTAWA GOLF CLUB, 14.

ORATEUR, décisions de l', à propos du Bill No 115, succession de feu J. B. Villeneuve, 158, 167.

PHILIPSBURG RAILWAY AND QUARRY COMPANY, 9.

PRATT, héritiers de feu John, 8.

PIGEON, J. A. A., 12.

PAPINEAU, Louise, 14.

PETERS, Albert H., et autres, 15.

QUEBEC AND ST. MAURICE INDUSTRIAL COMPANY, 9.

QUÉBEC, commissaire d'écoles protestantes de, 9.

QUÉBEC, cité de, 9.

QUÉBEC ET SAGUENAY, compagnies de chemin de fer de, 9.

Royal Trust Company, 9.

RAPPORT du Bibliothécaire, 10.

“ du Garnison Club, 21.

RACINE, Louis Alphonse et autres, 77.

RÈGLE 51e suspendue, question d'ordre (succession Villeneuve), 158, 167.

SALOMON TEMPLE, 9.

SŒURS STE. CROIX ET SEPT DOULEURS, 9.

SYNODE DU DIOCÈSE DE MONTRÉAL, 9.

SŒURS DE LA MISÉRICORDE, Montréal, 9.

SAINT-JEAN DE DIEU, frères de, 9.

SAINT-VINCENT DE PAUL, frères de, 9.

SAINT-JOSEPH D'ALMA, 8.

STRACHAN, James H., et autres, 8.

SAINTE-CUNÉGONDE, 8.

SAINT-LOUIS, 8.

SHAWINIGAN LAKES, POWER AND ELECTRIC Cy., 14.

SAINT-EDOUARD DE BEAUPORT, 14.

SHERBROOKE, cité de, 15.

ST. LAWRENCE PRESSED BRICK AND TERRA COTTA COMPANY, 15.

STATISTIQUES DES CHEMINS DE FER DE LA PROVINCE, 21.

TEUTONIA GLEE CLUB, 9.

TOURVILLE, Marie et autres, 9.

THIBAudeau, J. N. et autres, 9.

TÉTREAUVILLE, village de, 8.

TÉTRAULT, Délia, 14.

TAIT, William George et autres, 15.

TERREBONNE, ville de, 15.

TAILLEFER, Alphonse, et autres, 15.

VERDUN, village de, 8.

WESTERN HOSPITAL OF MONTREAL, 15.

WATTON, Frederick Parker, 33.